

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 octobre 2021**

## ORDRE DU JOUR

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021.	2
• DECISIONS DU MAIRE.	3
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>3</b>
• 2021-10-01 - MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SUITE DE LA DEMISSION D'UN ADJOINT.	3
• 2021-10-02 AGRANDISSEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE	4
<b>FINANCES</b>	<b>5</b>
• DECISION MODIFICATIVE N°1	5
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>15</b>
• 2021-10-04 - CONTRATS D'APPRENTISSAGE	15
• 2021-10-05 - ADHESION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSEES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE	15
• 2021-10-06 - ADHESION AU DISPOSITIF CDG69 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	16
• 2021-10-07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	16
• 2021-10-08 MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL	17
<b>CADRE DE VIE - URBANISME</b>	<b>19</b>
• 2021-10-09 AUTORISATION D'ABONDER AU FONDS D'INITIATIVE COMMUNALE	19
• 2021-10-10 PROJET NATURE YZERON : CONVENTIONS FINANCIERES 2021-2022 AVEC LES ASSOCIATIONS.	20
• 2021-10-11 ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA TROTTINETTE ELECTRIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBIPROX : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES22	
• 2021-10-12 PLAN CLIMAT ENERGIE COMMUNAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ABONDEMENT AUX BENEFICIAIRES DE LA PRIME AIR-BOIS METROPOLITAINE	23
<b>EDUCATION</b>	<b>24</b>
• 2021-10-13 - FINANCEMENT DES ACTIONS PEDAGOGIQUES ANNUELLES	24
• 2020-10-14 - ORGANISATION PAR LA COMMUNE D'UN SEJOUR HIVER	25
<b>VOEU.</b>	<b>26</b>
• VŒU DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE POUR DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AU BARRAGE	26
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>52</b>

*La séance est ouverte à 19 heures 01 sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.*

**M. RANTONNET.-** Mesdames, Messieurs, bonsoir, je confie l'appel à Blandine Schmitt.

*(Mme Schmitt procède à l'appel nominal.)*

**Pouvoirs :** Georgette Barbet, Pascal Ardilly, Philippe Sadot, Christophe Vioux, Gaëtan Verney, Bernard Legrand.

**Secrétaire de séance :** Laurence Marcasse.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**M. RANTONNET.-** Laurence Marcasse accepte d'être notre secrétaire de séance.

Je vous remercie.

Depuis bientôt deux ans, le télétravail et les outils numériques nous ont permis d'assurer la continuité du service public. Je remercie les élus et les agents de la Ville qui déploient l'énergie nécessaire pour répondre aux attentes des Franchevillois dans un contexte singulier.

Après un an de vision conférence, nous avons ce soir le plaisir de nous retrouver en présentiel pour ce conseil municipal, dans une configuration qui est bien sûr adaptée aux contraintes sanitaires, comme il vous l'avait été précisé dans un mail précédent.

Ne perdons pas non plus les bons usages de nos conseils : à Francheville, chaque élu peut prendre la parole en conseil municipal pour commenter la délibération concernée, ce n'est pas le cas partout, il faut le savoir, surtout dans les structures organisées en groupes politiques, mais ici comme ailleurs, pour la bonne organisation des débats, il revient à l'adjoint qui a présenté la délibération de faire la synthèse des débats après les interventions des élus, afin de proposer la mise au vote pour le bon fonctionnement de notre administration et des autorités de tutelle.

Nous pouvons ouvrir ce conseil municipal avec de nombreux débats sur la transition environnementale partagée par nous tous. En effet, sept délibérations sur 14 concernent l'environnement, comme le rappelle le quotidien du jour, plus un vœu spécifique à l'environnement, sans oublier les traditionnelles questions diverses.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021.**

**M. RANTONNET.-** Avez-vous besoin de précisions complémentaires sur ce compte rendu ?

**M. KRETZSCHMAR.-** Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

J'ai une question sur le compte rendu sur la participation des habitants, ce qui m'évitera de la poser en questions diverses. Pour la troisième fois, je demandais plus de détails sur le budget de 50 k€ programmé par la municipalité à propos de la participation des habitants. Notre collègue de Parisot s'était engagé dans le dernier conseil à apporter des informations par téléphone, mais il n'a pas dû trouver mon numéro de téléphone, je le lui rappellerai.

Merci, chers collègues, de votre réponse.

**M. BOISTARD.**- N'ayant pas participé au conseil municipal, nous nous abstenons sur le vote du compte rendu.

**LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE VIVRE FRANCHEVILLE.**

**M. RANTONNET.**- Vous avez reçu le compte rendu des commissions, il n'y a pas de commentaires.

- **Décisions du Maire.**

**M. RANTONNET.**- Vous avez reçu le tableau reprenant ces décisions. Y a-t-il des commentaires sur ces décisions?

*(Aucun commentaire.)*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **2021-10-01 - Modification du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission d'un adjoint.**

**M. RANTONNET.**- En préambule, je tiens à remercier Michel Gressot pour son engagement à nos côtés comme adjoint depuis 18 mois. Nous mesurons, une fois de plus, la difficulté de notre pays à concilier vie professionnelle et implication municipale, *a fortiori*, en qualité d'adjoint. Ce ne sont pas les mères de famille dans cette assistance qui me démentiront.

Simultanément, nous avons besoin de rajeunir nos assemblées pour être encore plus réactifs auprès de tous les habitants.

Je l'avais évoqué dans mon discours inaugural en juillet 2020, nous devons admettre les limites du temps disponible des élus actifs qui ne peuvent pas vivre avec une seule indemnité d'élu municipal, tout au moins à Francheville.

Bien évidemment, Michel Gressot reste élu dans notre majorité, je l'en remercie, fidèle à nos valeurs d'exigence budgétaire et d'urbanisme qualitatif. Mon cher Michel, je sais que vous ne faites pas les choses à moitié dans votre métier, je vous souhaite encore de belles réussites professionnelles avec le temps ainsi dégagé.

**M. GRESSOT.**- Merci.

*Présentation de la délibération par M. le Maire.*

**M. RANTONNET.**- L'évolution réglementaire du 29 décembre 2019 fixe le remplacement d'un adjoint par un conseiller de même sexe, selon l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales. Il nous revient d'appliquer cette exigence de parité.

Je mets aux voix cette délibération avant de faire appel à candidatures.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Nous allons pouvoir ouvrir le vote, je sollicite un secrétaire dédié au vote et deux assesseurs, il serait bien d'avoir un assesseur de notre majorité et un de l'opposition.

*(Mme Barbier est désignée secrétaire et les assesseurs sont Mme Pagnoud et M. Boistard.)*

Je fais appel à candidatures pour le poste d'adjoint. Qui est candidat ?

*(M. Vernat propose sa candidature.)*

*(Le conseil municipal prend part au vote à bulletin secret.)*

*(Il est procédé au dépouillement.)*

**M. RANTONNET.**- Je remercie Christine Barbier, ainsi que Sophie Pagnoud et Jean-Claude Boistard.

Résultat du vote :

- 33 suffrages exprimés,
- 8 bulletins blancs ;
- M. Jean-Paul Vernat recueille 25 voix.

Jean-Paul Vernat est élu adjoint à la transition environnementale, sans oublier le patrimoine, et Dieu sait si c'est important dans ce mandat.

Félicitations à vous.

*(Applaudissements).*

Voulez-vous nous dire quelques mots ?

**M. VERNAT.**- Je vous remercie tous pour la confiance que vous m'avez accordée déjà jusqu'à maintenant, et bien sûr pour les cinq ans à venir. Je vais essayer de mériter cette confiance. Les enjeux tant en termes de patrimoine pour la ville que d'environnement méritent que l'on s'en occupe, mais que l'on s'en occupe bien, c'est ce que je vais tenter de faire.

**M. RANTONNET.**- Merci beaucoup.

- **2021-10-02    Agrandissement du nouveau cimetière**

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**Mme MARCASSE.**- Avez-vous des questions ?

**M. RANTONNET.**- Monsieur Boistard ?

**M. BOISTARD.**- Ce n'est pas une question, mais une explication de vote. Nous voterons cette délibération. Nous vous reprochons assez souvent de ne pas être dans l'anticipation sur certains besoins ; là, c'est réellement le cas. Nous approuvons totalement.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci, Monsieur le Maire. Je voulais savoir s'il y aurait des conséquences quant à la concession funéraire. Si le cimetière s'étend, j'imagine que la concession de l'opérateur funéraire changera

**Mme MARCASSE.**- L'opérateur a été renouvelé voici environ un an. Elle sera renouvelée à ce moment-là ; cela n'a rien à voir avec les travaux d'agrandissement du cimetière.

Ai-je répondu à votre question Monsieur Kretzschmar ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Tout à fait, merci.

**Mme MARCASSE.**- La durée des travaux est d'environ un an.

**M. RANTONNET.**- S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

## FINANCES

### • Décision modificative n°1

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**Mme MARCASSE.**- Avez-vous des questions?

**Mme DROMAIN.**- Ce n'est pas une question ; si vous me le permettez, j'aimerais compléter votre information par des éléments que vous n'avez peut-être pas sur l'affichage relatif au projet de barrage. En tant que membre du SAGYRC, je voudrais vous apporter quelques éclairages.

Si vous le permettez, je vais revenir un an en arrière, lors de l'installation de la nouvelle mandature du SAGYRC. Vous savez peut-être que j'avais fait un peu sensation en me présentant contre la maire de Ste Foy au bureau du SAGYRC, avec le soutien des autres élus écologistes qui trouvaient que le poids des « contres » était insuffisant. J'ai été élue un peu à la surprise générale, ce qui nous a permis de constater que les anti-barrage étaient légèrement en majorité au SAGYRC. À ce stade, nous aurions peut-être pu voter et décider d'arrêter, mais nous avons considéré qu'il s'agissait d'une courte majorité, nous avons donc décidé de changer de méthode.

Ce changement de méthode a consisté à mettre en place une vaste concertation, appelée « Concert'eau », dont vous avez déjà parlé, en mettant autour de la table les différentes parties prenantes. À ce moment-là, on a remarqué que le maire de Francheville commençait à prendre ses distances, il assistait à moins de réunions. Peut-être la concertation n'est-elle pas sa tasse de thé, mais on ne le voyait plus beaucoup, sauf lors de la réunion avec les Franchevillois avec le photographe de Franch'Mag où, effectivement, vous étiez là.

Je continue l'histoire. Le 28 août, au cours d'une réunion où il y avait un certain nombre d'absents, puisqu'un tiers des conseillers du SAGYRC était présent mais au cours de cette réunion nous avons compris que le projet avait clairement du plomb dans l'aile, essentiellement pour deux motifs :

- la non prise en compte des risques liés au tir de mines ;
- l'obligation de compenser la déforestation à un pour trois, c'est-à-dire comme ils considèrent qu'il faut déforester 5 hectares, il faut reforester 15 hectares, mais pour être très précis, cela signifie désimperméabiliser 15 hectares ou, en étant encore plus précis, acheter 15 hectares constructibles.

Cela, c'est ce qui a été avancé fin août, il est apparu que le projet était très clairement compromis.

C'est à ce moment-là que nous avons vu arriver une campagne de communication, non pas avec les collectifs d'opposants historiques dont vous faites partie... Votre ancien adjoint, Gilles Dassonville, a dû apprécier d'être curieusement écarté à ce

moment-là, il ne fait pas bon être un de vos anciens adjoints. Nous avons donc vu arriver cette campagne de communication en repartant à zéro, avec une pétition alors qu'il y en avait une en cours. Il y avait un collectif dans lequel vous étiez avec nous, un collectif apolitique, mais... Nouveau collectif, nouvelle campagne, cela nous a paru très bizarre, sachant que le projet était déjà connu à ce moment-là pour être moribond.

Nous trouvons la réponse dans le Franch'Mag où l'on peut lire ceci : « *Les écologistes de la Métropole se perdent pour un projet de barrage destructeur de l'environnement* ». Eh bien, voilà ! Le barrage est un projet de la Métropole, c'est un projet des écologistes, et le maire de Francheville est le seul opposant, et miraculeusement, il a gagné la bagarre, formidable !

La dernière information que je voulais vous donner, c'est qu'au dernier conseil du SAGYRC, qui s'est tenu mardi, notre Maire est intervenu pour dire que l'abandon de ce projet lui paraissait un peu précipité et qu'il n'avait pas eu assez d'informations.

Voilà les informations factuelles que je voulais vous donner.

Je ne suis pas d'accord pour voter cette délibération. Pour moi, le financement de cette campagne est de l'argent purement jeté par les fenêtres. Merci.

**Mme LEBRUN.**- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est essentiellement le plan de communication « Tous anti-barrage » dont la dépense de 25 k€ suscite l'opposition de notre groupe, et ce pour plusieurs raisons. Vous nous soumettez cette dépense alors qu'elle est déjà engagée et, une fois de plus, les élus de notre groupe n'ont pas été concertés. Vous parlez de biodiversité ou plutôt de manœuvres politiques puisque vous êtes contre le barrage, mais vous soutenez et vous vous cachez derrière un collectif anti-barrage mystérieux. Cette dépense conséquente dépasse les frontières de Francheville, puisque vous avez élargi cette communication à toutes les communes limitrophes de l'Yzeron. De plus, il est inacceptable que le logo de notre commune, qui est le visuel qui représente notre identité ne figure sur aucun support, et encore moins sur la quatrième de couverture de notre magazine municipal. Enfin, vous dites que ce plan de communication est une idée lancée par des Franchevillois et financée par la Ville, en agissant ainsi vous ouvrez la possibilité à chacun de vos administrés de réaliser leur projet avec les finances publiques. Vous comprenez notre interrogation sur votre gestion.

Monsieur le Maire, vous semblez très satisfait de cette opération de communication qui n'est en réalité qu'une propagande maquillée de votre politique que nous dénonçons.

En conséquence, le groupe Vivre Francheville votera contre cette délibération.

**Mme PARIS.**- Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous l'a indiqué Jacqueline LEBRUN, notre groupe votera contre cette délibération au regard de l'augmentation des dépenses de 25 k€ fléchés sur une campagne de communication dont vous dites qu'elle vient défendre la biodiversité.

Pour nous, cette délibération, si nous venions à voter « pour », viendrait entériner le gaspillage de fonds publics. Nous avons bien compris votre manœuvre politique qui consiste à vous approprier cette lutte anti-barrage ma collègue Hélène Dromain a apporté un certain nombre d'éléments factuels qui viennent conforter ce constat et démontrer votre contradiction et votre gêne, finalement, à ce que ce barrage contre lequel vous luttiez tant soit un projet aujourd'hui abandonné. C'est comme si on vous enlevait un os à ronger pour les cinq prochaines années.

Au-delà de votre objectif politique que je considère comme contestable, je souligne que cette communication que vous financez bien cher à hauteur de 25 k€ est une campagne creuse qui n'apporte rien, il s'agit de supports dans le cadre d'une opération marketing : vous interrogez les Franchevillois pour leur demander s'ils seraient contents que l'on saccage leur ville, c'est comme si vous demandiez à un aveugle s'il aimerait voir. Encore une fois, et je souligne ce point, il s'agit de gaspillage et je trouve regrettable, compte tenu des délibérations que vous avez proposées au conseil au cours de ce mandat et qui viennent la plupart du temps augmenter le coût des services publics pour nos administrés, que vous veniez flécher 25 k€ vers cette zone éminemment creuse.

Je le relève et je souligne qu'indépendamment des positions de chacun sur ce sujet très sérieux qu'est le barrage, et comme cela a déjà été indiqué, il existe des associations réunies dans un collectif qui travaillent très sérieusement sur ce sujet et qui déploient leur position de façon transparente et honnête, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas, puisque votre communication s'intègre dans une nébuleuse. Est-elle portée par un collectif qu'est la mairie ? Cette campagne est-elle portée par la mairie qui est un collectif ? Tout cela est bien obscur et éminemment regrettable.

Je ne viendrai pas sur le reste. Nous vous avons interrogés pour obtenir la communication d'un certain nombre d'éléments comptables qui nous permettront de vérifier quelles ont été les dépenses déjà engagées puisque, par définition, elles l'ont été. Je trouve véritablement cette délibération détestable dans le contexte actuel.

Nous sommes ravis d'avoir vu la mise en scène de ce petit écureuil qui s'appelle SCRAT, je crois qu'il coûte bien cher aux Franchevillois.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. GOURRIER.**- Je voulais également rebondir sur ce qui a été dit au sujet de cette campagne de communication qui vous a tant choqués.

La stratégie de communication est du ressort de l'exécutif qui juge des priorités, il n'y avait pas de raisons particulières d'en parler en dehors des instances de direction de la commune. Pour notre majorité, vous le savez très bien, la défense de notre vallée de l'Yzeron est une priorité, et j'aurais tendance à dire que dépenser cinq euros pour chaque arbre sauvé est un bon investissement.

Sur le fond, j'ai été un peu dans la communication lorsque j'étais en activité, une bonne communication, c'est une communication qui fait réagir et dont on parle. Si j'en juge par les retombées tant au niveau des Franchevillois que de la presse et de vos réactions, jamais une campagne n'a fait autant parlé du sujet ; de ce point de vue, c'est donc une bonne campagne ! Il faut remercier le groupe de Franchevillois qui a lancé les idées que nous avons mises en œuvre.

Les résultats sont importants : la pétition a recueilli 1 900 signatures, jamais aucune pétition n'en a recueilli autant sur une période aussi courte sur ce sujet à Francheville. D'ailleurs, je ne sais pas si vous l'avez signée, puisque vous êtes apparemment aujourd'hui contre le barrage. Il y a eu plus de 6 000 vues de la vidéo, c'est considérable.

C'est vrai que si nous avions fait différemment, en faisant une campagne institutionnelle, il y aurait sans doute eu moins de *buzz* et donc moins de retours. Je pense donc que c'est une excellente stratégie de communication pour parler du sujet.

Ensuite, la mairie a fait un sondage, je ne sais pas si vous y avez participé. La campagne ayant mobilisé tout le monde, ce sondage a connu un très grand succès : 1 300 votes ont été exprimés contre le barrage, ce qui représente 91 % des votes sur ce sondage organisé par la commune. Sur ce type d'opération, il est très rare d'atteindre une telle participation, ceci montre que les Franchevillois ont été fortement mobilisés par cette campagne de communication, et montre aussi leur intérêt pour le sujet. Voici quelques années, je me souviens avoir fait des opérations avec les associations sur l'Yzeron et autres, lorsque nous rencontrions dix personnes, il y en avait au moins quatre ou cinq sur les dix qui ne savaient même pas qu'un barrage allait se construire, je parle uniquement des Franchevillois et non des habitants des communes aux alentours. Grâce à cette communication, et à cette campagne, le sujet est parfaitement connu des Franchevillois et c'est (*inaudible*) parce que dans le passé on a quand même cherché à cacher ce projet à l'ensemble des Franchevillois.

Quand je lis dans la presse ou dans le communiqué du groupe Francheville, respire – je cite : « *Ce combat est porté depuis de nombreuses années par notre mouvement et ses représentants* ». Je pense qu'il y a une faute de frappe, on ne parle pas d'années, mais sans doute de mois parce que, si j'ai bonne mémoire, vous avez soutenu ou à tout le moins toléré ce projet de barrage, lorsque vous étiez dans cette même salle dans la majorité, en particulier Mme Dromain et M. Legrand, qui est absent aujourd'hui. Monsieur Kretschmar, vous étiez délégué au SAGYRC en 2008, j'ai moi-même été délégué au SAGYRC avec M. Dassonville à partir de 2014, mais dans aucun compte rendu du SAGYRC, je n'ai vu une quelconque opposition de votre part, Monsieur Kretschmar, au projet de barrage. Il n'en était qu'à ses prémices, il était sans doute temps d'agir à cette époque. On peut refaire l'histoire, mais le seul au niveau politique - je ne parle pas des associations qui ont fait leur travail, je parle d'un point de vue politique puisque nous sommes ici une assemblée politique - qui a mené ce combat depuis le début, même si cela ne vous plaît pas, c'est Michel Rantonnet. Je n'oublie pas Gilles Dassonville qui a apporté toute sa connaissance du dossier ...

**Mme DROMAIN.**- 2014 ! Programme 2014, c'est noir sur blanc. C'est le niveau politique, faites-le passer !.

**M. RANTONNET.**- Madame Dromain, nous ne vous avons pas interrompue, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. GOURRIER.**- 2014, il ne vous aura pas échappé que vous n'étiez plus aux commandes. Mais vous y étiez, vous n'avez pas voté contre.

**Mme DROMAIN.**- Jamais ! C'est un mensonge !

**M. GOURRIER.**- Donnez-moi un seul moment où vous avez voté contre.

**Mme DROMAIN.**- Je n'ai jamais eu à voter. J'ai toujours été contre, tout le monde le sait. C'est pourquoi, avec l'autre groupe, nous sommes partis séparément, c'est grâce à cela que vous avez été élus, vous le savez parfaitement !

**M. GOURRIER.**- Je parle d'avant.

**Mme DROMAIN.**- Il n'y a pas d'avant, j'ai été élue deux ans, j'y ai toujours été opposé.

**M. GOURRIER.**- Laissez-moi m'exprimer, Madame Dromain, vous avez parlé, je vous ai écoutée.

Dans tous les dossiers qui ont été faits, avec M. Dassonville, nous avons décelé depuis le début les fameuses failles dont vous parlez aujourd'hui. Voici sept ans, nous

avons dit qu'il y avait un problème sur les carrières, nous avons soulevé le problème ; on nous a dit qu'il n'y avait pas de problème. Il y a eu une concertation, je crois d'ailleurs que vous y étiez, il y avait cinq personnes, la plupart des gens ne s'étaient pas déplacés, et on nous a expliqué que ce n'était absolument pas un problème. On nous dit maintenant que c'est un problème. Que s'est-il passé avant 2014, parce que le problème des carrières n'est pas récent ?

Les autres problèmes soulevés ont été soulevés par nous depuis sept ans. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que vous étiez contre le barrage depuis longtemps, je ne dis pas que vous ne l'étiez pas, mais vous n'avez pas agi. Aujourd'hui, nous continuons la lutte parce que tout n'est pas fait, notre ligne est claire depuis le début, les Franchevillois le savent. Vous parlez d'une fable, mais c'est vous qui racontez une fable, Madame Dromain.

La gouvernance de la Métropole, et donc au SAGYRC, les écologistes rejoignent ce combat, je m'en félicite. Comme dit l'adage populaire : mieux vaut tard que jamais.

Pour ma part, à cause du passé, je resterai très attentif, en particulier quand vous dites qu'il n'y aura pas de barrage à Francheville. Vous savez très bien que c'est faux, des projets existent toujours ; nous serons très attentifs aux projets qui seront proposés.

« Nous chercherons à nous opposer intelligemment au projet », avez-vous dit. Que veut dire « s'opposer intelligemment au projet », si ce n'est ouvrir une porte à un autre projet qui sera tout aussi destructeur, mais celui-là sera réglementaire, ce qui n'est pas le cas du projet actuel. Donc, nous serons très vigilants. Les Franchevillois ont gagné cette première bataille, mais nous devons rester extrêmement méfiants et continuer nos actions parce que, contrairement à ce que vous dites, le projet de barrage n'est pas totalement abandonné. Celui qui était proposé est abandonné, mais le projet n'est pas encore abandonné.

**Mme MAMMAR.-** Je voudrais rappeler que cette décision modificative ne change pas l'équilibre global du budget 2021, ce qui est un point important. Elle accompagne une cause environnementale d'intérêt communal de notre ville, que la quasi-totalité des Franchevillois soutient en rejetant ce projet de barrage qui, rappelons-le, sacrifierait au moins 3 000 arbres, 4 hectares de notre espace boisé classé, et plus 15 hectares en amont du barrage sur la partie qui devrait être déboisée sur la zone de sur-inondation pour édifier un monstre de pierre dont la surface serait égale à la zone marchande de notre centre commercial de Taffignon, sur une hauteur de huit étages. C'est quand même un monstre de pierre.

Sur une telle décision, nous devrions tous autour de cette table, en tant que Franchevillois, être unanimes contre ce projet et, en tant qu'élus être à l'unisson, d'une même voix. Or, quand je lis les articles de presse récents, je trouve qu'il y a une polémique presque théâtrale qui est dommageable pour les Franchevillois. On a l'impression que le maire est presque un gourou qui réussirait, à base de propagande, à faire croire aux administrés très crédules qu'il est le seul vrai opposant au barrage or, on sait que ce n'est pas le cas, heureusement, et qu'il sauvera Francheville et son écosystème avec sa cape de super héros et qu'au final, l'opposition est heureusement l'opposition là pour rappeler à nos Franchevillois très naïfs, qu'il y a une supercherie qui se joue devant eux.

Je le répète, je trouve dommage que nous ne soyons pas à l'unisson. Je me pose des questions, je me demande : pourquoi cette opposition ? Est-ce une opposition partisane qui est presque un aveu d'inaction de la part de certains ? Certains sont-ils

finalement pour ce barrage ? C'est leur droit le plus strict, mais il faudra éclaircir les positions auprès des administrés.

Quoi qu'il en soit, je vais rappeler les faits : un groupe de Franchevillois avait des idées, ils voulaient remobiliser les Franchevillois puisque la décision du SAGYRC était imminente, ils s'en inquiétaient, ils sont venus nous voir, ils nous ont présenté des propositions qui nous ont séduites ; nous avons décidé de les lancer et de financer un plan de communication qui reprenait ces idées dont nous n'avons pas la paternité, nous n'avons jamais eu la prétention d'en avoir la paternité. Il n'y a aucun mal à cela ; c'est aussi simple que cela.

Nous, nous voulons l'intérêt général communal, nous ne voulons pas du barrage tel qu'il nous est présenté, comme je l'espère la majorité des personnes présentes dans cette salle. Comme l'a dit M. Gourrier, le budget dépensé qui, je le répète, ne bouge pas l'équilibre global du budget 2021, n'est pas dramatique au vu de l'enjeu majeur qui concerne la ville ; ce qui serait dramatique serait de voir le barrage être édifié sans n'avoir rien fait contre lui.

Nous ne nions pas le danger, ce n'est pas le sujet, il y a certainement des choses à faire pour la population, c'est une évidence, mais pour l'environnement aussi. Nous voulons simplement faire en sorte que les choses soient remises à plat. C'est un projet d'un autre temps qui est techniquement et juridiquement périmé. Nous souhaitons vraiment une remise à plat et pas un semblant de remise à plat pour trouver des alternatives équilibrées pour protéger la population mais aussi notre environnement. Notre nature est un patrimoine cher pour notre ville mais aussi pour la Métropole, c'est notre intérêt commun de la protéger.

**M. RANTONNET.** - Merci beaucoup.

*(Discussions croisées.)*

Je vais laisser la parole à notre opposition, puis nous reprendrons la parole pour conclure ce débat. Je vous rappelle que nous présenterons un vœu en fin de séance pour parler du barrage. Là, nous parlons de la décision modificative, ne brûlez pas vos interventions sinon vous n'aurez pas d'arguments nouveaux tout à l'heure, gardez vos arguments pour ou contre le barrage – c'est parfaitement votre droit - pour le vœu en fin de conseil municipal. Là, nous parlons de la DM et je voudrais bien que nous restions sur le sujet.

Je donne la parole à M. Boistard, puis à M. Kretzschmar et à M. de Parisot.

**M. BOISTARD.** - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, j'allais dire la même chose, je ne souhaite pas du tout parler du barrage, nous y viendrons. La réponse de M. Gourrier portait sur l'utilité du barrage et la responsabilité des élus, moi, je voudrais que l'on revienne à cette décision modificative, à cette campagne, à ces 25 k€ dépensés et à l'histoire qu'on nous sert. Je veux bien que la communication soit importante, vous nous parliez de propagande, je ferai simplement une parenthèse : le service Com de la mairie de Francheville est le seul service qui a augmenté ses effectifs de manière sensible ces dernières années, c'est une réalité. D'ailleurs, nous avons un très beau Franch'Mag et tout le service travaille très bien.

Sur ces 25 k€, on nous a raconté une histoire avec un collectif - c'est vague « un collectif », ce n'est pas structuré, cela peut être n'importe qui – qui avait de très bonnes idées, il vous les a présentées, et vous avez dit : « ce sont de très bonnes idées, c'est l'intérêt général, nous allons financer la communication que vous nous proposez ».

Mais alors, que vient faire là-dedans l'agence de communication des Républicains dans le Rhône « Oh My Com » que vous avez financée, qui est l'éditeur du site ? Si on avait un plan de communication ficelé par un collectif de Franchevillois, il suffisait de le mettre en route.

Au départ, il n'y avait pas du tout d'associations avec la mairie, des choses sont apparues, dont certaines sont extrêmement limites, je pense notamment aux bons SNCF, mais nous y reviendrons. La mairie s'est finalement associée, les logos ont commencé à apparaître.

Ma problématique, ces 25 k€ sont de la communication, j'aurais préféré que ces 25 k€ soient investis. Je crois qu'à un moment, sur la fin de la campagne, vous avez plus ou moins rejoint nos positions de Vivre à Francheville, qui étaient de dire : il faut étudier une solution alternative à ce barrage. Si nous sommes majoritaires, la municipalité investira » ; 25 k€, c'est exactement la somme d'un début d'études, c'est effectivement ce qu'il faut pour amorcer les choses. Je regrette que vous fassiez de la communication avec des écureuils, alors que nous pourrions travailler sur une solution alternative or, ce n'est pas fait. C'est en cela, selon moi, que c'est une mauvaise utilisation des fonds.

De plus, je suis un peu gêné sur la biodiversité qui vous tient tant à cœur. J'aimerais qu'on m'explique ce qu'il s'est passé. Il y a une anecdote avec les écoles sur les bords de l'Yzeron où les enfants font régulièrement des sorties ; ces enfants s'interrogeaient sur les bouts de plastique et de rubalise qui jonchaient les bords de l'Yzeron car ils n'avaient pas été enlevés. Je vous invite à prendre un sac-poubelle et aller les ramasser. S'agissant de la pollution et de l'impact sur l'environnement, cette campagne de communication n'est pas formidable non plus. Merci.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Kretzschmar ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci, Monsieur le Maire. Merci de chercher à gérer notre temps de parole, mais nous sommes en capacité de le faire de notre côté de manière autonome. Je voudrais insister sur trois points :

Le premier est que j'ai de nouveau été attaqué personnellement sur ma position en tant que conseiller communautaire du SAGYRC. Je pense que l'on en parlera jusqu'à mon dernier souffle, nous avons parlé de l'extension du cimetière, je pense que l'on inscrira encore sur ma tombe : « il a été conseiller au SAGYRC et ne s'est pas opposé au barrage ». J'aimerais beaucoup qu'on refasse l'histoire, mais malgré tout l'histoire ne se refait pas ; c'est assez facile comme argument, vous le sortez de manière systématique. On peut avoir une position majoritaire et évoluer dans sa position, c'est ce que j'ai fait. Vous considérez qu'il vaut mieux tard que jamais, mais ma position date globalement de 2014, nous sommes en 2021. Encore combien de temps allez-vous me reprocher d'avoir eu une position au conseil du SAGYRC ? Je trouve que c'est assez grotesque, assez caricatural et assez peu respectueux de la position politique qu'est la nôtre quand on est censé apporter une parole par rapport à une majorité.

Deuxième point, vous parlez de bonne communication, cher collègue Gourrier. Une bonne communication, c'est une communication qui a un impact, qui sollicite des intérêts. Pourquoi pas une campagne de pornographie, pendant que l'on y est ? Cela fait effectivement de l'audience. La bonne communication, c'est celle qui rend un peu plus intelligent par rapport aux faits.

J'ai été très choqué par les matériaux de propagande développés par cette agence de communication, quand on voit un barrage s'élever et menacer d'écraser une belle

mère de famille avec de beaux enfants, c'est de la caricature totale pour un dossier qui est tout sauf simple. Ce dossier est complexe, s'il y a des positions diverses qui ont continué avec le temps, c'est que la situation est complexe. Satisfaire les enjeux de protection de la population comme ceux de protection de l'environnement n'est pas simple. Cela suscite un débat depuis très longtemps. Les solutions sont diverses. Nous avons été récemment confrontés à une impossibilité quant à la solution proposée par le SAGYRC, tant mieux puisque nous allons réfléchir à d'autres situations. Malgré tout, nous avons toujours à agir pour la protection des populations, ce qui n'est pas du tout évident.

Le troisième point, c'est une question de respect. Ma collègue Hélène Dromain l'a dit, votre formation politique est soutenue par une association qui participe à un collectif qui est le collectif « Vivre avec l'Yzeron sans barrage ». Il me semble que vous avez reçu hier un courrier de ce collectif, vous avez clairement travaillé avec ce collectif sur l'ensemble des efforts qu'il fallait déployer pour développer des arguments raisonnables et raisonnés. Vous mettez de l'huile sur le feu sur ce dossier, c'est certes intéressant sur le plan politique pour vous, mais c'est totalement intéressant pour l'intérêt général. Merci.

**M. BAYET.**- Je voulais juste faire remarquer qu'il y a une confusion, que je pense volontaire de votre part, entre la forme et le fond. À juste titre, vous avez, Monsieur le Maire, rappelé que nous sommes en train de parler d'un aspect financier et que l'aspect concernant le barrage à proprement parler viendrait plus tard. Or, tout ce que nous avons entendu de votre part était sur le bien-fondé de cette action, etc., actuellement, nous ne parlons pas de cela.

Ce qui nous interpelle, c'est la manière dont les fonds ont été utilisés - on a dit « de manière un peu occulte », je n'y reviens pas - mais également l'intérêt de ce qui a été fait. Monsieur Gourrier, vous disiez qu'il n'y avait jamais eu autant d'intérêt sur les enquêtes faites et vous souligniez les retours qu'il y avait eu. Certainement, mais à quoi cela sert-il ? À quoi cela a-t-il servi ? Si ces fonds avaient été utilisés pour essayer de proposer de partir sur une solution alternative, de réfléchir à quelque chose, cela aurait été beaucoup plus constructif que de s'auto-satisfaire en disant : « vous voyez, nous sommes contre, et regardez, il y a plein de gens qui, derrière nous, le sont aussi ». C'est évident, je pense que la majorité des gens est contre le barrage. Mais une fois que l'on a dit que l'on était contre, on est content.

Ce qui nous intéresse c'est de savoir ce que l'on peut faire à la place, puisqu'il y a un problème à régler. Il va bien falloir trouver des moyens de régler ce problème or, cela traîne depuis des dizaines d'années, mais le problème est toujours là. Que fait-on ? La solution ne nous appartient pas, elle n'est pas au niveau de Francheville, mais la ville de Francheville pourrait peut-être essayer de contribuer à cette réflexion générale, en disant : « nous essayons de proposer telle chose, etc. », autrement dit : engager des études, c'est ce que Jean-Claude Boistard disait tout à l'heure. En tout cas, c'est ce que nous avons dans notre programme.

Je vous remercie.

**M. DE PARISOT.**- Monsieur Bayet, oui, effectivement, beaucoup de personnes sont contre le barrage, mais celles qui ont le courage de le dire sont un peu moins nombreuses.

Je voulais réagir aux propos que j'ai entendus : « le Maire se cache ; les fonds sont plus ou moins occultes ». Je voudrais rappeler que depuis 2014 la position du maire

et de son équipe est claire vis-à-vis de ce barrage, c'est : non à ce projet de barrage, études des solutions alternatives. Ce qui est fait actuellement, c'est uniquement la continuité de cette action menée depuis 2014.

**M. AUDIFFREN.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir très rapidement sur un point qui a été évoqué par M. Boistard. Il n'appartient pas à la commune de Francheville de faire réaliser des études techniques sur la gestion de la rivière, c'est au SAGYRC de les faire. C'est dans les statuts du SAGYRC – je lis : « *Le SAGYRC a pour objet l'aménagement et la gestion équilibrée des lieux aquatiques. Il réalise tous types d'études et de travaux relatifs aux compétences décrites...* ». ».

Je rappelle que la Métropole, les communautés de communes et les communes abondent au financement du SAGYRC pour 915 299,60 € ; c'est dans la dernière délibération qui a été votée.

Nous sommes là dans les compétences du SAGYRC, il n'appartient pas à la commune de réaliser des études techniques. Si chaque commune se lance dans la réalisation d'études techniques, je ne vois pas en quoi cela ferait avancer le dossier.

J'ai un peu de mal quand j'entends M. Bayet évoquer toutes ces années perdues... Claude Gourrier l'a évoqué, de 2015 à 2020, j'ai assisté au comité syndical du SAGYRC dans le public, parce que je n'étais pas élu, et j'ai vu comment se dérouler la gouvernance du SAGYRC pendant ce mandat, j'ai vu comment étaient traités les opposants. Je rappelle que les problèmes techniques et réglementaires, mis en avant aujourd'hui, avaient déjà été évoqués. La difficulté d'exploiter une carrière à l'aplomb des maisons et des immeubles de Bel Air est un point qui avait été soulevé et qui avait été écarté d'un revers de main par la gouvernance précédente du SAGYRC. Donc, si le projet de barrage a perdu son temps pendant 20 ans, ce n'est certainement pas à notre majorité qu'il faut le reprocher.

**M. BAYET.**- Pardonnez-moi, mais je n'ai jamais dit cela.

**M. RANTONNET.**- Nous allons peut-être conclure. Tous les élus qui souhaitent prendre la parole se sont exprimés la parole, il me revient de conclure avant de passer vote.

Il faut quand même revenir un peu à l'essentiel. Notre budget 2021 est tellement précis que nous pourrions attendre l'atterrissage de fin d'année pour ajuster nos recettes et nos dépenses. Nous n'attendons même pas la fin de l'année. À fin septembre, nous avons dépensé moins que prévu sur ce budget 2021. Je remercie le comité de direction et les élus pour leur vigilance et pour la justesse et la clairvoyance des prévisions, *a fortiori* en période Covid.

Je souligne à nouveau que beaucoup de communes saluent la bonne gestion de Francheville ; cela nous change du passé - certains élus ici présents peuvent en témoigner.

Comme vous pouvez le lire à la page 2 de cette délibération, nous pouvons affecter l'excédent de 273 k€ de nos recettes de fonctionnement à l'investissement tout en ciblant en même temps des dépenses d'intérêt général – j'insiste – et cela sans augmenter notre plafond de dépenses de fonctionnement. Cela aussi, c'est le principe d'une bonne gestion à l'équilibre, sans déficit.

Nos opposants critiquent notre budget de Com, mais nous avons été élus et reconduits pour réaliser notre projet et non pour financer le projet de nos opposants, surtout celui des pro-barrages.

Concernant les études, je complète le propos de Daniel Audiffren, nous sommes des Franchevillois. Mon prédécesseur et quelques élus ici présents parmi nos opposants ont délégué la compétence de l'yzeron au Sagyrc en 2001. Donc, il revient aux ingénieurs et à l'exécutif du SAGYRC de proposer une nouvelle feuille de route après l'échec programmé du barrage à la roussille..

20 années perdues, avec des élus en face de moi, qui étaient dans la majorité de mon prédécesseur. Tout le monde y est allé sans jamais apporter la moindre critique au projet qui était proposé. Claude Gourrier l'a évoqué tout à l'heure, quand on relit tous les comptes rendus du SAGYRC, jamais M. Kretzschar, qui représentait la Ville ne s'est opposé au projet de barrage ; il a souvent dit qu'il fallait faire avec s'il n'y avait pas d'autre solution, mais il ne s'est jamais opposé ; à un moment donné il faut le dire et le répéter.

Nous avons réalisé un premier sondage en 2006, à l'époque le vent de contestation contre ce barrage était beaucoup moins important qu'il ne l'est aujourd'hui, nous avons déjà recueilli 432 signatures auprès de Franchevillois. Ma conviction a toujours été acquise sur ce sujet et je regrette que la mauvaise écoute d'Hélène Dromain qui d'ailleurs est arrivée avec une heure de retard au dernier conseil – je conçois très bien, ma chère Hélène, que vous étiez affectée par ce retard. Je n'ai fait qu'une seule intervention et je me suis permis de dire que j'étais très surpris d'apprendre – ce n'est pas vieux, cela date d'avant-hier – que le projet de barrage dans sa conception initiale ne pouvait pas être réalisé parce que la conscience environnementale avait évolué, parce que la contrainte juridique et réglementaire avait aussi évolué et qu'il y avait les problèmes techniques de carrière. Claude Gourrier l'a bien évoqué, cela fait dix ans que nous le réaffirmons, mais jamais vous n'avez évoqué ces arguments auparavant.

C'est d'ailleurs ce qui a contribué à notre victoire, parce que notre position a toujours été claire, ce qui n'était pas votre cas aux dernières élections puisqu'avant le premier tour vos positions entre les deux groupes n'étaient pas les mêmes et que vous avez été finalement dans l'obligation de vous ranger à l'assentiment général pour exprimer votre désaccord sur le barrage initial.

Nous allons garder les arguments pro ou anti-barrage pour le vœu de tout à l'heure mais sachez que nous n'avons pris la place de personne, chaque association, chaque collectif a sa posture, son style. Nous avons occupé un espace qui était vide parce qu'il nous semblait absolument essentiel de mobiliser les Franchevillois sur ce dossier au moment de la décision.

C'était une opération de communication, qui représentait cinq euros par arbre tronçonné, déforesté.

Les factures de cette opération de communication seront reprises en annexe du compte rendu de ce conseil municipal et accessibles à chaque élu et à chaque citoyen.

J'ai quand même entendu du président du SAGYRC, mardi soir, quelle serait la déforestation « acceptable ». Non ! J'attends des écologistes une position ferme sur la défense de l'environnement et simultanément la meilleure protection possible des riverains. Tel a toujours été mon discours. Je remercie les élus dans le mandat précédent, et je remercie Daniel Audiffren, qui était présent mardi soir à mes côtés et qui peut témoigner des propos que j'ai tenus, ma chère Hélène, qui ne sont pas ceux que vous avez rapportés. Je suis atterré par vos propos car mes convictions à ce sujet sont connues, elles n'ont jamais variées.

**Mme DROMAIN.**- Vous n'avez pas dit : « *Le projet et précipité* » ?

**M. RANTONNET.**- J'ai dit deux choses.

**Mme DROMAIN.**- « *C'est une décision précipitée* ».

**M. RANTONNET.**- Vous avez épuisé votre temps de parole, je voudrais bien épuiser le mien. J'ai souligné deux choses dans mon intervention qui a duré une minute :

1. j'apprends que l'abandon de la crue centennale, et par voie de conséquence du barrage dans sa forme actuelle, dont acte ;
2. dans les 30 secondes qui ont suivi, j'ai dit : « *je suis très surpris, Monsieur le Président, que vous vouliez une nouvelle feuille de route dès le mois de décembre* ».

C'est exactement ce que j'ai dit.

**Mme DROMAIN.**- Nous verrons dans le compte rendu du SAGYRC.

**M. RANTONNET.**- Cela fait 20 ans que l'on parle de ce projet de ce barrage, mais là, avant le 10 décembre, dans les 60 jours qui viennent, il faut présenter une nouvelle feuille de route. Je le dirai tout à l'heure, si c'est pour nous présenter un projet de barrage qui, au lieu de faire 24 mètres de haut n'en fait que 20, vous aurez le même front du refus de notre part.

Il était important de réveiller la conscience environnementale des Franchevillois. Nous sommes surpris du succès de cette opération, preuve en est la prouesse, un samedi après-midi, de rassembler une centaine de personnes sur le site de la Roussille, chapeau ! Cela va au-delà d'une opération de Com, c'est le début d'un engagement fort et s'il faut aller sur la place Bellecour avant le 10 décembre, nous irons.

Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE ET DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.**

## RESSOURCES HUMAINES

- **2021-10-04 - Contrats d'apprentissage**

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**Mme MARCASSE.**- Cette délibération a été examinée en Commission Ressources  
Avez-vous des questions ?

*(Aucune.)*

**M. RANTONNET.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2021-10-05 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Cdg69 dans le cadre d'une convention unique**

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**Mme MARCASSE.-** Avez-vous des questions ?

*(Aucune.)*

**M. RANTONNET.-** Nous passons donc au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2021-10-06 - Adhésion au dispositif Cdg69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**Mme MARCASSE.-** Avez-vous des questions?

*(Aucune.)*

**M. RANTONNET.-** Nous passons donc au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2021-10-07 - Modification du tableau des effectifs**

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**Mme MARCASSE.-** Avez-vous des questions?

**Mme LEBRUN.-** J'imagine que cette fusion est effectivement très intéressante dans le cadre de l'organisation du travail ; simplement, je trouve que l'on appauvrit à nouveau les services en compétences de collaborateurs en transformant les catégories des postes.

Nous déplorons cette position. De ce fait, nous voterons contre cette délibération. Merci.

**Mme MARCASSE.-** Je ne pense pas qu'on appauvrisse, on crée un poste de RRH. Cette personne arrivera la semaine prochaine.

**Mme LEBRUN.-** Peut-être pas pour celui-ci, mais c'est un changement de catégorie.

**Mme MARCASSE.-** Ce n'est pas un changement de catégorie, c'est une personne qui arrive en catégorie A ; il n'y a pas de changement de catégorie. On l'a expliqué en commission Ressources.

**M. BOISTARD.-** Nous avons déjà eu une délibération de ce type qui concernait les finances. D'une manière générale, vous restructurez. Vous nous dites que cela fait plus de transversalité, et je veux bien vous croire, mais d'une manière générale, vous supprimez des postes de responsables, vous fusionnez les choses pour qu'il y en ait plus qu'un et vous mettez des intermédiaires ; cela s'appelle un appauvrissement des compétences.

Je ne juge pas sur le fond, parce que je ne suis pas dans la réalité des services. En revanche, quand nous voyons des postes de direction disparaître, c'est notre interprétation, si nous pensons que cela peut être fait, il ne faut pas que ce soit systématique.

**M. KRETZSCHMAR.**- Nous déplorons également la perte d'un directeur des ressources humaines au profit d'un responsable des ressources humaines. Cette évolution est un élément stratégique pour notre collectivité (*propos inaudibles*). Associer aux ressources humaines les finances de la collectivité publique ne nous paraît pas être un bon signe. Nous ne voterons pas pour cette délibération.

**Mme MARCASSE.**- Je ne pense pas qu'il y ait un appauvrissement, c'est un poste de DRH qui devient un poste de RRH. En entreprise, un poste de RRH est tout aussi important qu'un poste de DRH. Le poste de DRH est supprimé pour voir arriver cette personne qui sera RRH. Joffrey Buache est tout à fait apte à piloter le service RH et le service Finances.

**M. RANTONNET.**- Avant de passer au vote, je voudrais répondre à M. Boistard et à Mme Lebrun. Il faut sortir du travail en silo par direction ; Nous avons besoin de plus de transversalité. Le fait de regrouper certaines directions, finances et RH par exemple, et d'avoir un directeur ressources permet d'améliorer cette transversalité. Très sincèrement, je peux vous dire que ce besoin ressort nettement des CODIR de notre Administration.

Dans la mesure où c'est une demande de l'Administration, nous accompagnons ce mouvement qui permet d'apporter beaucoup plus de réactivité à notre dispositif, et par conséquent, plus de services aux Franchevillois.

Il revient à l'exécutif d'adapter le dispositif pour répondre aux besoins collectifs.

Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE VIVRE FRANCHEVILLE – ABSTENTION DU GROUPE DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.**

- **2021-10-08**      **Mise en place du télétravail**

*Présentation de la délibération par Mme Marcasse.*

**M. RANTONNET.**- Je présume qu'il y a des demandes d'intervention.

**Mme HALLEZ.**- Bonsoir. J'en ai déjà parlé lors de la Commission ressources, nous déplorons le fait que le dispositif ne soit pas mis en application pour les temps partiels.

**Mme PARIS.**- Concernant le groupe Vivre Francheville, nous nous abstiendrons pour les motifs évoqués par ma collègue Elké Hallez. Nous l'avons souligné en commission, nous ne comprenons pas que les temps partiels soient exclus du dispositif télétravail.

C'est une bonne nouvelle que le télétravail soit mis en œuvre. Nous savons que c'est un sujet complexe parce qu'il peut être très bien vécu par certains agents et au contraire assez mal vécu par d'autres. Nous savons, parce que les statistiques nous le disent, que le temps partiel concerne en général les femmes, qui peuvent trouver dans le télétravail une modalité d'accomplissement de leurs missions professionnelles qui s'adapterait autrement avec leurs contraintes familiales.

Nous avons bien compris que l'objectif est aussi, par une clause de revoyure, de faire le point à l'issue d'un an, mais nous aurions justement trouvé pertinent d'inclure ces temps partiels dès à présent dans le règlement télétravail pour faire un point d'étape, le cas échéant, un an plus tard. Donc, nous nous abstiendrons.

**Mme MARCASSE.**- Je prends note de votre remarque. Nous nous laissons le temps d'un an avec la clause de revoyure.

J'ai également gardé en tête la proposition de Mme Hallez sur les jours flottants.

Cela fera l'objet d'une étude et d'un retour statistique. Nous verrons le nombre d'agents qui se porteront volontaires. Mais nous ferons la clause de revoyure, il n'y a pas de problème.

**Mme PARIS.**- J'entends bien, mais pour le temps partiel, pour lequel la durée de travail reste souvent importante, parce que le temps partiel ce n'est pas la plupart du temps des petits temps ou des mi-temps, on peut avoir des 4/5<sup>e</sup>, des 80 ou des 90 %, qui finalement conduisent à énormément de déplacements pour ces salariés tout en ayant des contraintes familiales. Donc, véritablement, nous ne comprenons pas l'exclusion de cette catégorie de salariés.

**M. BAYET.**- Serait-il possible de connaître le pourcentage, peut-être à la louche, de personnes concernées par ce dispositif ? Donc, en excluant les temps partiels ; les personnes qui sont vraiment à temps plein et qui pourraient être concernées par ce dispositif.

Je ferai une remarque plus générale qui concerne la Commission ressources : je suis surpris personnellement de voir que dans les comptes rendus de cette commission, il n'est jamais fait mention des interventions des uns et des autres. Dans les autres commissions, il est toujours mentionné qu'il y a eu une intervention de telle ou telle personne, même de manière très réduite, alors que lorsque nous lisons ces comptes rendus, c'est très linéaire, nous n'avons pas l'impression qu'il y ait eu un débat ou des échanges. S'il y avait possibilité de rectifier le tir, je vous en remercie.

**Mme MARCASSE.**- J'ai pris note de votre deuxième intervention.

Nous attendions que cela passe au vote pour lancer le processus de candidatures, nous estimons que 30 à 40 personnes éligibles pourraient potentiellement être intéressées. Vous vous doutez bien que des services ne seront pas éligibles tels que l'éducation, les espaces verts, le service technique, mais nous estimons leur nombre entre 30 et 40. S'il y en a plus, pourquoi pas, les dossiers seront étudiés.

**M. BAYET.**- Quel est le pourcentage ?

**Mme MARCASSE.**- C'est à peu près sur 200 agents.

**M. RANTONNET.**- Ce chantier a démarré voici deux ans avec la contrainte sanitaire, puisque lors de la première phase du Covid tous les agents qui pouvaient être en télétravail l'ont été. Dans un deuxième temps, les agents voulaient revenir pour retrouver le lieu de l'entreprise, les collègues et le lien social.

Nous sommes dans cette expérimentation où une trentaine ou une quarantaine d'agents sont concernés. La clause de revoyure permettra d'améliorer le dispositif ; il n'est pas figé, ce sont simplement de nouvelles habitudes de travail. C'est un élément lorsque nous recrutons des agents que nous souhaitons avoir dans nos collectivités. Nous sommes plutôt en avance par rapport à d'autres collectivités.

Tel est ce que je voulais dire sur ce sujet qui correspond à une demande sociale.

Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE. ABSTENTION DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE ET DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.**

## CADRE DE VIE - URBANISME

- **2021-10-09**     **Autorisation d'abonder au Fonds d'Initiative Communale**

*Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.*

**Mme PAGNOUD.**- Si vous avez des questions particulières, je vous écoute.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Kretzschmar, allez-y !

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci pour l'explication. Dans la délibération comme dans l'annexe que nous avons dans le dossier, je suis surpris que les opérations ne soient pas précisément définies, il est noté : « ex : angle Roches/Gareizin, Moulin du Got/Aubépine - (ex : Grande rue au niveau Chardonnière). Pourquoi n'est-ce pas précisé ? Je ne comprends pas, puisque vous nous avez décrit ces opérations, elles sont certaines, elles sont déjà identifiées entre les services de la Métropole et ceux de la commune. Pourquoi des choses aussi imprécises ? Merci.

**Mme MAMMAR.**- Les études sont souvent en cours, c'est-à-dire que nous avons des projets. Les études sont lancées, mais longues à arriver et les budgets encore plus. Il y a deux ans, nous n'avons jamais eu aucun budget, nous ne savions presque pas combien cela allait coûter. Maintenant, nous arrivons à savoir combien cela nous coûte. C'est donc un budget estimatif pour l'instant. Nous avons des projets, nous aurions pu abonder à hauteur de 87 k€, à hauteur du FIC initial, nous estimons que 60 k€ nous suffiront pour réaliser nos projets en matière d'aménagement de voirie.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci.

**M. BOISTARD.**- Sur cette délibération, nous accompagnons de 60 k€ le budget de la Métropole notamment pour des travaux de sécurisation, il n'y a aucun problème. Pour faire écho à un débat que nous avons eu juste avant, nous nous rendons compte que même lorsque nous avons délégué à la métropole, nous pouvons quand même agir.

Nous voterons évidemment cette délibération, mais je regrette que nous soyons aussi limités, les coûts des travaux sont tellement chers que l'on se dit qu'avec 160 k€, ce que sera le montant total, on va pouvoir faire beaucoup de sécurisation et vraiment améliorer le quotidien or, dans la réalité, si j'ai bien compris, c'est un très petit nombre de chantiers qui pourra être réalisé. C'est malheureux. Je comprends bien que chaque commune a besoin de ce type de travaux et que les budgets de la Métropole ne sont pas extensibles, mais lorsque l'on parle de sécurité des piétons, des vélos, etc., on aimerait pouvoir faire plus.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Boistard, sur ce point, nous sommes d'accord. Je me lamente dans toutes les réunions devant la misère des investissements de la Métropole. 160 k€, nous ne pouvons abonder qu'à hauteur d'un certain pourcentage, ce sont donc 60 k€, pour des travaux qui sont non seulement très chers, mais également imprévisibles dans les budgets, car c'est au moment où ils sont réalisés que l'on nous indique le prix. Franchement, pour une commune de 15 000 habitants, avoir de tels budgets FIC, avec des techniciens de la Métropole qui disent : « je suis désolé, mais on ne peut pas faire plus », sur un budget d'investissement pour la Métropole de l'ordre de 3 Md€.

De plus, ce sont des domaines de compétence qui ne sont pas les nôtres. Toutes les communes se lamentent de la dégradation des voiries métropolitaines. Nous essayons de faire ce que nous pouvons avec ce que nous avons dans la limite des enveloppes autorisées.

Hélène, je vous laisse la parole.

**Mme DROMAIN.**- Le budget de la Métropole est de 3,5 Md€, ce n'est pas le budget d'investissement. Dedans, vous avez le RSA, par exemple.

Je suis d'accord avec vous, ce serait mieux si le budget était supérieur. Après, les choses sont réparties. La nouveauté cette année, c'est que la répartition du budget a été faite sur des bases objectives, sur la base du mètre linéaire de voirie et du nombre d'habitants et non pas sur le fait du prince ou autre attribution non transparente.

Peut-être, cela va-t-il évoluer, je le souhaite, mais cela ne marche pas en disant « je connais quelqu'un à la Métropole ». Je n'y peux rien, je vous assure.

**M. RANTONNET.**- C'est dommage, tant pis. Mais le budget d'investissement de la Métropole est bien de 3 Milliards sur le mandat.

**Mme MAMMAR.**- Les modalités de calcul de notre enveloppe ont évolué depuis 2020 avec le nouvel exécutif. Notre enveloppe globale à Francheville a malheureusement diminué. Il s'avère qu'en plus de cette diminution de l'enveloppe globale, nous nous retrouvons avec des frais supplémentaires puisque, auparavant, la Métropole prenait en charge l'entretien des panneaux et du mobilier urbain, mais cela nous revient désormais. Lorsqu'un panneau tombe à terre, c'est à nous de le payer sur notre FIC, donc l'argent part très vite. Malheureusement, tous les riverains et usagers ont des besoins auxquels nous ne pouvons pas répondre parce que l'on ne se rend pas compte du coût des travaux. Pour vous donner un ordre d'idée que j'aime bien présenter : l'aménagement du passage piéton rue des Hermières va nous coûter 40 k€ parce qu'il faut faire un mur de soutènement, élargir les trottoirs, etc. Les gens ont l'impression que c'est un coup de peinture, mais non, ce sont 40 k€, mais pas uniquement pour la peinture.

**M. RANTONNET.**- Merci pour ce débat.

Je souhaite vraiment que l'ensemble des voiries de la Métropole ne se dégradent pas trop dans ce mandat, parce qu'il y a quand même encore des gens qui ont besoin d'utiliser la route, il n'y a pas que des cyclistes, et il n'y a pas que la voirie lyonnaise ou Les Voies Lyonnaises. Nous parlions tout à l'heure du budget de 25 k€, le changement de logos pour Réseau express vélo et Les Voies Lyonnaises, c'est 200 k€ Les budgets de communication sont toujours démesurés quand on ne partage pas la cause. En l'espèce, nous avons quand même besoin du Réseau express vélo et des Voies Lyonnaises pour répondre à des besoins spécifiques.

Je mets aux voix cette délibération.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2021-10-10** **Projet Nature Yzeron : conventions financières 2021-2022 avec les associations.**

*Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.*

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. BOISTARD.**- En soi, les conventions financières ne posent aucun problème, nous les voterons, c'est la mise en œuvre ; nous avons beaucoup échangé en commission, je n'ai pas réagi en commissions sur un point : lorsque nous parlions des animations, nous avons évoqué celles pour les écoles et pour le grand public, vous aviez évoqué une animation dédiée à la sauvegarde de la vallée, cette animation sera-t-elle dédiée aux adhérents de la sauvegarde ? Comment cela va-t-il fonctionner ? D'autres associations pourront-elles postuler la prochaine fois ? Par exemple, si le centre social avait des vellétés de vouloir travailler sur ce sujet. Sans doute ne pourraient-elles pas être toutes servies, mais chaque association pourrait-elle demander à avoir une animation ?

**Mme PAGNOUD.**- Pour avoir droit à une animation, il faut évidemment que l'intérêt environnemental soit la visée première. Dans le cas de l'association la Sauvegarde de la vallée, cette animation leur est allouée au choix soit pour leur journée du 9 octobre, le jour où ils organisent leur nettoyage des rives de l'Yzeron, soit pour l'assemblée générale qui est organisée l'été. Ils ont choisi de faire profiter qui voudra y participer, mais à l'été 2022, j'imagine que ce seront les adhérents de la Sauvegarde, mais si du grand public ou des familles franchevilloises ont envie d'y participer à l'été 2022, ils seront volontiers accueillis.

Monsieur Boistard, je me permets de rappeler à ceux qui n'étaient pas en commission que non seulement le grand public et les familles franchevilloises bénéficient de ces animations, mais également les scolaires. J'en profite pour rappeler que la résidence des personnes âgées en a bénéficié ainsi que la Maisonnée puisque certaines animations sont spécifiquement mises en place pour des enfants porteurs de handicap.

**M. KRETZSCHMAR.**- Je n'ai pas pu être en commission, j'aurai voulu que vous reveniez sur le cahier des charges initial. Quand on cherche à comprendre le sens des actions, ce n'est pas forcément évident que dix prestataires ont chacun 6, 7 ou 8 actions. J'aurais souhaité que vous puissiez nous aider à prendre un peu de recul par rapport à l'ensemble de ce dispositif au regard des objectifs principaux que vous cherchez à mettre en œuvre.

**Mme PAGNOUD.**- J'ai peur que nous nous écartions de la présente délibération qui ne traite que de conventions purement financières. En revanche, nous vous redonnerons avec plaisir le détail des propositions de chaque association : à qui et dans quelle mesure. En général, vous avez eu tous les détails quand nous avons présenté les associations retenues et les offres qu'elles proposaient selon les publics, soit grand public, soit école maternelle ou école élémentaire. Je pourrais vous en redonner le détail ultérieurement, parce que je serai incapable de vous le donner ce soir de mémoire.

**M. KRETZSCHMAR.**- Excusez-moi, j'ai dû mal m'exprimer, ce n'est pas tellement le détail qui m'intéresse mais plutôt le sens, les priorités, les éléments stratégiques que vous mettez en place autour de votre pilotage du Plan Nature Yzeron ; les principes généraux.

**Mme PAGNOUD.**- Les principes généraux n'ont pour but que de sensibiliser le public qui ne l'est pas encore à la préservation de l'environnement et des vallons de l'Yzeron dans le territoire tel qu'il est délimité entre Craponne et Francheville. Toutes les animations vont dans ce sens, que ce soit l'éveil à la préservation de l'environnement,

des insectes, des animaux ou des traces. Je ne saurais donner 1 000 exemples des animations proposées. J'ai du mal à comprendre le fin fond de la question, Monsieur Kretzschmar.

**M. KRETZSCHMAR.**- Je ne veux pas mobiliser le débat sur une question qui n'est pas claire, au temps pour moi. Ce qui m'intéresse, c'est de comprendre comment vous conduisez ce projet, quels sont les objectifs plus précis, au-delà de la diversité des interventions faites par les associations. Quel est votre projet politique autour de cela ?

**Mme PAGNOUD.**- J'ai bien peur que dans le cadre du projet nature Yzeron vous soyez déçu, puisqu'il n'y a pas de projet politique, au sens qui pourrait être un peu désobligeant. Le seul intérêt que Craponne et Francheville ont à mener cette campagne, c'est la préservation de notre environnement.

Les comités de pilotage sont réguliers. Un assistant à maître d'ouvrage nous accompagne, ainsi que la Métropole. Dans tous les choix qui sont faits c'est systématiquement avec une visée de préservation de notre biodiversité, au risque de me répéter.

**M. VERNAT.**- Si je puis me permettre, j'ajouterai un élément : pour pouvoir accéder à cette biodiversité il faut que nous sachions si le chemin en question est disponible, s'il appartient à une commune ou un propriétaire avec lequel on n'a pas forcément l'autorisation de passage. En complément de cette possibilité d'accès à la biodiversité, il faut également avoir un accès légal à cette biodiversité. Cela fait aussi partie des éléments du projet.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci.

**Mme PAGNOUD.**- Je profite de cette délibération pour informer ceux qui ne le savent pas encore que nous aurons le plaisir, le 11 novembre, de renouer avec Fort en nature au fort du Bruissin. Vous pourrez profiter des animations ; Fort en nature n'a pas de lien avec le projet Nature Yzeron, mais certaines associations seront sur site l'après-midi pour proposer des jeux, des contes, des ateliers, des chantiers participatifs dont la construction d'une spirale aromatique, mais je ne vous en dis pas plus, je vous laisse la surprise.

**M. RANTONNET.**- Nous gardons aussi un très bon souvenir de cette journée de Nature Yzeron qui s'est déroulée voici trois semaines au fort du Bruissin, il y avait un peu plus de 200 personnes, et il faisait beau.

Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2021-10-11 Actions de sensibilisation à la trottinette électrique dans le cadre du programme MobiProx : autorisation de signature des conventions avec les partenaires**

*Présentation de la délibération par Mme Mammar.*

**Mme MAMMAR.**- Y a-t-il des questions ?

**M. RANTONNET.**- Madame Dromain, allez-y.

**Mme DROMAIN.**- Je trouve « super » l'idée de la fête des mobilités, j'y adhère complètement. Sur les trottinettes électriques, je suis un peu plus réticente. Si on

considère qu'elles existent et que les gens s'en servent, autant les former à le faire en toute sécurité, mais les trottinettes électriques, ce n'est quand même pas terrible. C'est peut-être mieux que la voiture, mais ce n'est pas un mode actif, ce n'est pas du tout écologique, surtout quand elles finissent dans la Saône ! Il est clair que les trottinettes électriques en libre-service ne sont pas souhaitables. Les trottinettes électriques en pleine possession, pourquoi pas ? J'aurais préféré que votre fête des mobilités soit vraiment centrée sur le vélo parce qu'il y a un vrai sujet, il y a une augmentation de 22 % de l'usage du vélo un peu partout, y compris à Francheville. Donc, c'est bien de l'accompagner. J'aurais préféré que ce soit 100 % fête du vélo, mais c'est déjà une belle avancée.

**Mme MAMMAR.**- J'entends, Madame Dromain, votre remarque.

La trottinette électrique sera autorisée sur les Voies lyonnaises. L'idée de notre fête est de promouvoir une autre forme de mobilité, active ou moins parce qu'elle est électrique. Les usagers partageront tous la même voirie ; cette fête est axée sur l'usage respectueux et responsable de l'usager afin d'apprendre à cohabiter et à éviter les imprudences.

Les trottinettes électriques en libre-service ne viennent pas jusque chez nous, mais elles font partie du paysage. Dans le cadre de cette sécurité, nous ne voulons pas exclure ce mode de transport.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Boistard, vous souhaitiez intervenir.

**M. BOISTARD.**- Je voulais vous remercier pour le débat que nous avons eu en commission sur le sujet. Le partage de la route notamment avec les trottinettes électriques est pour moi un questionnement, comme pour tous les usagers. Ce qui m'a vraiment rassuré, c'est que l'APR – Association de la Prévention Routière - soit partenaire de ce projet et de ce moment festif qui a l'air très sympathique.

**M. RANTONNET.**- Si personne ne souhaite intervenir, je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2021-10-12 Plan Climat Énergie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine**

*Présentation de la délibération par M. Vernat.*

**M. RANTONNET.**- Monsieur Bayet, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. BAYET.**- Merci. Pardonnez-moi, je ne vais pas faire une intervention sur cette délibération, je profite simplement de l'opportunité pour présenter quelque chose qui me surprend un peu concernant les commissions.

Sous cette mandature, quatre commissions ont été organisées, elles sont prévues et se déroulent. Il se trouve que je fais partie de la commission Animations, sous l'autorité de M. Audiffren. Nous ne nous sommes pas réunis deux fois parce qu'il n'y avait pas d'ordre du jour et quand il y en a, il y a vraiment très peu de choses à dire. Alors qu'il y a d'autres commissions qui ont l'air très chargées. Je ne dirais pas que je me retrouve au chômage, mais je souhaiterais m'impliquer davantage au même titre, je pense, que les autres membres de la commission. N'y aurait-il pas moyen d'envisager une répartition différente ou autre chose ? Ce n'est peut-être pas le bon moment pour poser

cette question, je vous prie de m'en excuser, mais c'est un point de vue que je voulais faire valoir.

**Mme MARCASSE.**- Vous pouvez participer à d'autres commissions en auditeur libre si vous le souhaitez. Mme Paris l'a fait, il n'y a pas de souci.

**M. BAYET.**- Je souhaiterais être davantage acteur. Être auditeur est toujours intéressant, mais je préférerais participer, être intervenant.

**Mme PARIS.**- Parfois, on nous laisse parler ; j'ai pu parler la dernière fois.

**M. RANTONNET.**- Je mets la délibération aux voix

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

## ÉDUCATION

- **2021-10-13 - Financement des Actions Pédagogiques Annuelles**

*Présentation de la délibération par M. Audiffren.*

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?

**M. BOISTARD.**- C'est une très bonne délibération. Ce nouveau système prend en compte les réalités dans les écoles et dans les classes et le fonctionnement tel qu'il est. Effectivement, vous l'avez dit, Monsieur Audiffren, on finançait auparavant des actions déjà réalisées et les enseignants ne savaient pas combien ils allaient obtenir quand ils réalisaient leurs actions, ce qui pouvait poser certains problèmes. Je l'ai dit lors de la commission, cette proposition va dans un très bon sens.

Nous notons également l'effort financier de la commune, je mettrais un bémol sur le double paiement puisqu'un tiers des actions pédagogiques 2020 n'ont pas été réalisées. Cela permet de faire quelques économies et de les réaliser, ce n'est pas du tout une critique, mais une constatation.

Nous serons très heureux de voter cette délibération, nous avons failli ne pas le faire parce que la présentation des subventions en commission n'était pas ce qui nous est présenté ici et il y avait un problème sur les répartitions qui n'étaient pas conformes à la réalité. Les choses sont parfaitement transparentes ; à notre demande, il y a un tableau complet avec le coût de l'action et ce qui est demandé, tel que c'est fait pour d'autres subventions. Nous vous en remercions, c'est parfait, nous voterons donc avec plaisir.

Je ferai à nouveau la remarque que j'ai faite en commission : c'est un nouveau système qui se met en place, il faudra donc attendre l'an prochain pour avoir un retour d'expérience, j'espère que la commission sera associée à ce retour d'expérience et pouvoir peut-être améliorer encore, si c'est nécessaire. Mais c'est une belle délibération. Merci.

**Mme PARIS.**- Au cours de la commission est comme l'a indiqué Jean-Claude Boistard, nous avons longuement échangé sur ce projet de délibération. Nous avons reçu un tableau assez simpliste avec uniquement le montant de la subvention proposé sans disposer du coût global de l'action ni du montant de la subvention sollicité pour chaque action.

Nous avons demandé que ces informations nous soient données. Au sein de notre groupe, nous avons identifié quelques difficultés sur les chiffres. Vous soulignez souvent que nous ne sommes là que pour critiquer, dire que les choses ne vont pas comme si finalement nous ne travaillions pas ; nous travaillons ardemment sur les sujets présentés en commission. Je me permets d'insister sur la nécessité de nous fournir les éléments permettant de travailler parce que, ce faisant, une véritable collaboration peut se mettre en place et quand des délibérations sont à notre sens extrêmement positives pour les Franchevillois, nous les votons et nous le disons, mais il faut qu'il y ait une transparence et une complétude dans la transmission des dossiers qui nous sont donnés, parce que c'est important. Là, clairement, nous avons une problématique de montants qui pouvait conduire à une irrégularité. Donc, nous travaillons aussi pour cela. Merci

**M. RANTONNET.**- Nous sommes tous d'accord, c'est le travail des commissions d'améliorer l'existant. Je ne vais pas dérouler tous les épisodes, mais dans la mesure où il y a un consensus qui s'établit en commission, c'est parfait.

Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

- **2020-10-14 - Organisation par la commune d'un séjour Hiver**

*Présentation de la délibération par Mme Pouzin.*

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme PARIS.**- Le groupe Vivre Francheville votera pour cette délibération. Nous n'avons pas de question, mais plutôt une suggestion qui a d'ailleurs été évoquée en commission puisque nous vous avons interrogés sur les critères de sélection des dossiers, puisqu'il y a un nombre de places limité et c'est finalement le prix de la course qui détermine la participation à ces séjours. Nous suggérons de réfléchir à l'avenir sur la mise en place d'autres critères, puisque nous pourrions constater que les familles les plus en difficulté ne bénéficient pas de ce séjour ou alors que des enfants en bénéficient toutes les années parce que les parents sont extrêmement rapides au détriment d'autres. Nous n'avons pas d'idée précise aujourd'hui, mais l'idée serait de réfléchir ensemble à ces critères.

**Mme POUZIN.**- Tout à fait. Je reste disponible pour en discuter avec vous.

**Mme PARIS.**- Merci.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il d'autre demande d'intervention ?

**Mme PAGNOUD.**- Juste pour souligner que quelque chose de très bien a été fait cet été pour les parents : au retour de la colonie de vacances, le bureau enfance et jeunesse a fait une projection à l'Iris de vidéos et de photos de ce qu'avaient fait les enfants pendant leur séjour, tant pour les petits que pour les grands. C'était vraiment très bien pour les parents ; je tenais à le souligner.

**Mme POUZIN.**- Cela a eu beaucoup de succès en effet.

**M. RANTONNET.**- Je mets cette délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

**VŒU.**

- **Vœu de la commune de Francheville pour des solutions alternatives au barrage**

*Présentation du vœu par M. Audiffren.*

**M. RANTONNET.**- Nous sommes sur le fond du dossier qui a déjà été un peu ouvert tout à l'heure. Je laisse la parole au débat. Y a-t-il des compléments d'information ou des choses que vous souhaitez commenter sur ce vœu sur le fond ou sur la forme ?

**Mme DROMAIN.**- En résumant la discussion que nous avons eue tout à l'heure, je me disais que nous étions souvent d'accord avec ce que vous disiez. Vous disiez que pendant des années, le SAGYRC n'avait pas pris en compte des commentaires, des tirs de barrage, etc. Globalement, nous sommes très en phase.

Là, où cela s'arrête, c'est quand je dois encore justifier l'opposition à ce projet. Je suis un peu sortie de mes gonds tout à l'heure parce que, au plus fort de moi-même, c'est impossible d'entendre cela. Monsieur Gourrier, je vous propose, si vous avez un peu de temps à la fin du conseil, je vous ferai l'inventaire de tout ce que j'ai fait depuis 20 ans autour de ce projet. J'en ai marre de devoir justifier cela, faut-il aussi que je vous justifie que la terre est ronde ?

Revenons au débat que nous avons eu précédemment. Nous aurions pu être complètement en phase si, lorsque vous avez reçu le collectif qui vous a fait sa proposition de communication, vous lui aviez dit : « votre idée est bien, ce n'est peut-être pas le moment par rapport à ce qui se passe au SAGYRC, mais passons. En revanche, par respect pour les autres opposants qui travaillent depuis longtemps sur le sujet, il serait préférable que ce que ce soit complètement collectif et de faire quelque chose émanant de tous les opposants ». Nous aurions tous dit bravo sans problème. C'est vraiment dommage que vous ayez tenu cette posture que nous ne pouvons qu'interpréter comme une manipulation politique. Je suis désolée.

Revenons à ce vœu, c'est quasiment ce qui a été dit mardi au SAGYRC. Je ne vois rien à redire sur cela, c'est effectivement ce qu'il va se passer. Pour moi, ce vœu est déjà fait. Là aussi, vous pourrez dire : regardez, nous avons signé ce vœu, et il s'est réalisé puisque, effectivement, au mois de décembre, le SAGYRC a décidé d'abandonner la centennale et proposer d'autres solutions, beaucoup plus acceptables d'un point de vue environnemental. Formidable, nous sommes les meilleurs, nous avons obtenu ce que nous voulions.

Voter un vœu pour quelque chose de déjà fait, je trouve cela un peu bizarre.

**M. RANTONNET.**- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. BOISTARD.**- Lorsque j'ai découvert le texte du vœu, j'ai commencé par voir le titre et j'ai lu : « vœu de la commune de Francheville pour des solutions alternatives au barrage ». Je me suis dit, cela m'intéresse rêve beaucoup. J'ai commencé à lire le texte, mais j'ai coincé un peu quand je vois qu'il est dit, d'une manière un peu péremptoire, que la majorité des Franchevillois sont contre ce barrage. Cela me pose déjà un problème parce qu'en réalité, M. Gourrier l'a souligné tout à l'heure, beaucoup de Franchevillois ne sont pas au courant, beaucoup ne s'intéressent pas au sujet, etc.

**M. GOURRIER.**- J'ai dit le contraire, j'ai dit que personne ne le savait autrefois, mais que depuis cette action, tout le monde le sait.

**M. BOISTARD.**- Je suis étonné que vous n'ayez pas eu 15 000 réponses à vos questionnaires, mais peu importe.

Déjà, cela m'a un peu intrigué. Puis, j'ai lu les enjeux, pas de problème majeur sur ce point, je les partage. Je suis arrivé à ce que le conseil municipal de la ville de Francheville propose de demander, et je lis : « *L'abandon du principe de la crue centennale au profit du principe de la meilleure protection possible des personnes, compte tenu des enjeux environnementaux.* »

Comme nous avons tous l'écologie à cœur et que nous sommes tous connectés, j'imagine que tout le monde a vu, voici une quinzaine de jours, l'étude pour le Grand Paris des impacts environnementaux et des changements climatiques. La sortie de cette étude a été médiatisée, il y a eu beaucoup d'articles. Un des sujets abordés m'a beaucoup interpellé, il s'agit évidemment de celui de l'eau, je vous le résume en une phrase, il était dit que dans les années à venir la quantité de pluie qui tomberait resterait la même, mais que le nombre de jours de pluie serait extrêmement restreint ; les chiffres avancés sont que le risque de crue centennale augmenterait de 40 % et celui de crue trentennale de 20 %.

J'ai toujours été mal à l'aise dans cette bagarre entre pour et contre barrage. J'ai toujours considéré ce sujet sous l'angle de notre devoir d'élu à protéger la population d'abord, et pas à la marge, ensuite, en passant après les chauves-souris et les écureuils. La problématique, c'est que depuis 20 ans, il y a des remises en question de cette retenue sèche, ce que je comprends volontiers, parce que je suis vraiment atterré par les conséquences, sauf que jamais personne n'a produit une étude qui nous disait : non, abandonnons ce barrage, faisons telle réalisation qui permettra de protéger les populations et leurs biens. C'est le but de départ.

Dans ce vœu, je lis « propositions alternatives », mais où sont-elles ?

Vous nous dites : « *L'étude de solutions alternatives au projet de barrage de la Roussille...* ». Je reviens sur l'idée que vous n'êtes plus dans l'opposition, vous êtes dans la majorité, vous avez les moyens d'agir. Nous avons vu que lorsque des compétences sont déléguées à la Métropole sur la voirie, cela ne nous empêche pas d'agir quand même. Même si la commune a délégué au SAGYRC le fait de mener des études, rien n'interdit à la commune d'en faire. Je reviens sur ce point, parce que vous aviez l'air de dire tout à l'heure, Monsieur Rantonnet et Monsieur Audiffren, que c'était le cas. Donc, cela relie la pensée avec l'argent dépensé en communication plutôt qu'en actions.

Si on a une autre solution, banco ! Mais, Monsieur le Maire, si à l'issue d'une nouvelle étude, l'on vous dit que ce sera un barrage peut-être différent, mais qu'il faudra quand même réaliser une retenue sèche pour protéger les habitants... Vous nous avez d'ores et déjà dit : « si c'est pour nous proposer un autre barrage, même s'il est plus petit, il n'en est pas question, ce sera la même opposition ». En fait, c'est complètement dogmatique. La question n'est pas de savoir comment protéger la population en ayant le moins d'impacts environnementaux possible, c'est simplement de dire : non, pas de barrage. Cela me pose un problème parce que ce n'est pas notre mission en tant qu'élus. Voilà où est le fond de mon problème.

On me reproche beaucoup de choses, mais je n'ai jamais été pro-barrage du tout parce qu'il suffit de comprendre les problématiques, d'aller sur place, de voir le site, de lire

ce qui sera fait pour se rendre compte que ce n'est pas une bonne chose pour l'environnement, mais si cela nous permet de sauver ne serait-ce qu'une seule vie, il faut en passer par là, c'est notre responsabilité.

Donc, je souhaite réellement que nous ayons d'autres propositions, mais pas sur un bout de comptoir, un bout de table ou dans un bureau, il faut qu'elles soient réellement étayées, que ce soient de vraies études qui nous disent : voilà la solution alternative. Depuis 20 ans, on tourne en rond et il n'y en a pas sur la table. Telle est la réalité, c'est la raison pour laquelle je ne pourrai pas m'associer personnellement à ce vœu.

**Mme PARIS.**- Jean-Claude Boistard l'a indiqué, la question pour nous n'est pas d'être pro ou anti-barrage. Vivre Francheville a toujours eu une position extrêmement claire qui était de dire : nous avons une question, qui est celle de la protection des personnes et des biens, et la nécessité de déterminer le projet qui a vocation à protéger ces personnes et ces biens.

Dans le cadre de notre programme, parce que nous entendons les inquiétudes et les oppositions légitimes à cet ouvrage qui a évidemment un impact écologique, nous avons proposé que la commune puisse financer des pré-études ou des études venant *challenger* celles qui avaient été réalisées par le SAGYRC. Je ne vous rejoins pas, Monsieur le Maire et Monsieur Audiffren, lorsque vous dites : « c'est de la compétence du SAGYRC, nous n'avons pas à nous en mêler, il ne nous appartient pas de financer et de réaliser des études », il y a un mécanisme de fonctionnement au sein du SAGYRC, mais quand on porte une opposition au projet porté par le SAGYRC, on se donne les moyens d'argumenter, d'étayer sa position pour pouvoir contrer celle que l'on réfute et que l'on considère impertinente compte tenu des enjeux du dossier.

Nous avons donc proposé la réalisation d'études et je crois, puisque nous avons travaillé grandement le sujet, que le SAGYRC, maître de l'ouvrage, était disposé à l'époque, avant le changement de majorité, à entendre autrement les voix opposées au barrage et de faire lui-même réaliser un certain nombre d'études qui pouvaient être des études nouvelles ou des études venant réactualiser celles qui avaient été faites jusque-là et qui pouvaient, il est vrai, être anciennes.

Aujourd'hui, sur ce vœu, et plus généralement sur la position qui s'affiche au sein du SAGYRC, qui a été présentée mardi dernier, je vous dirai que mes interrogations restent entières s'agissant peut-être de cette précipitation que vous avez *a priori* vous-même soulignée, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas la prétention de critiquer le travail de techniciens qui ont travaillé pendant 20 ans sur le sujet. Je n'ai pas la prétention d'être compétente sur des données techniques, mais j'ai quand même le droit de considérer que tout ce travail fait pendant 20 ans peut difficilement être battu en brèche de façon si rapide, alors même que nous nous retrouvons dans le déploiement de Concert'eau qui n'a pas encore abouti. Il y a des prises de position et des annonces qui me semblent, au moins d'un point de vue méthodologique, fortement critiquables.

Aujourd'hui, vous nous proposez un vœu en disant que l'environnement tant juridique qu'environnemental et technique a évolué, je partage tout à fait votre position.

D'un point de vue juridique, il y a eu des évolutions. Le retrait de ce projet de barrage posera toutefois un certain nombre de problèmes puisque je vous rappelle que dans le cadre du PAPI, c'est un principe de protection contre la crue centennale qui a été décidé, c'est ce projet qui a été débattu au niveau étatique. L'État a quand même

quelque chose à dire puisqu'il finance et que le niveau de financement de l'État était fonction de la nécessité de protéger contre une crue centennale.

Je ne suis pas certaine que les contraintes juridiques qui présideront à l'abandon de ce projet de barrage ne génèrent pas d'autres difficultés juridiques qu'il faudra régler. Je ne me positionne pas dessus, je n'ai pas la réponse ni les éléments pour l'apporter de façon si rapide.

Dans ce que j'entends, je relève qu'il est dit que les contraintes juridiques font que nous devrions abandonner ; en fait, non, il y a un cadre juridique nouveau qui nous impose de compenser : vu qu'il y a un impact environnemental, il faut réparer ce que l'on détruit, ce que l'on case. Là, je vous dirai que c'est finalement une volonté politique une volonté financière. J'aime bien que l'on soit un peu rigoureux quand on expose les choses ; soit il y a des contraintes juridiques qui font qu'on ne peut plus soit il y a de nouvelles contraintes juridiques qui rendent plus complexes, plus coûteuses un certain nombre de données, y compris sur les tirs de mines qui posent la question de la réalisation d'un certain nombre de réalisations et d'étude des conséquences de ceci, mais l'objectif aujourd'hui n'est pas de rentrer dans le détail de tout cela.

Tout cela pour vous dire que c'est un sujet extrêmement important, extrêmement grave, et que je reste – je l'ai dit des dizaines et des dizaines de fois – assez stupéfaite que dans tous les débats qui se tiennent, que ce soit dans le cadre d'une délibération pour l'utilisation de fonds publics, dans le cadre d'une campagne que vous portez ou que ce soit dans un débat sur un vœu, on ne parle jamais de la protection des personnes et des biens comme étant une priorité ; cela reste une priorité !

Je ne suis pas pro-barrage. Si demain, je sais que la protection peut être assurée sans que ce barrage soit réalisé, je serai la première ravie, mais comme Jean-Claude vous l'a indiqué, les études sont inquiétantes, puisque le rapport qui a été déposé à Paris nous indique que pour une augmentation de température de 2,3 ° à Paris, nous avons une augmentation de 40 % du risque de survenue d'une crue centennale. Est-ce qu'à l'heure du réchauffement climatique et de ses conséquences, peut-on si rapidement tirer un trait sur ce barrage ? Ne faut-il pas travailler encore, étudier encore, voir si on peut le dimensionner autrement et si d'autres solutions sont possibles ?

Ce qui me gêne énormément dans ce vœu et dans la position qu'est en train d'afficher le SAGYRC, c'est l'abandon de l'objectif de protection de la population contre une crue centennale.

C'est précisément ce qu'Hélène Dromain a indiqué tout à l'heure. C'est ce que vous écrivez dans votre vœu : l'abandon du principe de la crue centennale. Je lis les choses et je les entends, je pense, correctement.

Sur ce point-là, je suis extrêmement dubitative et inquiète. Il y a des positions politiques, il y a des enjeux environnementaux, je ne dis pas le contraire. Bien sûr que la loi a changé, elle nous demande aujourd'hui d'être encore plus vigilants et nous donne encore plus de contraintes pour respecter l'environnement et il faut appliquer précisément les dispositifs, il n'est pas question de les contourner. Il est évident que l'on doit repenser tous ces projets, mais pour tous les grands projets d'envergure que nous connaissons, notamment en Métropole, ce sont 10, 15, 20, 25 ou 30 ans de discussions, qu'il faut chaque fois amender et rediscuter, mais n'oublions pas le sujet initial qui est celui de la protection des personnes et des biens.

Il est vrai qu'à Francheville, nous avons une réflexion qui est un peu particulière puisque nous avons moins de populations concernées par ce risque de crue, mais

nous avons des communes voisines qui, elles, seraient extrêmement exposées en cas de survenance d'une crue centennale ; nous ne pouvons pas éluder ce principe de solidarité.

Donc, nous ne voterons pas pour ce vœu pour les raisons évoquées, et j'appelle, moi, de tous mes vœux une avancée responsable dans le traitement de ce dossier par tous les élus, soutenu aussi par tous les techniciens qui sont mandatés pour faire avancer la réflexion sur cet impératif de conciliation entre la protection des personnes et des biens et celle de l'environnement, qui n'est pas un sujet moindre, ce n'est pas le débat, c'est un sujet avec un autre, mais je n'oublie pas que la protection des personnes reste pour moi, et c'est ma position, le principe que je veux mettre en avant prioritairement.

Merci.

**M. RANTONNET.**- Monsieur Kretzschmar ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Je salue l'ouverture de ce débat qui me semble plus serein que celui que nous avons eu tout à l'heure sur la question budgétaire. J'insisterai sur quatre points :

Le premier point est politique. Il faut revenir sur l'histoire, le vice originel, si j'ose dire, de ce dossier qui est la décision prise isolément par quatre maires sur un dossier qui, à l'époque, n'a pas fait du tout l'objet d'une concertation ni d'un débat tel que celui que nous avons ce soir. Cette décision prise par ces quatre maires porte une responsabilité importante sur l'ensemble des difficultés que nous avons rencontrées ces 20 dernières années, j'insiste sur ce point et sur le fait que vous ne parlez pas de la concertation en tant que telle dans votre vœu, ce que je trouve dommage.

Au final, il n'y a pas de bon choix, il n'y a qu'un moins mauvais choix qui soit accepté par l'ensemble des parties prenantes. En débattre politiquement, c'est important. Susciter une réflexion des habitants, des riverains, et faire en sorte qu'ils puissent prendre part et dire comment ils peuvent eux-mêmes vivre avec les solutions proposées est tout aussi important.

Le SAGYRC est un outil complexe, il a été monté comme un syndicat option ce qui, à mon avis, était une bonne chose sur le plan technique, mais une mauvaise sur le plan politique, parce que cela a largement amoindri la capacité de solidarité de l'ensemble des communes et a rendu les choses beaucoup plus ténues et complexes.

La compétence GEMAPI portée principalement par la Métropole ne nous simplifie pas non plus les choses, parce que les communes sont un peu privées de leur capacité d'influence au regard d'une compétence centrale de la Métropole sur le sujet des inondations.

Le deuxième point, sur le plan technique : je rejoins l'analyse de Jean-Claude Boistard sur la difficulté à identifier un niveau de protection effectif et acceptable pour la population. Le niveau trentennal est-il un niveau pertinent ? Très sincèrement, je ne suis pas un technicien, je n'en sais rien et je pense que les techniciens n'en savent pas grand-chose non plus.

Peut-on faire un pronostic sur le niveau de crue que nous aurons dans les décennies à venir ? Je crois que l'on est incapable de le faire.

Au final, le niveau de protection comme celui du risque que l'on est capable d'accepter pour la population, c'est effectivement un choix et cela doit forcément être quelque chose de très largement partagé. J'insiste sur ce point.

Là aussi le vœu est tout à fait critiquable parce qu'il évoque des alternatives, mais lesquelles ? Je pose la même question que celle posée par Jean-Claude tout à l'heure.

S'il s'agit de réduire le niveau de protection, on en restera à faire un barrage qui sera certes plus petit, mais un barrage quand même. On ne fera que déplacer le problème ; le déboisement sera sans doute moins grand, les enrochements prélevés, et donc les tirs de mines, moins importants, mais il aura un ouvrage à concevoir parce qu'en l'état du dossier tel que je le comprends, les techniciens ne proposent pas d'autre alternative.

Le troisième point sur lequel je veux insister est humain au regard de ce que vivent les riverains, notamment sur des dossiers qui ont été très peu travaillés jusqu'à présent, qui sont le système d'alerte, le système de prévention et l'éducation à la vie avec la crue. Pour ceux qui vivent dans cette vallée, on sait que les bâtiments les plus anciens sont des bâtiments qui résistent relativement bien à la crue parce qu'ils ont été conçus comme cela et parce que le mode d'habitation a permis de ne pas sursaturer en surfaces habitables les rez-de-chaussée pour qu'ils soient inondables sans dégâts. Les maisons construites depuis une cinquantaine d'années n'observent plus ces principes, c'est là qu'il y a des risques importants autant sur les biens que sur les personnes.

Le dernier point est de l'ordre de notre débat municipal. Caroline Paris l'a dit, ce débat ne concerne pas uniquement Francheville mais l'ensemble du bassin-versant. Les dommages les plus importants seront plus ceux des communes en aval qui sont principalement Ste Foy et Oullins. Nous avons une responsabilité collégiale et collective au regard des risques qui sont pris par d'autres.

Il est clair que ce débat est largement kidnappé par des préoccupations politiques, voire politiciennes que l'on peut renvoyer à chacun d'entre nous. Vous avez fait un *kidnapping* sur ce dossier, nous l'avons fait à notre tour. Chacun l'a fait. C'est un jeu politique naturel et normal, mais il est particulièrement dommageable pour la sérénité de notre réflexion et la capacité d'être objectif au débat. J'en appelle à un vrai travail sur le dossier. Là, nous intervenons sur un vœu qui n'est largement pas suffisant en termes de « porter à connaissance ». La démarche Concert'eau nous semble intéressante parce qu'elle va apporter des arguments techniques, politiques, humains qui nous permettront de nous confronter les uns aux autres et de faire en sorte que les élus qui seront en décision, que sont principalement les élus de la Métropole, prendront une décision véritablement éclairée. Je le répète, ce ne sera certainement pas la meilleure mais ce sera la moins mauvaise. Merci.

**M. RANTONNET.**- Merci pour votre intervention.

**M. AUDIFFREN.**- Je partage une partie de ce que vient de dire l'opposition sur certains points. Effectivement, le SAGYRC s'est enfermé dans une impasse au cours des dernières années. Le principe de crue centennale a été une décision politique, vous l'avez souligné, Monsieur Kretzschmar. Ensuite, il s'est révélé impossible de réaliser la retenue sèche qui était prévue.

Il ne faut pas aujourd'hui venir jouer les étonnés. Si on reprend le calendrier initial du SAGYRC, on constate que le barrage aurait pu être achevé en 2010 ; nous sommes en 2021. Certes, la réglementation a évolué depuis cette époque, mais les contraintes techniques étaient déjà là à l'époque et elles sont toujours là aujourd'hui. Si le SAGYRC n'a pas été en mesure de réaliser le barrage pendant ces 20 dernières années, c'est bien qu'un certain nombre de contraintes techniques existaient mais

qu'elles ont été sous-estimées. Il me semble avoir compris que la nouvelle gouvernance du SAGYRC avait mis en évidence que ces difficultés avaient été non seulement sous-estimées mais aussi dissimulées.

Je ne comprends donc pas que l'on puisse être étonné aujourd'hui du fait que cette retenue sèche ne puisse pas être réalisée.

Cette retenue sèche a été « vendue » un peu comme une protection absolue, c'est-à-dire que la crue centennale paraissait être un objectif tellement irréaliste que beaucoup de personnes, beaucoup des riverains, s'étaient mis dans la tête qu'avec cette retenue sèche gigantesque, ils seraient définitivement protégés du risque d'inondation. Aujourd'hui, certaines personnes sont troublées. Nous l'avons tous fait, nous sommes tous allés au bord de la rivière lorsque le niveau commence à monter, nous avons tous vu les riverains et nous avons tous vu des personnes très inquiètes, voire paniquées.

La retenue sèche qui permettrait de protéger d'un point de vue mécanique contre une crue centennale n'est pas réalisable. C'est ce qui a été dit au conseil syndical de mardi ou j'étais présent et où je me suis exprimé.

Je ne suis pas ingénieur, il m'arrive de dire des bêtises mais j'essaie d'éviter d'en dire. Il n'y a pas de miracle dans les solutions alternatives. Quand vous êtes face à une crue, vous pouvez avoir des systèmes de protection mécanique tels que l'aménagement de la rivière qui, nous l'espérons, se terminera à Francheville. En l'état actuel, à Francheville, nous savons que jusqu'à un débit d'environ 40 m<sup>3</sup>/seconde, on est protégé mécaniquement, c'est-à-dire que la rivière ne déborde pas. Nous avons atteint 35 m<sup>3</sup>/seconde, tout le monde était très inquiet parce que nous étions à la limite de flottaison. Quand les travaux d'aménagement seront terminés, nous pourrons aller jusqu'à 90 m<sup>3</sup>/seconde, il n'y aura pas de débordement.

La protection absolue n'existe pas, elle ne peut pas exister, notamment au regard des changements climatiques. Il y a un moment où on ne peut pas passer par des protections mécaniques. Que faut-il avoir ? Il faut avoir des systèmes retardateurs, c'est pourquoi des ouvrages sont parfois réalisés. Sur le bassin de la Brévenne Turdine, un ouvrage a été fait, mais la dernière crue majeure sur la Brévenne Turdine, c'était une crue qualifiée de centvingtennale. Le Syribt a construit une retenue sèche qui permet de protéger mécaniquement contre une crue vingtennale, vous pouvez imaginer l'écart entre la crue centvingtennale, qui s'est produite, et la protection qui est assurée aujourd'hui mécaniquement. Le rôle de cette protection mécanique à Saint-Romain-de-Popey, c'est uniquement d'avoir un effet retardateur.

Je suis entièrement d'accord avec vous, quand on est face à des phénomènes climatiques extrêmes, la priorité numéro un est de sauver des vies humaines. On peut sauver des vies humaines par des dispositifs d'alerte qui permettent d'évacuer les populations avant qu'elles soient inondées. Nous avons tous vu les images terrifiantes de la Roya, je me souviens d'une image où on voit une maison avec deux personnes âgées dans la maison qui sont à la fenêtre, et le commentaire est dire : une heure après, la maison a été emportée avec les personnes dans la maison.

Dans les dossiers faits par le SAGYRC, des solutions alternatives avaient été envisagées, mais peut-on parler de solutions alternatives quand on dit : on a envisagé de construire un canal de dérivation qui permettrait d'écouler le surplus d'eau dans la Saône. C'est dans le dossier, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas cela une solution alternative. Il faut comprendre que les solutions alternatives sont : jusqu'où peut-on aller dans la protection mécanique ? Que peut-on faire pour avoir un effet retardateur

qui permette de disposer de plus de temps pour mettre en œuvre les mesures de protection des personnes ? Ces mesures de protection des personnes sont l'évacuation de celles-ci.

Je l'ai dit mardi soir au conseil du SAGYRC, si on a l'équivalent de l'accident climatique de la Roya, il n'y a plus aucune protection, la seule chose qui reste à faire, c'est de mettre en œuvre des mesures qui permettent d'évacuer les personnes.

Ce qui m'a un peu chagriné au Conseil général du SAGYRC, c'est que lorsque le président a annoncé l'abandon du principe de protection mécanique de la crue centennale, il a indiqué que le SAGYRC allait travailler sur de nouveaux projets, mais ce qui m'a gêné, c'est qu'il n'a parlé que d'ouvrages. C'est pour cela que j'ai pris la parole pour dire ce que nous souhaitons, c'est-à-dire que soit mise en œuvre une stratégie globale où l'on ne parle pas simplement d'ouvrages, mais aussi d'aménagements, de dispositifs, notamment de dispositifs d'alerte.

Pour conclure, Madame Paris, au conseil syndical du SAGYRC, il y a 38 délégués qui représentent les intercommunalités, la Métropole et les communes, ils sont tous d'accord pour parler de la protection des personnes et des biens. Personne ne vous dira : la protection, nous nous en moquons, ce n'est pas notre problème.

Il faut aller vers un projet réalisable, puisque nous avons bien vu que le barrage n'était pas réalisable, et qui soit acceptable pour tous, c'est-à-dire pour les riverains en aval, les Franchevillois et les riverains amont, c'est-à-dire tout le monde. Effectivement, ce n'est pas un exercice facile.

**M. GOURRIER.-** Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit et tout à fait d'accord sur le diagnostic qu'a porté Cyril Kretzschmar.

Ce qui est un peu difficile à voir, c'est qu'il y a deux éléments dont le PAPI, qui a été bâti sur un certain nombre de contraintes, en particulier celui de la crue centennale. Le PAPI date de décembre 2013, il a prolongé depuis.

Il y a des contraintes qui sont effectivement liées au mode de financement dont il est difficile de s'exonérer sans changer le PAPI, d'où la demande de modification du PAPI parce qu'avec le PAPI actuel, je ne vois pas comment l'on pourrait passer de la logique de la protection centennale à une autre logique tout en restant dans le cadre du PAPI, mais ce sont les discussions avec les services de l'État qui permettront de le déterminer.

Le deuxième élément, qui m'a un peu surpris, c'est que l'on demande au cabinet chargé des études, qui a présenté toutes les études jusqu'à présent y compris les études alternatives dont parlait Daniel Audiffren, de présenter une étude alternative qui réponde au nouveau cahier des charges d'ici la fin de l'année. Quand on sait le temps nécessaire pour réaliser ce type d'étude, à part ressortir des vieux dossiers d'études alternatives qu'ils ont déjà faites et éliminées à l'époque, je ne vois pas ce que pourra faire ce cabinet en l'espace de deux ou trois mois.

C'est pourquoi je pense qu'il faut repartir sur de nouvelles bases. Repartir, c'est ce qui a été demandé, c'est le principe de ce vœu, on remet les choses à plat, on abandonne la crue centennale, on refait une étude avec un nouveau cahier des charges qui n'est pas celui du PAPI et qui dit : quel est le maximum acceptable par tout le monde pour la protection mécanique ? Quels sont les *process* d'alerte qui viendront dessus ? C'est exactement la démarche qui a été adaptée sur le Garon, ils ont déterminé quel était le maximum acceptable, ce n'était pas le maximum techniquement possible. La

proposition qui a été faite, c'est le maximum techniquement possible. C'est ce qui a été fait sur la vallée du Garon, ils ont déterminé quel était le maximum de protection mécanique acceptable par l'ensemble des populations puis, ils ont travaillé sur la prévention. Le problème, c'est que cela ne se fait pas en un mois ou en deux mois, c'est une démarche très lourde qui nécessite sans doute de modifier le PAPI, et donc de repartir voir les services de l'État et d'expliquer que le PAPI tel qu'il est n'est pas applicable et qu'il en faut un autre.

Nous sommes parfaitement en phase sur les déclarations faites : il y a une inquiétude sur ces problèmes de délai ; je rejoins un peu les remarques faites sur ce plan purement réglementaire.

**Mme HALLEZ.**- Monsieur le Maire, nous sollicitons une interruption de séance de cinq minutes.

**M. RANTONNET.**- Bien sûr.

*(La séance, suspendue à 22h05, est reprise à 22h15.)*

**M. RANTONNET.**- Nous reprenons la séance.

Ce vœu a été rédigé au printemps dernier. Je l'avais envoyé à Hélène Dromain pour avis le 16 juin afin que nous en discussions. À l'époque, nous avions convenu que c'était trop tôt, qu'il fallait laisser sa chance à Concert'eau on est bien d'accord, mais à quelques mots près, l'essentiel était là.

Donc, très heureux ce soir d'apprendre que le principe du barrage dans son gabarit initial était abandonné et, *de facto*, le principe de la crue centennale qui conditionnait ce barrage, et qui était aussi conditionné par le PAPI.

Dans mon intervention, j'ai souligné que nous remettons en cause un projet qui a été très bien travaillé, car nous avons le droit de ne pas être d'accord avec le SAGYRC, mais ils ont fait un excellent travail dans le choix politique qui était le leur à l'époque, qu'ils ont toujours assumé et qui ne repose sur aucune base juridique : la crue centennale est un postulat qui n'a aucun fondement juridique ; leur choix était politique. Ils ont assumé ce choix pendant 20 ans. À partir du moment où le nouvel exécutif du SAGYRC remet en cause le gabarit de ce barrage gigantesque et donc, le principe de la crue centennale, je ne voudrais pas que l'on se précipite sur une feuille de route avant le 10 décembre, comme s'y est engagé le président mardi soir. Le 10 décembre, c'est demain ! Comme l'a dit Claude Gourrier, une idée miraculeuse ne sera pas trouvée sur les solutions alternatives d'ici le 10 décembre.

Nous restons opposés à une feuille de route d'un barrage plus petit et qui serait aussi destructeur d'environnement. Daniel Audiffren l'a très bien souligné, les élus du SAGYRC sans aucune exception – nous sommes plus d'une trentaine - partagent tous la même préoccupation : sauver, protéger au mieux les riverains tout en protégeant la biodiversité, parce que nous n'avons plus le choix. Indépendamment de la conscience environnementale plus ou moins prononcée de tout un chacun, on n'a plus le choix, c'est la loi : il faut compenser toutes les déforestations qui seraient faites. Le président du Sagyrc l'a très bien évoqué : si on reste sur la configuration actuelle de 4 ou de 5 hectares, il faut compenser trois fois plus, ce n'est pas possible. *De facto*, le barrage dans son gabarit actuel tombe.

Madame Paris, les solutions ont été étudiées dans tous les mandats précédents, depuis 20 ans, mais elles n'ont pas été approfondies parce que le choix politique était

le barrage. Les solutions alternatives ont été escamotées. Claude Gourrier l'a très bien dit, en 60 jours, ce n'est pas possible.

M. Boistard nous disait : pourquoi n'avez-vous pas produit d'études au lieu de votre petit budget de 25 k€ ? Mais ce sont des centaines de milliers d'euros qu'il faut, ce sont des millions d'euros. En 20 ans, le SAGYRC a fait un excellent travail sur sa protection centennale, mais en dépensant des millions d'euros. Si nous voulons faire les choses sérieusement, nous n'en avons pas les moyens et notre embryon d'étude nous couvrirait de ridicule, et je me garderai bien de cet exercice-là. Les gens du SAGYRC ont très bien fait leur travail dans la feuille de route qui était la leur.

Je l'ai souligné mardi soir, on anéantit le travail de 20 ans, soit ! C'est la démocratie, tant mieux quand cela correspond à mes convictions, mais on ne peut pas en 60 jours rédiger une feuille de route totalement nouvelle, avec des études fantastiques qui vont proposer la solution miracle.

Je sais gré à mon prédécesseur de ne jamais avoir construit en zone inondable, ce qui n'est malheureusement pas le cas d'autres communes en aval... Mais à partir du moment où il n'est plus possible de faire un barrage protégeant de la crue centennale, est-il souhaitable de faire un barrage de trois ou cinq mètres plus bas qui serait aussi destructeur d'environnement et qui n'apportera qu'un niveau de protection supplémentaire mineur.

Si le président du SAGYRC définit sa feuille de route pour entrer dans les financements du PAPI, il est pratiquement obligé de partir sur un barrage d'un gabarit plus réducteur qui ne satisfera personne parce qu'il ne correspondra plus au niveau de protection centennale et sera aussi destructeur d'environnement. C'est exactement l'enjeu d'ici le 10 décembre, c'est pour cela que nous avons souhaité présenter ce vœu pour poser tous les enjeux.

Nous avons parlé des enjeux environnementaux et techniques, mais il y a aussi l'enjeu financier, indépendamment de l'enjeu juridique. Le sujet est donc trop complexe. Dans la mesure où l'exécutif du SAGYRC se définit une nouvelle réflexion, ce qui est salubre, tant mieux, il faut prendre le temps d'y réfléchir. Nous aurons peut-être des crues exceptionnelles, mais peu importe, c'est un travail qui nous engage sur un demi-siècle.

Aujourd'hui, la réglementation nous oblige à protéger les personnes et l'environnement.

Francheville ne dispose pas du foncier nécessaire aux compensations environnementales.

Donc le barrage c'est non quel que soit son gabarit. Aujourd'hui, chacun doit prendre sa part. Le président l'a évoqué mardi soir, si d'aventure il devrait y avoir un ouvrage moins important mais quand même un ouvrage avec des déforestations, il faudrait envisager des compensations, mais sur quel territoire ? Sur Francheville, sur le Rhône, sur la Métropole, ailleurs, sur le bassin-versant ? Pour l'instant, nous ne le savons pas, les juristes sont en train de plancher sur le dossier. De toute façon, nous n'avons pas les 15 hectares, le problème est donc réglé.

Chacun doit prendre sa part. Peut-être faut-il faire des zones de rétention à différents endroits et notamment à Francheville, car Francheville doit aussi prendre sa part. Nous savons que tous les travaux qui seront achevés l'année prochaine à Francheville protégeront tous les riverains contre toutes les crues connues à ce jour, c'est-à-dire la

crue trentennale. C'est d'ailleurs ce qui a évité depuis une dizaine d'années des inondations, notamment à Francheville mais aussi à Ste Foy et Oullins.

L'enjeu est là. Tout le monde a travaillé sérieusement quel que soit le point de vue de chacun. Il y a maintenant un télescopage de tous ces enjeux différents, mais pour moi c'est une erreur de se précipiter dans un scénario quel qu'il soit dès lors que l'on décide de repartir sur autre chose.

Il faut aussi se poser la question : décide-t-on de sauver les personnes et les biens ou se limite-t-on à sauver les personnes ou sauve-t-on les personnes mais aussi la biodiversité ?

J'entendais mardi que les assureurs ont décidé de ne plus assurer en cas d'inondations. C'est nouveau, cela date de cet été, mais il y aura quand même des inondations et des personnes qui ont acheté en bord de rivière ont acheté en zone rouge avec les conséquences que l'on connaît. On ne peut pas exiger la protection maximum quand on est en zone rouge, en zone inondable. Apprendre à vivre avec le risque, c'est le projet de la loi votée sur climat et résilience cet été.

Je souhaitais que nous versions tous ces éléments au débat. Je trouve qu'il a été de qualité ce soir. Il faut quand même que nous nous décidions pour voter ce vœu en l'état, même s'il est imparfait, il présente au moins l'avantage de poser tous les thèmes qui ont été repris mardi soir au SAGYRC, mais il ajoute aussi quelque chose qui n'est pas pris en compte, puisque la contrainte du SAGYRC est différente - je n'ai pas encore compris pourquoi, mais elle est différente - il y a une précipitation dans la prise de décision. Je comprends que les citoyens soient lassés d'attendre des travaux depuis 20 ans, barrage ou pas de barrage, etc., et que l'exécutif du SAGYRC a besoin de s'engager sur un projet, mais je demande quand même de prendre le temps nécessaire pour évaluer précisément les travaux réalisés et pour faire un inventaire de tout ce qui sera fait l'année prochaine sur l'ensemble du bassin jusqu'à la crue trentennale. Au point où nous en sommes, s'il faut une année de plus, il faudra une année de plus.

**M. BOISTARD.**- Merci pour ce débat apaisé et très intéressant. Forcément, en débattant de cette façon, nous progressons tous et notre assemblée en sort grandie. Donc, merci.

Je suis d'accord avec ce que vous venez d'exprimer sur beaucoup de points, notamment sur les délais fixés qui paraissent aberrants, mais là où je ne vous rejoins pas, c'est lorsque vous nous dites que l'on repart d'une page blanche. Vous parlez de niveaux d'acceptabilité pour la population, etc. Je pense qu'un des prérequis est d'abord de les établir et d'avoir, principalement auprès des riverains mais auprès de tous les habitants, de vrais échanges et une vraie consultation. Ce qui me gêne et m'empêchera de voter ce vœu, c'est que lorsque l'on repart d'une page blanche... Vous l'avez dit, les techniques tant pour les équipes que les techniques de réalisation ont beaucoup progressé ces dernières années, pourquoi posé un prérequis en disant : non, on ne protège plus de la centennale ?

Je ne sais pas ce qui pourrait ressortir d'une nouvelle étude avec des solutions alternatives pour tout de même protéger de la centennale. Je ne suis pas ingénieur non plus, *a priori* je n'ai pas vu de nouvelles études dans ce sens-là.

Partir de ce prérequis qui est l'abandon et l'oubli de la crue centennale alors que nous savons que le risque existe... Tous les citoyens peuvent voir tous les jours en allumant leur poste de télévision des épiphénomènes climatiques. Je ne suis pas d'accord de

partir de ce principe, je suis effectivement que l'on parte d'une page blanche, mais vierge de prérequis.

**M. KRETZSCHMAR.**- Nous vous remercions également de ce débat. J'apprécie particulièrement lorsque vous dites, Monsieur le Maire, que le SAGYRC a bien travaillé pendant 20 ans. Je prends cela comme un compliment, pour moi comme pour mes collègues qui ont été élus au SAGYRC pendant ces 20 ans.

Il faut maintenant passer au vote. Je pense que le débat a été suffisamment nourri pour que chacun puisse se positionner. Nous faisons la proposition suivante : nous sommes prêts à voter ce vœu moyennant un amendement sur la deuxième page qui permette d'enrichir le texte au regard des discussions de ce soir qui étaient très claires sur un certain nombre de points, notamment les expressions de M. Audiffren et de M. Gourrier.

L'expression serait de l'ordre : rechercher une solution globale de protection, de mobilisation des outils retardateurs et d'alerte, en définissant un niveau de risque communément accepté grâce aux principes de concertation.

Vous dites que c'est un engagement que nous prenons pour les 50 ans à venir, je pense qu'on peut sans doute avoir le temps de prendre quelques jours pour arriver à une formulation qui construit un consensus entre nous. C'est une chance unique, me semble-t-il, par rapport à tout ce que nous avons vécu dans cette salle depuis très longtemps de se mettre d'accord sur un vœu ; cela vaut la peine de prendre un peu de temps. Il ne s'agit ni d'une décennie, d'une d'année, ni même de mois, mais de quelques jours pour trouver ensemble une formulation qui nous agrée tous. Merci.

**M. RANTONNET.**- Pourquoi pas ? Ce qui m'ennuie c'est que j'ai envoyé à votre groupe ce vœu le 16 juin, nous aurions pu l'enrichir depuis quatre mois.

**Mme PARIS.**- Monsieur le Maire, vous dites que vous envoyez des projets au groupe voisin, j'aimerais bien qu'un jour vous puissiez venir nous voir et nous proposer de travailler sur des vœux communs. Nous apprécierions, et nous nous sentirions probablement un peu moins exclus, mais nous avons bien compris que vous cherchiez les amitiés sur certains sujets.

**M. RANTONNET.**- Pas du tout. Je tiens à vous rassurer, vous n'êtes pas du tout exclus. Il se trouve que je participe à beaucoup plus de réunions avec Hélène Dromain, et qu'il y avait une bonne connaissance du dossier qui permettait d'avancer.

Et puis vous étiez unis avant les élections. Je pensais que vous vous parliez.

**Mme PARIS.**- Nous connaissons le dossier, vous savez.

**Mme DROMAIN.**- Il ne s'agit pas de donner des solutions techniques avant décembre, mais de rédiger la feuille de route suivante. On va vers un nouveau PAPI, c'est cela qui va se passer. Je vous rassure sur ce point.

S'agissant du texte du vœu, j'ai été surprise lorsque j'ai reçu l'ordre du jour parce que nous en avons parlé ensemble au téléphone début septembre et vous m'aviez dit : « je vais reporter le vœu en fin d'année ». J'ai donc été très étonnée de le voir arriver ici. Ce n'est pas le même texte que celui que vous nous aviez proposé au mois de juin. Globalement, cela allait bien, mais je n'ai pas compris pourquoi il est arrivé alors que vous m'avait dit le contraire au téléphone. Je trouve cela un peu dommage, nous aurons pu trouver un terrain d'entente.

**M. RANTONNET.**- Vous aviez connaissance de la nouvelle, mais pas moi.

La liasse est partie la semaine dernière, avant le conseil du Sagyrc, je n'étais pas dans le secret de ce qui a été annoncé mardi dernier. Je me satisfais de l'ouverture qui est faite.

Pour répondre à M. Boistard, la protection contre la crue centennale est simplement impossible avec l'ouvrage dans son gabarit actuel. Une étude d'impacts de 520 pages a été diffusée pour l'instant aux élus, elle explique par le menu détail que c'est impossible. Il n'est pas possible d'avoir une carrière à ciel ouvert à Bel-Air parce que plus aucune mine à ciel ouvert n'est autorisée en France. Par ailleurs, il y a la loi environnementale dont nous avons parlé tout à l'heure, et il y a aussi toutes les études d'impacts faites sur l'Yzeron, notamment l'impact de la décharge Collet, pour ne pas la nommer, c'est 450 000 tonnes de déchets industriels. C'est donc impossible.

Même si nous ne sommes pas d'accord avec ce projet, il a été bien travaillé par le SAGYRC, mais ce projet dans son gabarit initial n'est plus possible. C'est pourquoi nous repartons d'une feuille blanche.

J'aurai l'occasion de le dire dans les deux mois qui viennent, si c'est pour revenir à un barrage qui fait 15 ou 20 mètres au lieu de 24 mètres, je n'y serai pas favorable, je tiens à vous le dire. Si un exécutif écologique devait le faire, cela me semblerait tout bonnement inimaginable.

Appréhendant cette feuille de route du 10 décembre, j'ai voulu anticiper ce vœu, mais qu'il y ait vœu ou pas, nos convictions seront entendues : nous ne souhaitons pas de déforestation aussi importante, ce qui n'est pas le cas pour une zone de rétention, cela n'a rien à voir.

**M. KRETZSCHMAR.**- Il me semble, Monsieur le Maire, que nous n'avons jamais été aussi proches d'une formulation commune, je tente à nouveau la proposition, elle est faite à l'ensemble des groupes politiques. Je pense qu'en travaillant sur une expression autour d'une solution globale et d'un niveau de risque communément accepté, nous arriverons à trouver une entente. Cette capacité à signer un vœu pour l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité aura certainement une force de persuasion qui me semble particulièrement utile pour la période qui vient.

Vous savez que nous saurons également influencer nos collègues de la Métropole dans ce sens. Merci.

**M. RANTONNET.**- Le « risque communément accepté », c'est par l'ensemble des acteurs du SAGYRC ou par le conseil municipal ?

**M. KRETZSCHMAR.**- Par l'ensemble des parties prenantes, Monsieur le Maire. L'enjeu, c'est bien la concertation globale sur le dossier. Vous dites que ce dossier prend du temps, la concertation prend du temps, et c'est l'acceptation... M. Audiffren l'a dit lui-même, le meilleur projet n'est pas le plus beau, c'est celui qui sera accepté pas l'ensemble des parties prenantes, c'est pour cela qu'il me semble important que nous nous mettions d'accord au sein du conseil municipal sur ce vœu. Merci.

**M. RANTONNET.**- Nous suspendons la séance pendant quelques minutes.

*(La séance, suspendue à 22h36, est reprise à 22h48).*

**M. RANTONNET.**- En synthèse, Claude Gourrier vous propose une réflexion.

**M. GOURRIER.**- Nous sommes tous d'accord sur l'esprit, nous avons donc essayé que ce vœu réponde aux préoccupations de chacun. Nous mettrons :

« Le conseil Municipal de la ville de Francheville demande :

1. la recherche de la meilleure protection possible des personnes, acceptable par l'ensemble des parties prenantes et qui prenne en compte les enjeux environnementaux.
2. Le deuxième point serait inchangé.

Nous ajouterions un troisième point

3. la mise en œuvre d'un système global de prévention et de protection intégrant : aménagements retardateurs et systèmes d'alerte et mise en sécurité de la population ».

**M. RANTONNET.**- Est-ce que cela vous convient ?

**Mme PARIS.**- Sauf erreur, mon collègue Cyril Kretzschmar avait demandé que l'on prenne le temps éventuellement de travailler sur la rédaction de ce vœu et qu'on le reporte rapidement, mais que nous le travaillions ensemble.

Vous êtes en train de parler d'un sujet extrêmement sérieux et de modifier le texte sans concertation préalable. Nous avons aussi des prises de position à avoir en équipe. Ne pourrions-nous pas convenir d'un principe par lequel les groupes se réunissent pour travailler sur la rédaction d'un vœu, c'est-à-dire de tenter de porter un vœu commun. Là, nous travaillons sur la base de votre texte, vous proposez des modifications de phrases, il faudrait une cohérence globale. La méthode ne me semble pas souhaitable.

**M. GOURRIER.**- C'était la démocratie en direct.

**M. RANTONNET.**- Ce vœu traîne depuis six mois.

**Mme PARIS.**- Nous ne savions pas, Monsieur le Maire.

**M. RANTONNET.**- Je suis d'accord avec vous. Néanmoins, il y a un agenda qui est la feuille de route du président du 10 décembre, si nous attendons le 16 décembre prochain, ce n'est plus la peine de discuter de ce vœu et toute la soirée que nous aurons passée sur le sujet n'aura servi à rien. Nous avons une autre réunion avec le président du SAGYRC à l'Iris le 9 novembre. Soit ce vœu passe avant soit il n'a plus aucune raison d'être.

Soit nous le gardons dans sa formule initiale, soit nous l'améliorons avec les enrichissements que nous venons d'apporter, mais je souhaite qu'il passe ce soir soit dans sa forme initiale soit dans sa forme améliorée, ou nous faisons un conseil municipal un matin à 8 heures si vous préférez.

Je ne souhaite pas que nous attendions le 16 décembre, parce qu'il n'aura plus aucune utilité.

**M. KRETZSCHMAR.**- Vous êtes capables de programmer un conseil municipal en urgence pour les beaux yeux du préfet, je pense qu'on peut programmer ensemble un conseil municipal en urgence d'ici quelques jours, Monsieur le Maire, si vous êtes d'accord avec cela. Je trouve que c'est une façon de prendre le temps de travailler.

**Mme PARIS.**- Sur le principe, il y a quand même eu des échanges entre vos deux groupes. Nous avons eu ce projet voici une semaine. Je crois que si démocratie il doit y avoir....

**M. RANTONNET.**- Le conseil municipal est fixé le mercredi 13 octobre, à 7h30.

## COMMUNICATION :

- **Ouverture concertation métros**

**Mme MAMMAR.**- Le 21 septembre dernier, il y a eu l'ouverture de la concertation pour les métros, à laquelle M. le Maire et moi-même nous sommes rendus. Il n'y avait pas beaucoup de maires présents : le maire de Caluire et le maire de Francheville.

La concertation s'est ouverte et durera jusqu'à mi-décembre sur quatre projets de métros.

Le métro lyonnais, c'est : 32 kilomètres de voies, 4 lignes et 40 stations. C'est 800 000 voyages par jour et 44 % de la fréquentation quotidienne du réseau TCL.

La consultation dure jusqu'au 15 décembre. Il faut s'inscrire sur le site du Sytral pour donner votre avis.

Des présentations seront faites pour avoir connaissance des quatre projets, participer au diagnostic de chacun des territoires concernés par les projets. L'idée est de comparer les projets pour pouvoir prendre position.

### **1 – Métro E**

Il pourrait concerner 64 000 voyages par jour. Ce métro nous concerne, il a deux variantes : la première arrive à Tassin, soit au centre soit à Alaï, cela ne change pas énormément la fréquentation, en revanche, il y a un changement dans la version qui s'arrête à Bellecour ou qui va jusqu'à la Part Dieu : 104 000 voyages par jour jusqu'à Bellecour et 102 000 jusqu'à la Part Dieu.

L'idée est de desservir les secteurs d'habitation entre Tassin, Bellecour et Part-Dieu et d'améliorer la liaison avec les communes de l'Ouest rhodanien et d'offrir une alternative performante à la voiture puisque la part modale de la voiture dans l'Ouest lyonnais est très importante, puisqu'elle est de 60 %. Ces 60 % sont énormes par rapport aux 26 % de Lyon.

Le report modal, c'est plus 28 000 voyages par jour dans le cas d'un prolongement jusqu'à la part Dieu, et 15 000 voyages par jour pour un prolongement sur une voie jusqu'à Bellecour. Le report modal c'est le gain sur le transport en commun, si quelqu'un change de transport en commun, ce n'est pas compté.

Il y aurait six à huit stations. Le potentiel d'habitants est de 150 000 pour le projet qui va jusqu'à la Part Dieu et de 70 000 habitants pour le projet qui va jusqu'à Bellecour, ce sont presque 150 000 emplois concernés par ce corridor d'études, contre 60 000 si le projet s'arrête à Bellecour.

Ce qui est intéressant dans ces études, c'est surtout devoir le report modal vers les transports en commun avec un ratio par rapport au coût. Nous avons 1,5 Md€ dans la version Bellecour et 2 Md€ dans la version Part-Dieu.

L'impact de métro E sur le trafic routier serait entre - 40 000 et - 70 000 km voiture/jour. C'est assez large, mais c'est lié aux deux variantes.

Vous trouverez ces éléments sur le site du Sytral, il y a un cahier de synthèse qui est très bien fait. Il y a un gros cahier pour les experts et un cahier de synthèse très bien fait. Il existe également un prospectus qui est la synthèse de la synthèse.

### **2 - Métro A**

Entre Perrache et Vaulx-en-Velin, soit un prolongement de la ligne de la Soie à Vaulx-en-Velin jusqu'à Meyzieu, de 4 à 6 stations.

Le report modal potentiel serait de 20 000 voyages par jour et concernerait environ 49 000 voyages par jour avec un budget de 1,7 Md€.

Le projet, c'est l'extension vers l'est de Lyon du métro A.

La diminution du trafic voitures par jour serait de – 50 000 à - 65 000 km voiture par jour.

### **3 – Métro B**

C'est 70 000 voyages par jour potentiels.

Il s'agit de l'extension entre Villeurbanne et Rillieux-la-Pape avec report modal sur le réseau de transport en commun de 27 000 voyages par jour et un budget supérieur à celui du métro E, entre 2,2 et 2,7 Md€, parce qu'il y a aussi un *gap* de stations entre 8 et 10 stations. Il y a beaucoup de stations.

C'est une extension importante. Le budget prévu est supérieur à celui du métro E, qui est pourtant une création.

L'impact sur le trafic est de 40 000 à 65 000 kilomètres voiture/jour.

### **4 – Métro D**

C'est la plus petite extension. Le plus petit budget mais qui ne concerne que deux à trois stations.

Actuellement, le métro D va de la gare de Vénissieux à la gare de Vaise. L'extension irait de la gare de Vaise jusqu'à la Duchère.

Le report modal est aussi le plus petit : 5 000 voyages par jour sur le réseau TCL et un impact sur le trafic routier de -10 000 à – 25 000 kilomètres voiture par jour.

Ce sont des chiffres que vous pourrez comparer.

Les cahiers du site du Sytral sont très bien faits, les synthèses sont très bien faites.

L'important, ce sont les dates des ateliers. Pour notre métro, la date est le 20 octobre, c'est en présentiel, mais je crois que c'est déjà complet. Il y aura un atelier en ligne le 25 octobre à 18h30. En revanche, ce qui est dommage c'est que tous les ateliers en ligne ont lieu le même soir, vous ne pourrez pas participer à plusieurs ateliers, ce qui est dommage car on ne peut pas comparer les territoires.

L'idée de prendre connaissance des différents projets ne pourra se faire sous forme d'ateliers, mais se fera en lisant les cahiers de synthèses.

Une conférence-débat aura lieu le 10 novembre.

Dès à présent, vous pouvez participer et donner votre avis sur le site du Sytral sans attendre les ateliers. Si vous pensez être suffisamment informés, vous pouvez le faire, l'idée est d'avoir davantage de connaissances à travers ces ateliers.

**M. RANTONNET.**- Merci pour cette présentation.

Le métro E a le report modal le plus important, c'est-à-dire le report voiture. Il a aussi le potentiel le plus important de nouveaux voyageurs, mais c'est normal car ce n'est pas un prolongement de ligne, on part de zéro.

Le potentiel d'habitants est de 150 000 et comme l'on part de zéro, c'est un potentiel d'emplois sur le secteur de 146 000 emplois.

De ce fait, ce projet de métro E retrouve son attractivité. Je ne dis pas que les trois autres sont inintéressants, mais en se positionnant sur ces trois ratios, il retrouve la pertinence qu'il pouvait avoir perdu voici quelques mois.

Après 1h20 de présentation de concertation, le président a bien dit qu'un métro serait peut-être retenu, peut-être deux ou peut-être aucun.

Je vous invite à exprimer votre avis. Il faut savoir que je me suis impliqué, avec beaucoup d'autres, sur le métro E dans le mandat précédent.

Lors de cette soirée, on a également beaucoup parlé de budgets. Sachez que les études sur le métro E dans le mandat précédent ont coûté plus de 11 M€ et qu'il serait quand même dommageable d'avoir jeté cet argent dans le Rhône, pour le dire simplement. Cela vaut le coup de se battre au vu de cette étude comparative qui a le mérite d'exister, nous ne l'avons pas jusqu'à présent.

Comme je vous le disais, le métro E retrouve toute sa pertinence, y compris en matière de budget puisque le métro E, c'est entre 1,5 et 2 Md€, le prolongement du métro A est de 1,7 Md€, pour le métro B, c'est 2,2 à 2,7 Md€. Le métro D est le moins pertinent dans tous les ratios, c'est 1,2 Md€.

Je précise aussi que s'il n'y a pas de métro E et s'il n'y a pas d'accord avec la Région pour le TER, il y aura une fracture supplémentaire territoriale et sociale dans notre métropole de Lyon. Je le dis comme je le pense.

Toutes ces discussions sur les métros ont assez duré. Il ne s'est pas fait beaucoup de métros depuis 20 ans à Lyon par rapport à d'autres métropoles européennes. Il faut peut-être trouver non seulement une ambition à 20 ans, puisque l'on raisonne sur 20 ans, mais aussi éviter une fracture supplémentaire territoriale et sociale pour tous les citoyens, notamment ceux qui vont travailler. À l'Ouest, nous ne pouvons pas avoir que des salariés dans des bibliothèques et dans des entreprises (*inaudible*). .

Tel est ce que je voulais vous dire sur le sujet. Je vous invite à participer sur la plate-forme consultation-metro sytral.fr. Merci.

Nous terminons avec les questions diverses.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. RANTONNET.**- Nous passons aux questions de Demain Francheville respire.

**M. KRETZSCHMAR.**- J'ai déjà posé la question destinée à Olivier de Parisot.

Ensuite, une question est commune avec le groupe Vivre Francheville sur le parc sportif. J'ai donc une question sur la chasse et une sur le centre social.

### 2. Chasse sur Francheville : la Mairie informe-t-elle ?

Plusieurs habitant.es de la commune regrettent que la Mairie ne les informe pas plus clairement sur les périodes et zones de chasse. La cohabitation entre chasseurs et randonneurs est d'autant plus aisée qu'elle est accompagnée. Que peut faire la Mairie dans ce sens ?

### 3. Centre Social : le tir aux pigeons est-il ouvert ?

Est-il vrai que la Municipalité, comme elle l'a laissée entendre lors du dernier CA, projette de diminuer les financements du Centre social au prétexte "qu'il serait en meilleure forme" ? La Mairie, qui par ailleurs a refusé d'aider le Centre social dans l'organisation d'une fête de proximité pour les habitants de Bel Air en cette rentrée 2021, pratique-t-elle dans ce cas le tir aux pigeons ?

Merci.

**M. DE PARISOT.**- Cher collègue, je vais répondre à cette fameuse question qui concerne la présence d'une ligne « budget participatif » dans la présentation que nous avons déroulée au cours du dernier conseil.

C'est effectivement une nouvelle ligne qui est tout à fait en accord avec notre programme de campagne, puisque nous avons dit que nous initierions cette démarche participative.

En fait, cette ligne correspond à la version zéro des budgets participatifs, puisque nous allons procéder étape par étape, par petits pas, puisque c'est une méthode qu'il nous faut apprivoiser, que nous avons à prendre en main.

Dans ce budget, nous avons donc mis simplement une somme concernant des réalisations qui concernent de la proximité et auxquelles nous ferons participer les personnes principalement concernées par la réalisation de ces petits projets.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci.

**M. DE PARISOT.**- Je vous en prie.

**M. RANTONNET.**- Madame Pagnoud, vous répondez à la question sur la chasse.

**Mme PAGNOUD.**- Monsieur Kretzschmar, le 30 septembre, très tard dans la soirée vous avez interrogé sur la communication faite par la mairie en matière de chasse. À quelques heures près, vous auriez eu la réponse, puisque les dates précises d'ouverture et de fermeture de la chasse ont été publiées sur le site Internet de la Ville, ainsi que les jours de chasse autorisés :

Lundi, jeudi, samedi : sans chien pour les oiseaux de passage et corvidés :

Pour les autres espèces, , ce sont uniquement les dimanches et jours fériés.

Un lien sur le site donne accès à l'information à destination du public. Il est précisé les conditions de chasse aux grands gibiers, elle se pratique exclusivement en battue.

S'agissant des zones de chasse, beaucoup sont sur des terrains privés. Les chasseurs de Francheville chassent sur des terres privées.

On peut concevoir que les chasseurs ne soient pas ravis de voir traverser des promeneurs ou des randonneurs, mais on ne peut pas les empêcher de chasser chez eux.

En matière de communication, tout est fait sur le site de la mairie dans la plus grande régularité. Si certaines personnes veulent des précisions un peu plus pointues sur ce qui est faisable ou pas, je les invite à se rapprocher du service cadre de vie, comme cela a été le cas l'année dernière.

Pour un gentil rappel à l'ordre auprès des chasseurs, nous avons nous-mêmes pris attache avec l'association de chasse de Francheville pour leur rappeler quelques règles élémentaires de prudence, qui sont de mises en matière de chasse.

**M. KRETZSCHMAR.**- Merci.

**M. RANTONNET.**- Christine Barbier, il n'y a pas de tir aux pigeons au centre social ?

**Mme BARBIER.**- Le budget est voté au mois de mars. À l'heure actuelle, je ne sais pas s'il y aura des contraintes budgétaires. Quand le centre social nous a demandé si la subvention allait être maintenue, je n'avais pas la réponse, je leur ai donc dit que nous étudierions leur demande ; si la subvention devait baisser, ils le sauront en temps voulu.

Concernant la deuxième partie de votre question, je ne la comprends pas parce qu'ils nous ont demandé l'autorisation d'organiser une fête à Bel-Air, nous leur avons donné un avis favorable sans problème, la seule chose, c'est qu'il y a des contraintes sanitaires imposées par la préfecture. Ils nous ont dit que c'était difficile pour eux de mettre en place ces contraintes sanitaires, ils ont eux-mêmes annulé cette fête, ils ne nous ont même pas sollicités pour l'organisation ou quoi que ce soit.

**M. RANTONNET.**- Nous passons aux questions du groupe Vivre Francheville.

**M. BAYET.**- Pour le groupe Vivre Francheville, une première question :

Les conseillers municipaux ont été élus pour participer à la gestion de la Ville. Dans le cadre de leur mandat, ils sont régulièrement réunis en Commissions ou en Conseils Municipaux. Toutefois, en dehors de ces réunions incontournables, ils ne reçoivent aucune information spécifique sur les activités de la Ville de Francheville ou les projets portés. Par exemple, est-il normal d'apprendre presque par hasard l'existence d'une fête de la mobilité ? Ne serait-il pas pertinent de diffuser régulièrement un document d'information auprès des membres du conseil ?

**M. RANTONNET.**- Pour le cas particulier de la mobilité, Émilie Mammar.

**Mme MAMMAR.**- J'ai évoqué la fête de la mobilité tout à l'heure. En l'occurrence, ma première envie a été d'impliquer les associations porteuses du projet, concernant Francheville, ce sont les deux pour le vélo et deux pour la randonnée.

J'ai toujours parlé librement de cet événement sans mettre qui que ce soit de côté, en tout cas ce n'était pas mon intention. Cela s'est fait au fur et à mesure.

Je suis tout à fait ouverte pour en discuter avant même la présentation en conseil municipal.

**M. BOISTARD.**- La question était très générale. Auparavant, il existait un agenda à destination des conseillers municipaux, ce document nous prévenait assez tôt ; il n'y a plus rien du tout.

**M. RANTONNET.**- Il n'y a pas eu grand-chose non plus. Nous allons y revenir.

**M. GOURRIER.**- Le principal lieu d'information reste les commissions. Tout le monde ne participe pas aux commissions, c'est à chaque groupe de s'organiser pour faire passer l'information.

Avec Mme Marcasse, nous avons noté qu'il faudrait que les comptes rendus soient un peu plus exhaustifs de façon à ce que vous puissiez discuter entre vous à partir de comptes rendus plus précis pour évoquer les sujets en ayant plus d'informations.

Je participe à deux commissions : la commission animation et la commission cadre de vie, il y a assez peu de questions diverses. S'il y a des questions diverses, il est plus facile de les envoyer avant, parce que cela permet d'avoir les éléments. Si vous posez une question après, il faut les éléments, cela ne fait pas avancer les choses.

On peut utiliser les commissions pour répondre à d'autres sujets dans le thème de la commission. Actuellement, nous discutons essentiellement des délibérations, cela n'empêche pas de parler d'autres points. Si ces points nécessitent un peu plus d'explications, il faudrait nous prévenir avant pour que nous venions avec les éléments.

S'agissant de l'information à l'intérieur du groupe, nous réunissons notre groupe pour parler du résultat de toutes les commissions et de l'actualité.

**Mme PARIS.**- Nous le faisons aussi. Ce n'est pas trop l'objet de la question.

**M. BOISTARD.**- Nous nous sommes sans doute mal exprimés. Ce soir, nous avons appris qu'il y aurait Fort en nature le 11 novembre, j'imagine que cela n'a pas été décidé hier. Ne serait-il pas possible de remettre un agenda pour ce type de manifestations ou d'événements qui sont de niveau municipal ? C'est bien de pouvoir en discuter en commission, mais il faut savoir ce que vous allez faire pour pouvoir vous poser des questions, sinon nous ne pouvons pas anticiper, nous ne pouvons pas le deviner. Ne serait-il pas possible de remettre une information sur toutes les manifestations de façon à ce que nous puissions vous poser des questions en commission ? Une communication succincte pour les élus, tel était le sens de la question.

**M. RANTONNET.**- Les comptes rendus de commission sont un plus par rapport au passé. Le compte rendu des commissions est plus un relevé de décisions ou un relevé de débat plutôt que les échanges de chacun.

Pour l'agenda, souhaitons que les événements reprennent leur cours normal.

**Mme PARIS.**- Il nous arrive très souvent d'apprendre les choses à la dernière minute ou par un canal qui n'est pas celui de la mairie. Nous avons tous des adresses mail, nous fonctionnons tous avec Outlook, on pourrait imaginer une espèce d'agenda dans lequel les élus concernés et l'administration quand c'est le cas puissent renseigner l'événement.

**M. RANTONNET.**- Il est difficile d'être plus réactif avec le site de la ville, la page facebook et les panneaux lumineux sont appréciés par les retours et les post des franchevillois.

Les activités reprennent maintenant. En revanche, on a changé périodicité du Franch'Mag, il y en aura maintenant quatre par an. Vous aurez la planification sur trois mois, cela permet d'anticiper. Les techniques changent également, il y a les réseaux sociaux, le Facebook de la Ville où il y a l'agenda. Je trouve qu'il y a quand même beaucoup de choses.

**M. BAYET.**- Le sens de la question était de savoir s'il pouvait y avoir un canal supplémentaire compte tenu de toutes les activités qui allaient se mettre en place.

Question suivante :

Francheville possède un très beau complexe sportif, qui est une installation municipale. La décision a été prise de fermer son accès aux habitants en dehors des activités associatives, ce que nous regrettons vivement. Quelles en sont les raisons ? Est-ce une mesure temporaire ou une nouvelle gouvernance ?

**M. RANTONNET.**- Sur le parc sportif, il est clair que la Ville a renouvelé complètement ce parc sportif et a dépensé plus de 6 M€.

C'est la ville qui est responsable des infrastructures. Nous avons signé des conventions avec les associations qui précisent leur niveau de responsabilité sur les

entrées et les sorties. Nous avons eu deux dégradations avec des découpes de pelouse sur le terrain synthétique, l'une pour le fournisseur parce que nous n'avions pas encore signé le bon de réception : 15 k€, et une à notre charge dans les trois mois qui ont suivi de l'ordre de 11 k€.

Le parc est éteint la nuit. La gendarmerie a dit : « Monsieur le Maire, vous devriez fermer votre parc sportif, parce que ce n'est pas éclairé, etc., et nous avons un territoire de trois communes qui est suffisamment grand ».

Simultanément, certaines personnes venaient faire des exercices de moto, il ne manquait plus que le barbecue.

Pendant le confinement, la présidente du foot nous a rapporté que d'autres équipes d'autres villes venaient s'entraîner, en disant : « franchement, le terrain de foot de Francheville est super-bien pour les entraînements ». Ils venaient avec leur entraîneur, leurs maillots. Chaque fois qu'il y avait un but, ils s'accrochaient au filet, et quand il faut changer le filet c'est un coût de 2 ou 3 000 €.

Nous avons donc convenu avec le foot et l'ESL, qu'à partir du moment où les activités sont encadrées, elles se font sur le parc sportif, les Franchevillois prennent alors leur cotisation, mais lorsque ce sont des activités libres, cela se passe ailleurs. Pour le foot, on avait lancé le parc du Bruissin, route du Bruissin. Quant à ceux qui courent, ils n'ont pas besoin de la piste d'athlétisme.

C'est aussi pour la sécurité des associations. Lors du forum des associations, le président de l'ESL, m'a dit que des gens venaient avec leur chien sur la piste d'athlétisme, ce n'est pas possible.

Ces 6 M€, c'est l'argent des Franchevillois, c'est beaucoup d'argent, c'est un équipement communal, ce n'est pas l'équipement des associations.

Nous avons convenu de délivrer des badges supplémentaires tant à l'ESL qu'au foot pour leurs entraînements, mais il faut que le parc sportif Reste fermé le soir.

Nous ferons la même chose en lançant les gymnases. Il y aura un jury fin d'année ou début d'année prochaine. Les gymnases ont toujours été fermés, ils le resteront. Pour les associations qui en ont besoin, cela encourage les adhérents à prendre leur cotisation.

Si un jour les incivilités baissent, notre décision pourrait évoluer. Ces budgets engagés sont conséquents, nous avons vraiment du matériel de qualité. Il n'est pas possible que des gamins viennent faire du saut et font du rebond.

N'oubliez pas que les associations ont une responsabilité théorique mais c'est la ville qui est propriétaire et responsable des dégradations qui sont la propriété de la Ville.

Voilà où nous en sommes. Beaucoup d'autres villes ferment également leur parc sportif en journée. C'est l'évolution de la société, il faut faire avec. Il faut aussi que la gendarmerie puisse tourner sur des secteurs plus importants que dans le parc sportif.

Tel est ce que je pouvais dire sur le sujet. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme LEBRUN.-** Oui.

Francheville possède un fort qui est un lieu emblématique cher aux Franchevillois qui aiment s'y rendre. Des pancartes ont été apposées indiquant qu'il est désormais fermé au public. Pouvez-vous nous en donner les raisons ? Ambitionnez-vous d'entretenir ce

patrimoine autrement qu'en le transformant en bureaux pour les services municipaux ?

**M. VERNAT.**- Je peux en dire un mot, puis je passerai la parole à Daniel Audiffren, puisque l'aspect culture est son domaine.

Si on veut maintenir le fort en l'état, il faut qu'il soit occupé, sinon on peut le laisser tomber en ruines, se rendre compte à un moment donné qu'il peut servir à quelque chose et le remettre en état. Il faut le maintenir en état, ne serait-ce que ce qui a été investi les années précédentes. La sécurité incendie est à faire évoluer, la maçonnerie est également à conserver, elle s'abîme à l'usage. Qu'il soit habité est une nécessité.

On peut le maintenir en tant que centre d'art, Daniel en parlera.

En fait, ce fort a toujours été fermé. Il a toujours été restreint en termes de pénétration du public, et heureusement, sinon il serait déjà abîmé.

**Mme LEBRUN.**- C'est un bâtiment public, on y accède, il y a un gardien.

**M. VERNAT.**- Mais son rôle n'est pas de faire la police de tous les gens qui vont rentrer, y compris le week-end. Nous ne pouvons pas lui demander cela.

Le fort est maintenant de plus en plus occupé par les services techniques puisque le but est que les services techniques déménagent au fort en début d'année prochaine. Vous avez remarqué qu'il y a une circulation de véhicules très importante. Nous ne pouvons pas laisser les gens rentrer, que les enfants circulent à vélo dans la cour du fort alors que les véhicules circulent.

**Mme LEBRUN.**- C'est la conséquence de l'installation des services techniques qui obligent à fermer le fort.

**M. VERNAT.**- Ils sont là depuis quelques années, ce n'est pas récent. Cela va effectivement augmenter.

Pour la partie culturelle, je laisserai Daniel répondre.

**M. AUDIFFREN.**- L'important est qu'il continue à se passer des événements au fort du Bruissin. Dans notre saison culturelle, nous avons prévu des scènes découvertes qui se dérouleront dans la poudrière. Le corps de garde peut être utilisé pour des expositions, par exemple, il est toujours disponible.

Nous évoquons tout à l'heure les manifestations du 11 novembre avec le fort en nature, avec le Plan Nature Yzeron, le fort a été ouvert et sera ouvert. Il y a aussi une manifestation emblématique à laquelle nous sommes tous très attachés, ce sont les Estivales durant lesquelles le fort est ouvert du vendredi au dimanche pour des spectacles et des animations.

Le fort est largement ouvert dans le cadre d'activités. Ce qui est compliqué et dangereux c'est d'avoir des particuliers qui vagabondent dans un endroit qui est relativement dangereux, il y a des douves. On ne peut pas dire que le fort est fermé, il est largement ouvert notamment dans le cadre d'événements et de manifestations.

**M. VERNAT.**- J'ajouterai un élément sur l'aspect culturel : les œuvres d'art sont maintenant dans un cadre plus exceptionnel que ce qu'il était les années précédentes. Elles sont intégrées dans les nouveaux locaux qui sont mis à disposition des services techniques, elles sont parfaitement accrochées aux murs et installées dans des couloirs. Avaient-elles un cadre aussi intéressant les années précédentes ?

*(Chevauchement de voix.)*

**M. VERNAT.** - Quand l'urbanisme sera présent, je suppose qu'ils verront également les œuvres d'art, peut-être autant qu'avant.

**M. GOURRIER.** - Le service urbanisme va intégrer le fort, mais cela ne se fera pas du tout au détriment des activités, puisque toutes les activités qui avaient lieu au fort sont maintenues. Le fort sera ouvert de la même manière ; la seule nouveauté est qu'il y a des panneaux.

Voici quelques années, le fort était totalement fermé, hormis quand il y avait des expositions d'art contemporain où quelques dizaines de personnes venaient. Aujourd'hui, il est largement ouvert. Beaucoup de Franchevillois connaissent le fort et ses environs ; un peu trop même, puisque nous avons été obligés de mettre un peu le haut là parce qu'il y avait des dégradations dans l'entourage du fort du fait de sa trop grande fréquentation. Nous sommes plutôt dans un problème de surfréquentation que dans un problème de fermeture au public. Le public viendra toujours, comme cela a toujours été le cas lorsqu'il y aura des événements. Ce n'est pas un lieu où on rentre pour se promener seul, promener son chien ou aller visiter les locaux. Cela n'a jamais été ainsi et cela ne le sera pas, parce que c'est dangereux.

Je reviens sur le service urbanisme, je peux vous dire qu'il y a une réelle attente des agents de venir au fort parce que l'accueil du public se fera dans de meilleures conditions que celles qui existent à l'hôtel de ville notamment pour des problèmes de stationnement. Tout le monde souffre des problèmes de stationnement sur le parking de l'élan. Au fort, le stationnement ne posera pas de problème tant pour les agents que pour le public. Par ailleurs, il y aura de meilleures salles pour recevoir du public, actuellement, c'est la course pour trouver une salle libre à l'hôtel de ville ou respectant les contraintes sanitaires.

Je confirme que le fait qu'il soit habité va plutôt valoriser le fort parce que nous ferons des travaux, il sera bien entretenu et chauffé, ce qui permettra de le conserver. Cela profitera également à tous les visiteurs qui viendront lors des événements.

Une autre conséquence est que les véhicules qui iront au fort soit parce qu'on est visiteur soit parce qu'on est un agent, ce sera autant de véhicules en moins sur le parking de l'élan. On va redonner de la visibilité au niveau du parking de l'Élan. C'est une opération gagnant-gagnant, c'est gagnant pour les agents, pour la commune puisque le patrimoine sera valorisé et gagnant pour le public parce qu'il trouvera des conditions d'accueil nettement meilleures qu'à la mairie.

**M. BOISTARD.** - Pour le public qui a une voiture.

**M. GOURRIER.** - Comment un habitant de Bel Air fait-il pour venir à l'hôtel de ville ? Expliquez-moi.

**M. BOISTARD.** - C'est compliqué.

**M. GOURRIER.** - Ce n'est pas plus compliqué d'aller au fort.

**M. BOISTARD.** - Vous ne prenez pas souvent le bus, parce que vous sauriez que les fréquences de bus ne sont pas les mêmes pour venir à l'hôtel de ville ou aller au fort.

*(Discussion générale.)*

**M. GOURRIER.** - Ils pourront trouver une place de stationnement, ils seront certains d'être bien accueillis dans des locaux confortables, avec du personnel qui pourra les accueillir dans de bonnes conditions. C'est vraiment gagnant-gagnant.

**M. DE PARISOT.-** Il y aura plus de places de stationnement disponibles pour les commerces.

**M. RANTONNET.-** Hors Covid, cet hôtel de ville accueille entre 4 000 et 5 000 personnes chaque année. Nous avons besoin de salles de réunion, dès que l'on est plus de 10 participants, la seule salle est celle-ci, il faut la réserver un mois avant. Il faut donc trouver d'autres salles dans ce bâtiment. Comme cela vient d'être souligné, avec les salles réaménagées, le fort du Bruissin va enfin servir à quelque chose, il aura plus d'utilité.

Pour les particuliers, je tiens à vous rassurer, c'est la même ligne de bus qui va jusqu'au fort. Il y a dix minutes de plus, sinon cela ne change rien. Comme la majorité des habitants viennent demander des aménagements ou des permis de construire, sinon nous recevons des professionnels de l'immobilier ; ils ont en général une voiture, ils apprécieront de se garer au fort plutôt qu'ici, et le commerce local s'en portera mieux.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme PARIS.-** Oui.

Le maire a reconnu que la commune a financé tous les supports de la campagne TOUS ANTI BARRAGE, notamment les banderoles qui ont été apposées dans la ville.

Lorsque certains riverains ont décidé d'afficher des banderoles, en domaine privé, pour militer contre la télécabine, ils ont reçu du maire une mise en demeure de les déposer, avec une menace de forte amende. Comment le maire peut-il donc justifier l'apposition de banderoles par la ville sur les ouvrages publics aux mêmes fins militantes ?

Certaines des banderoles ont été apposées sur les ouvrages de la SNCF. La commune a-t-elle demandé l'autorisation au propriétaire et mesuré le risque de mise en danger des personnes qui ont posé ces banderoles ?

**M. RANTONNET.-** Que puis-je répondre à une telle question ? Chacun assume ses risques et ses responsabilités.

**Mme PARIS.-** Pourquoi les Franchevillois reçoivent-ils une mise en demeure lorsqu'ils affichent un nom à la télécabine et pourquoi dans le cadre de votre campagne Tous anti-barrage vous trouvez très justifié d'afficher des banderoles « non au barrage », de plus sur les ouvrages publics ?

**M. RANTONNET.-** Je tiens à vous rassurer. Il y a eu effectivement des mises en demeure parce qu'il y avait vraiment des banderoles laides, voire agressives. Les mises en demeure ont été envoyées et cela ne portait que sur une chose, c'est-à-dire : demandez-moi une autorisation et je vous l'accorderai. Cela a toujours été ainsi. D'ailleurs, la banderole de la personne qui habite vers la station-service de Carrefour n'a jamais été retirée. Elle a fait le courrier en bonne et due forme et il me semble que la bannière est toujours en place : c'est un principe de tolérance.

**Mme PARIS.-** Monsieur le Maire, ces banderoles sont celles qui ont été financées dans le cadre de la campagne « tous anti-barrage ».

**M. RANTONNET.-** Vous n'imaginez pas que c'est le maire de la Ville qui pose ces banderoles.

**Mme PARIS.-** J'imagine que ce sont les agents communaux puisque c'est la campagne de la ville.

**M. RANTONNET.**- Ce propos est ridicule. Imaginer un instant que des agents municipaux posent ce type de banderole est complètement ridicule.

En général un collectif compte des membres. Je criss qu'ils sont une centaine.

Avez-vous une autre question, ma chère Madame ?

**Mme PARIS.**- On note, c'est très bien.

J'avais une autre question, mais vous y avez répondu dans le cadre du conseil municipal compte tenu des sujets qui nous ont occupés. Dans la mesure où vous fléchez 25 k€ sur la communication tous anti-barrage, je vous demandais si vous aviez prévu de financer des études, mais je crois que votre réponse est claire, vous pouvez toutefois la préciser.

**M. RANTONNET.**- Nous y avons répondu. Les études du Sagyrc sont validées par le Sagyrc.

**Mme PARIS.**- Sauf que le débat est allé plus loin dans le cadre du conseil, mais nous avons cette question.

**M. RANTONNET.**- Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. BOISTARD.**- J'en ai une dernière.

Le parc sportif est neuf mais les autres installations sont vieillissantes. Certaines activités associatives ont été oubliées dans la réalisation du parc sportif, notamment le basket qui ne dispose plus de terrains extérieurs. Avez-vous un plan de rénovation des installations pour satisfaire tous les besoins d'équipements sportifs sur la commune ?

**M. GOURRIER.**- Il ne vous a pas échappé qu'une grosse partie du parc sportif a été rénovée au précédent mandat. Il ne vous a échappé nous plus que nous avons dit que nous allions poursuivre sur ce mandat la rénovation des autres parties, à savoir la partie gymnase. Nous sommes toujours en pleine concertation avec les associations utilisatrices, comme cela a été fait avec le foot et l'athlétisme.

La première partie, c'était près de 6 M€ pour le foot et l'athlétisme. Sur la partie gymnase, on parle d'un budget de l'ordre de 10 M€ (*inaudible*). Il y aura peut-être des arbitrages à réaliser. C'est très important pour la commune, en deux mandats, nous ne remettons pas d'aplomb toutes ces installations qui n'avaient pas été touchées depuis plusieurs décennies.

Le projet est en cours de définition. Cela a été fait en concertation avec les associations, et le basket en particulier. Quand vous dites que le basket était le parent pauvre, il a été associé dans le précédent, on leur a expliqué qu'il n'y aurait plus de terrains extérieurs. Ils nous ont dit à l'époque que ce n'était pas grave car ils ne s'en servaient pas. Ils s'en servaient une fois par an pour les tournois d'été. Ils étaient surtout utilisés par des personnes extérieures au parc sportif, qui venaient s'amuser sur les terrains. Ils ne servaient pour des compétitions que pendant un ou deux week-ends par an, l'été, en fin de saison. Je pense qu'ils sont beaucoup plus intéressés par la rénovation de leur gymnase que par les deux terrains extérieurs qu'ils ont pu perdre.

C'est une vraie question, nous regarderons avec eux, dans le cadre de la concertation, s'il y a un réel besoin et comment nous pourrions y répondre le cas échéant et sous quel délai.

Comme je vous l'ai dit, nous essayons de faire, mais nous ne pouvons pas tout faire, il y a aussi d'autres investissements prévus. Je vous donne rendez-vous lors de la présentation de la PPI. Tout cela sera bien entendu expliqué, mais nous ne pouvons pas traiter la PPI en question diverse. Je vous rassure, en ce qui concerne le basket, puisque vous êtes très attaché au basket, nous les voyons, nous discutons avec eux et nous les écouterons, comme nous avons écouté les autres associations pour la définition du cahier des charges. Nous les avons déjà écoutés car ils ont déjà été pas mal concertés sur ce problème des terrains extérieurs, qui est un petit sujet que nous traiterons avec eux.

**M. BOISTARD.**- Parfait.

**M. RANTONNET.**- Séquence agenda : vous avez noté mercredi 13 à 7h30. Samedi matin, il y a les nouveaux arrivants, peu de familles sont inscrites, une quinzaine, si vous souhaitez venir entre 10h30 et 11h00, il y aura un petit apéro pour les accueillir.

Une réunion est prévue avec Eiffage pour le devenir du site à court terme et à moyen terme à l'Iris, le jeudi 25 novembre à 19h00.

Une autre réunion est prévue pour Charial, pour donner un niveau d'information actuel sur le site de Charial, à la salle Léo Ferré, le jeudi 28 octobre à 19h00.

Enfin, il y a une réunion du SAGYRC dont nous avons longuement parlé ce soir, c'est pourquoi je souhaitais que le vœu puisse être adopté rapidement. Elle aura lieu le mardi 9 novembre, à 19h00.

Tout ceci vous sera rappelé par mail.

Merci pour ce long conseil de presque cinq heures.

*(La séance est levée à 23h50).*

## ANNEXES

## ■ Décisions du Maire



**Tableau des décisions du Maire  
n°2021-49 à n°2021-63  
Conseil Municipal du 7 octobre 2021**

DÉCISIONS DU MAIRE - Marchés, avenants, assurances, finances		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2021-49	Attribution du marché Travaux de réhabilitation de la maternelle et de la crèche du Châter	<p>Sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes ARCHIMADE, un marché à procédure adaptée a été conclu, pour un montant total de 148 458,41 €HT soit 175 150,09 €TTC, afin de réaliser des travaux de réhabilitation de la maternelle et de la crèche du Châter. Le marché de travaux est décomposé en 4 lots suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot n°1 "Démolition, Plâtrerie, Faux-Plafonds" attribué à l'entreprise POLLET ET FILS située à Sainte-Foy-lès-Lyon pour un montant de 77 834,90 €HT soit 93 401,88 €TTC.</li> <li>- Lot n°2 "Menuiserie bois" attribué à l'entreprise MENUISERIE REVERT située à Saint-Fons pour un montant de 19 771,00 €HT soit 23 725,20 € TTC.</li> <li>- Lot n°3 "Plomberie" attribué à l'entreprise Hervé BAROU située à Sainte-Foy-lès-Lyon pour un montant de 37 857,10 € HT soit 45 428,52 €TTC.</li> <li>- Lot n°4 "Electricité" attribué à l'entreprise TE.RES.SI située à Sainte-Foy-lès-Lyon pour un montant de 12 995,41 €HT soit 15 594,49 €TTC.</li> </ul> <p>Les travaux ont été réalisés durant l'été et se sont terminés le 27 août 2021.</p>
2021-52	Attribution du marché Mission de maîtrise d'œuvre pour la réorganisation des locaux des services municipaux situés à l'Hôtel de Ville	<p>Une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 37 500 €HT soit 45 000 € TTC, est confiée au groupement d'opérateurs économiques composé de VSAILLARD ARCHI (Architecte) située à Lyon, ECOTION (Economiste de la construction) situé à Versailleux (01), BET Beauvoir (Ingénierie fluides, thermique) situé à Saint Etienne, EXACT ACOUSTIQUE (Ingénierie acoustique) situé à Villefranche sur Sôane et INGENIERIE CONSTRUCTION (Ingénierie conseil structure) situé à Saint Etienne afin d'étudier les possibilités de réorganisation des services au sein du bâtiment de l'Hôtel de Ville. La mission a démarré courant juillet 2021.</p>
2021-53	Avenant n°1 Achat et livraison de fournitures scolaires, manuels scolaires, fournitures de loisirs créatifs, jeux et jouets Lot n°1 "fournitures scolaires"	<p>Un avenant n°1 est conclu avec la PAPETERIE PICHON située à La Talaudière (42), titulaire du lot n°1 "Fournitures scolaires" du marché 19A010 "Achat et livraison de fournitures scolaires, manuels scolaires, fournitures de loisirs créatifs, jeux et jouets" afin d'augmenter le montant maximum annuel de commandes. Celui prévu au marché initial et estimé selon la consommation des établissements scolaires les années précédant la crise sanitaire n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins jusqu'à la fin de la période d'exécution en cours, soit jusqu'au 26 septembre 2021. Initialement fixé à 20 000 €HT soit 24 000 € TTC, le montant maximum annuel de commandes est augmenté de 2 000 €HT et s'établit désormais à 22 000 €HT soit 26 400 €TTC. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport au montant initial. Cette modification s'applique à la période d'exécution en cours allant du 27 septembre 2020 au 26 septembre 2021 et à la période d'exécution à venir allant du 27 septembre 2021 au 26 septembre 2022.</p>

2021-62	Attribution du marché Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements de l'école du Bourg	Une mission de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 12 150 €HT soit 14 580 € TTC, est confiée au groupement d'opérateurs économiques composé de ARCHIMADE (Architecte) situé à Lyon, ILTEC ( BET Fluides) situé à Saint-Chamond et ECDB (Economiste de la construction) situé à Saint-Chamond afin de réhabiliter les logements situés à l'école du bourg. Ils sont conventionnés en logements sociaux et seront ensuite proposés à la location. La mission devrait démarrer en octobre 2021.
2021-54	Avenant n°1 Fournitures de services de télécommunications voix et données- Lot n°1 Téléphonie fixe : raccordements et acheminement du trafic	L'entreprise STELLA TELECOM située à Valbonne (06), titulaire du lot n°1 "Téléphonie fixe" du marché 20A002 "Fournitures de services de télécommunications voix et données" a été absorbée par sa société mère dénommée CELESTE. Un avenant est donc conclu afin d'acter le transfert du marché à la société CELESTE située à Champs sur Marne (77) qui reprend l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.
2021-58	Avenant n°2 Fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour la commune de Francheville et son CCAS- Lot n°2 « Petits matériels – Droguerie – Consommables » -	Un avenant n°2 est conclu avec la société Pierre LeGoff titulaire du lot n°2 "Petits matériels - droguerie - consommables" du marché 18A020 "Fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour la commune de Francheville et son CCAS" afin de prendre en compte la fluctuation des prix des matières premières due à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Le bordereau de prix unitaire est mis à jour afin d'acter les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er août 2021. Cet avenant n'a aucun incident sur le montant annuel de commandes.
DÉCISIONS DU MAIRE - Cimetière		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2021-50,51, 55,56,57,59,60,61,63	Délivrance et renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Achat ou renouvellement de 8 concessions pour un montant de 3802 €

## Administration Générale

### 2021-10-01 - Modification du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission d'un adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122-2, L2122-7, L2122-7-2, L2122-8, L2122-10, L2122-14 et L2122-15 relatifs à l'élection des adjoints ;  
Vu la délibération 2020-07-01 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 déterminant le nombre d'adjoints à neuf ;

Vu l'élection de Monsieur Michel GRESSOT en qualité de 6<sup>ème</sup> adjoint lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 ;

Considérant l'acceptation par le Préfet du Rhône le 29 septembre 2021 de la démission de Monsieur Michel GRESSOT de son mandat de 6<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Francheville tout en conservant son mandat de conseiller municipal ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, il appartient au Conseil Municipal de décider du remplacement ou non de l'adjoint démissionnaire ; puisque selon l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (33 élus) soit 9 adjoints maximum ;  
De plus, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste devenu vacant, à la suite de la démission de Monsieur Michel GRESSOT, et donc de maintenir le nombre d'adjoint à neuf ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. De plus, en cas de vacance, lorsqu'il y a lieu de désigner un adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que l'adjoint à remplacer (L2122-7-2 du CGCT) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** de remplacer le poste d'adjoint devenu vacant à la suite de la démission de Monsieur Michel GRESSOT et donc de maintenir le nombre d'adjoint à 9

**PRÉCISE** que le remplacement du poste vacant correspond au rang de 9<sup>ème</sup> adjoint et par conséquent les 3 derniers adjoints occuperont le rang précédant au rang initial

**DÉCIDE**, après appel à candidature, de procéder à l'élection du 9<sup>ème</sup> adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue

### ■ 2021-10-02      **Agrandissement du nouveau cimetière**

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, il est envisagé l'agrandissement du nouveau cimetière sur une partie de la parcelle BW 35 d'une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, propriété communale. Le cimetière et l'agrandissement projeté sont en zone naturelle (zone N) dans laquelle les équipements publics tels que les cimetières sont autorisés.

Le nouveau cimetière dispose de 600 concessions traditionnelles et arrive à saturation (15 concessions disponibles). L'agrandissement du cimetière donnerait la possibilité de créer environ 400 concessions supplémentaires et de répondre ainsi aux besoins de la collectivité pour les 30 prochaines années.

Dès adoption de la présente délibération, un marché de maîtrise d'œuvre sera publié afin d'assister la commune dans la réalisation des études préalables, la passation des marchés de travaux, la direction et l'exécution desdits travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2223-1,

Considérant la nécessité d'agrandir le nouveau cimetière arrivant à saturation,

Considérant la parcelle BW 35, propriété communale, sur laquelle est envisagée cet agrandissement,

Considérant le classement du cimetière et son agrandissement projeté en zone N au PLU-H,

Considérant la possibilité de créer environ 400 concessions traditionnelles supplémentaires sur cette parcelle,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le principe de l'agrandissement du nouveau cimetière,

**DÉCIDE** de lancer la procédure d'agrandissement du nouveau cimetière,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute procédure et signer tout document nécessaire à la réalisation de la procédure administrative relative à l'agrandissement du nouveau cimetière.

### ✚ **Finances**

### ■ 2021-10-03      **Décision modificative n°1**

Le projet de Décision Modificative (DM) n°1 proposé au vote du Conseil Municipal apporte les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

Section de fonctionnement :

**En dépenses : - 25 399,00 €**

Il s'agit d'apporter les modifications suivantes au BP 2021, sans augmenter les dépenses réelles de fonctionnement :

- Concernant les charges à caractère général (chapitre 011), deux modifications sont apportées au budget initial :
  - D'une part, la commune est engagée dans la transition écologique. Par exemple, tous les riverains de l'Yzeron seront protégés en 2022 contre les crues connues. Mais la municipalité reste opposée à la solution unique du projet de barrage à Francheville. Ainsi, pour protéger la biodiversité, la commune finance un plan de communication intitulé « Tous anti barrage ». A défaut de disposer du délai nécessaire pour inscrire cette dépense imprévue au BP 2021, il est proposé de l'inscrire à hauteur de 25 k€.
  - D'autre part, une dépense supplémentaire de 5 875 € relative à l'achat de livres pour la médiathèque est également inscrite suite à l'obtention d'une subvention du même montant au cours de l'année 2021.
- Concernant les subventions et participations (chapitre 65), trois ajustements sont opérés :
  - Il s'agit d'abord de se conformer à la récente décision de l'Etat du 10 juin 2021 qui autorise la commune à verser une subvention d'équipement au SIVU Aquavert pour la reconstruction du centre aquatique. Cette subvention avait initialement été considérée comme une contribution budgétaire et donc une dépense de fonctionnement, conformément aux préconisations initiales de la Direction générale des collectivités locales. La DM n°1 acte donc l'annulation des crédits en dépenses de fonctionnement afin de les inscrire en dépenses d'investissement (-77 k€) conformément aux nouvelles prescriptions de l'Etat ;
  - Ensuite, cette DM intègre le décalage de versement des subventions aux OCCE des 3 groupes scolaires pour leurs projets pédagogiques (délibération n°2021-10-13), cette opération nécessitant, sur l'exercice 2021 uniquement, d'abonder le budget à hauteur de 14 000 € ;
  - Enfin, il s'agit d'ajuster les crédits relatifs aux remboursements des frais de scolarité dus aux communes qui accueillent des élèves franchevillois (+ 7 k€).

Dépenses de fonctionnement		BP 2021	Ajustement DM n°1	Budget 2021 après DM n°1
6065	LIVRES, DISQUES... (MEDIATHEQUE)	30 850,00 €	5 875,00 €	36 725,00 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	6 300,00 €	5 000,00 €	11 300,00 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	41 600,00 €	5 000,00 €	46 600,00 €
6238	DIVERS	57 000,00 €	7 500,00 €	64 500,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	19 000,00 €	7 500,00 €	26 500,00 €
<b>sous-total chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>2 806 866,00 €</b>	<b>30 875,00 €</b>	<b>2 837 741,00 €</b>
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	77 274,00 €	- 77 274,00 €	- €
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	18 751,00 €	7 000,00 €	25 751,00 €
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	348 165,00 €	14 000,00 €	362 165,00 €
<b>sous-total chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 121 934,00 €</b>	<b>- 56 274,00 €</b>	<b>1 065 660,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 706 289,00 €</b>	<b>- 25 399,00 €</b>	<b>12 680 890,00 €</b>

**En recettes : + 247 839,00 €**

Il s'agit de modifier le BP 2021 comme suit :

- Concernant les impôts et taxes (chapitre 73), la commune ne disposait pas, lors du vote du BP 2021, de la notification des produits prévisionnels de taxe foncière pour l'exercice. La DM permet d'inscrire une recette supplémentaire de 367 k€ dont 210 k€ issus de crédits initialement inscrits, par erreur, au chapitre 74 (conséquence de la réforme de la taxe d'habitation). Les recettes supplémentaires d'impôts locaux sont donc de 167 k€ par rapport au prévisionnel.
- Concernant les dotations et participations (chapitre 74), il s'agit :
  - o D'abord, d'ajuster les prévisions de recettes aux produits notifiés par l'Etat et de régulariser l'inscription de la compensation d'exonération de taxe d'habitation au chapitre 73 ;
  - o D'inscrire, ensuite, au compte 7418 de deux nouvelles subventions de l'Etat obtenues au cours de l'année 2021 : une subvention de 18 400 € versée par l'Office français de la biodiversité pour la mise en œuvre d'un Atlas de la biodiversité communale ainsi qu'une subvention de 5 875 € versée par le Centre national du livre afin de soutenir l'acquisition de livres auprès de librairies indépendantes ;
  - o Enfin, d'ajuster à la hausse les recettes relatives à la refacturation des frais de scolarité des élèves non franchevillois accueillis dans les écoles de la commune (+9 k€).

Recettes de fonctionnement		BP 2021	Ajustement DM n°1	Budget 2021 après DM n°1
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 020 000,00 €	366 749,00 €	9 386 749,00 €
<b>sous-total chapitre 73 - Impôts et taxes</b>		<b>10 373 991,00 €</b>	<b>366 749,00 €</b>	<b>10 740 740,00 €</b>
7411	DOTATION FORFAITAIRE	564 000,00 €	- 2 183,00 €	561 817,00 €
7418	AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	- €	24 275,00 €	24 275,00 €
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	12 400,00 €	8 900,00 €	21 300,00 €
74834	COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	8 000,00 €	60 098,00 €	68 098,00 €
74835	COMPENSATION EXONERATIONS TAXE HABITATION	210 000,00 €	- 210 000,00 €	- €
<b>sous-total chapitre 74 - Dotations et participations</b>		<b>1 859 006,00 €</b>	<b>- 118 910,00 €</b>	<b>1 740 096,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 536 746,00 €</b>	<b>247 839,00 €</b>	<b>13 784 585,00 €</b>

L'amélioration de l'épargne dégagée en section de fonctionnement permet d'abonder le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » de 273 238,00 €.

Section d'investissement :

**En dépenses : + 172 274,00 €**

L'amélioration du virement à la section d'investissement permet d'inscrire de nouvelles dépenses d'équipement :

- Subventions d'investissement au SIVU Aquavert (chapitre 204) : +77 k€ pour acter l'imputation en section d'investissement de la subvention de la commune à la reconstruction du centre aquatique ;
- Matériel de bureau et informatique (chapitre 21) : +25 k€ pour permettre le remplacement des équipements informatiques détériorés par la foudre qui a frappé l'hôtel de ville le 6 juillet dernier ;
- Extension du nouveau cimetière (opération 993) : +70 k€ pour permettre de faire appel à un maître d'œuvre chargé de réaliser les études et de conduire les futurs travaux d'extension.

Dépenses d'investissement		BP 2021	Ajustement DM n°1	Budget 2021 après DM n°1
2041582	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SIVU AQUAVERT	- €	77 274,00 €	77 274,00 €
<b>sous-total chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</b>		<b>94 000,00 €</b>	<b>77 274,00 €</b>	<b>171 274,00 €</b>
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFOMATIQUE	128 100,00 €	25 000,00 €	153 100,00 €
<b>sous-total chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>2 541 654,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>2 566 654,00 €</b>
993	EXTENSION DU CIMETIERE	15 000,00 €	70 000,00 €	85 000,00 €
<b>sous-total opérations d'équipement</b>		<b>318 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>388 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 755 179,68 €</b>	<b>172 274,00 €</b>	<b>4 927 453,68 €</b>

### En recettes : - 100 964,00 €

Les modifications apportées au BP 2021 concernent :

- Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068) : la rectification d'une erreur d'inscription au BP 2021 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (+0,10 €) ;
- Subventions d'investissement (chapitre 13) : l'inscription d'une subvention notifiée par l'Etat pour l'acquisition de matériels informatiques dans les écoles (+20 k€) ainsi que d'une subvention notifiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation thermique des bâtiments communaux (+85 k€) ;
- Emprunts (chapitre 16) : l'ajustement du recours à l'emprunt au regard de l'épargne supplémentaire dégagée en fonctionnement et des modifications apportées à la section d'investissement (-206 k€).

Recettes d'investissement		BP 2021	Ajustement DM n°1	Budget 2021 après DM n°1
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 224 322,27 €	0,10 €	1 224 322,37 €
<b>sous-total chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>		<b>1 224 322,27 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>1 224 322,37 €</b>
1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT	- €	19 545,00 €	19 545,00 €
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE LA REGION		85 000,00 €	85 000,00 €
<b>sous-total chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>		<b>172 158,00 €</b>	<b>104 545,00 €</b>	<b>276 703,00 €</b>
1641	EMPRUNTS	807 703,79 €	- 205 509,10 €	602 194,69 €
<b>sous-total chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>807 703,79 €</b>	<b>- 205 509,10 €</b>	<b>602 194,69 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 642 944,08 €</b>	<b>- 100 964,00 €</b>	<b>2 541 980,08 €</b>

Après la DM n°1 de l'exercice 2021,

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 15 702 920,31 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 5 664 010,39 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 2 572 030,31 €

Le budget est équilibré grâce à un recours à l'emprunt à 602 194,69 €.

Les crédits votés au BP 2021, puis DM n°1, sont rappelés ci-après :

## Section de Fonctionnement

dépenses			
chapitre	BP 2021	DM 1	BP + DM 1
011 charges à caractère général	2 806 866,00	30 875,00	2 837 741,00
012 charges de personnel	8 016 590,00		8 016 590,00
014 atténuation de produits	471 123,00		471 123,00
022 dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	450 000,00		450 000,00
65 autres charges de gestion courante	1 121 934,00	-56 274,00	1 065 660,00
66 charges financières	159 976,00		159 976,00
67 charges exceptionnelles	29 800,00		29 800,00
<b>sous total charges fonctt avant virement</b>	<b>13 156 289,00</b>	<b>-25 399,00</b>	<b>13 130 890,00</b>
023 virement à la section d'investissement	2 298 792,31	273 238,00	2 572 030,31
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 455 081,31</b>	<b>247 839,00</b>	<b>15 702 920,31</b>

recettes			
chapitre	BP 2021	DM 1	BP + DM 1
013 atténuation de charges	50 000,00		50 000,00
70 produits des services	1 210 643,00		1 210 643,00
73 impôts et taxes	10 373 991,00	366 749,00	10 740 740,00
74 dotations et participations	1 859 006,00	-118 910,00	1 740 096,00
75 autres produits de gestion courante	9 185,00		9 185,00
042 opération d'ordre de transfert	30 000,00		30 000,00
77 recettes exceptionnelles	33 921,00		33 921,00
<b>002 résultat reporté</b>	<b>1 888 335,31</b>		<b>1 888 335,31</b>
<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>15 455 081,31</b>	<b>247 839,00</b>	<b>15 702 920,31</b>

## Section d'Investissement

dépenses			
chapitre	BP 2021	DM 1	BP + DM 1
20 immobilisations incorporelles	155 000,00		155 000,00
204 subventions d'équipement versées	94 000,00	77 274,00	171 274,00
21 immobilisations corporelles	2 541 654,00	25 000,00	2 566 654,00
23 immobilisations en cours			0,00
opérations votées	318 000,00	70 000,00	388 000,00
27 autres immobilisations financières		0,00	0,00
<b>RAR dépenses</b>	<b>756 525,68</b>		<b>756 525,68</b>
16 emprunts	785 000,00		785 000,00
4541 travaux pour compte de tiers	5 000,00		5 000,00
020 dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
001 déficit d'investissement reporté	606 556,71		606 556,71
040 opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00		30 000,00
041 opérations patrimoniales	100 000,00		100 000,00
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>5 491 736,39</b>	<b>172 274,00</b>	<b>5 664 010,39</b>

recettes			
chapitre	BP 2021	DM 1	BP + DM 1
10 dotations fonds divers et réserves	295 000,00		295 000,00
<b>1068 affectation du résultat</b>	<b>1 224 322,27</b>	<b>0,10</b>	<b>1 224 322,37</b>
13 subventions d'investissement	172 158,00	104 545,00	276 703,00
204 subventions d'équipement reçues	0,00		0,00
21 immobilisations corporelles	0,00		0,00
16 emprunts	807 703,79	-205 509,10	602 194,69
024 produits des cessions	0,00		0,00
<b>RAR recettes</b>	<b>138 760,02</b>		<b>138 760,02</b>
4542 Travaux pour compte de tiers	5 000,00		5 000,00
<b>021 virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 298 792,31</b>	<b>273 238,00</b>	<b>2 572 030,31</b>
040 opérations d'ordre de transfert entre section	450 000,00		450 000,00
041 opérations patrimoniales	100 000,00		100 000,00
001 excédent d'investissement reporté	0,00		0,00
<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>5 491 736,39</b>	<b>172 274,00</b>	<b>5 664 010,39</b>

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter la présente décision modificative N° 1 au budget 2021.

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VOTE** la décision modificative N° 1 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 247 839,00 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 172 274,00 €

**🚧 Ressources humaines**

**📅 2021-10-04 - Contrats d'apprentissage**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme. La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit (en % du SMIC) :

Age de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année du contrat	2 <sup>ème</sup> année du contrat	3 <sup>ème</sup> année du contrat
Moins de 18 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %	100 %	100 %

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par eux.

Il est proposé de recourir à des apprentis dans les secteurs suivants :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
EAJE Franch'Mômes	1	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	1 an
Direction des Systèmes d'Information et Télécommunication	1	BAC +3 Concepteur de Systèmes d'information	1 an
Service Espaces Verts	1	BAC PRO Aménagements paysagers	2 ans
Service Patrimoine Bâti	1	Master 2 Génie Civil	1 an

Budgétairement, le coût de la formation est pris en charge à hauteur de 50% par le CNFPT, les 50% restants étant à la charge de la commune. La rémunération des apprentis est à la charge de la commune. Pour les contrats conclus avant le 31 décembre 2021, la commune bénéficiera d'une aide de l'Etat de 3 000 € par contrat d'apprentissage.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91,

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis du Comité technique en date du 21 septembre 2021,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**E CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** le recours aux contrats d'apprentissage,

**AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
EAJE Franch'Mômes	1	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	1 an
Direction des Systèmes d'Information et Télécommunication	1	BAC +3 Concepteur de Systèmes d'information	1 an
Service Espaces Verts	1	BAC PRO Aménagements paysagers	2 ans
Service Patrimoine Bâti	1	Master 2 Génie Civil	1 an

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, au chapitre 011 pour les frais de formation et au chapitre 012 pour la rémunération des apprentis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Ressources humaines à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

■ **2021-10-05 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Cdg69 dans le cadre d'une convention unique**

Le Centre de gestion du Rhône, Cdg69, propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres missions s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du Cdg69 tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le Cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1 à la convention. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le Cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le Cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La commune de Francheville bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Conseil en droit des collectivités.

Il est proposé de compléter ces missions avec celle de l'archivage pluriannuel. La signature de la nouvelle convention et de son annexe mettra fin aux conventions en cours avec le Cdg69 qui deviendront caduques.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité technique en date du 21 septembre 2021.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** l'adhésion à la convention unique du Cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

**CHOISIT** d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80 € par agent (2021 : 16 480 €)
Conseil en droit des collectivités	4 898 € en 2021
Mission d'archivage pluriannuel	315 € par jour et par archiviste

**PRÉCISE** que les crédits seront inscrits annuellement au budget primitif de chaque exercice.

■ **2021-10-06 - Adhésion au dispositif Cdg69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

La loi précitée crée également un nouvel article 26-2 dans la loi 84-53 (relative au statut de la fonction publique territoriale) qui indique que « les centres de gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée ».

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (Cdg69) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du Cdg69 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Les collectivités et établissements publics qui le demandent peuvent adhérer au dispositif qui comprend a minima les composantes ci-après, telles que prévues par le décret précité :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

Cette adhésion permet à la collectivité ou l'établissement de répondre aux obligations fixées par le décret n°2020-256 et de bénéficier des services suivants :

- Fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges),
- Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

Il est proposé d'adhérer au dispositif mis en place par le Cdg69 pour un coût annuel de 400 €. Si un ou plusieurs agents effectuent un signalement via la plateforme, la commune devra verser au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement des agents et, le cas échéant, du traitement du signalement, une participation correspondant aux prestations délivrées dans ce cadre. Un certificat d'adhésion tripartite (Cdg69, bénéficiaire et prestataire) est annexé à la présente délibération et précise le coût unitaire de chaque prestation.

L'accès à la plateforme et le pilotage du dispositif sont assurés par le Cdg69, en lien avec le prestataire.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- d'une convention d'adhésion avec le Cdg69 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,
- d'un certificat d'adhésion tripartite (Cdg69, bénéficiaire et prestataire) qui fixe les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs le cas échéant.

La durée de la convention est de deux ans renouvelable une année.

Vu l'article 6 quater A de la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26-2,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu l'information du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 21 septembre 2021,

Vu la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique annexée et le certificat tripartite avec le Cdg69 et le cabinet Allodiscrim,

Considérant l'intérêt pour la commune de Francheville d'adhérer au dispositif précité,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 avec le Cdg69 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

**DÉCIDE** d'approuver le paiement annuel au cdg69 d'une somme de 400 euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs qui comptent 233 agents (au 31 décembre 2020).

<b>Effectif collectivités affiliées (obligatoires et volontaires)</b>	<b>Montant de la participation</b>
1 à 30 agents	100 €
31 à 50 agents	200 €
51 à 150 agents	300 €
151 à 300 agents	400 €
301 à 500 agents	500 €
> 500 agents	1 € / agent
<b>Collectivités non affiliées</b>	<b>1,5 € / agent</b>

**DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

■ **2021-10-07 - Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions suivantes :

- **Création de la Direction Ressources (Finances, Ressources Humaines, Commande publique)**  
Suite au départ de la Directrice des Ressources Humaines, une réflexion a été menée sur la réorganisation des directions « Ressources » (Ressources humaines et Finances). Afin d'apporter une plus grande transversalité dans le travail entre ces deux directions, il est proposé de les fusionner en une nouvelle Direction Ressources composée de 3 services : Finances, Ressources humaines et Commande publique. Le poste de Directeur des Ressources Humaines est donc supprimé. Un poste de Responsable des Ressources humaines, est créé pour piloter et encadrer le service RH.
- **Modification d'un poste à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT)**  
La DSIT compte actuellement 3 postes : un directeur et deux chargés des SIT. En prévision du départ en retraite du Directeur (courant 2022), il est proposé de créer un poste de Directeur adjoint permettant de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le successeur du directeur : ceci permettra d'assurer la continuité du service, indispensable au bon fonctionnement de la collectivité. En contrepartie, un poste de chargé des SIT, actuellement vacant, est supprimé.

Compte tenu de la technicité nécessaire et du souhait d'améliorer la qualité de service au sein de la collectivité, ces deux postes sont ouverts au cadre d'emploi de catégorie A. Au global, le nombre de postes est inchangé.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des effectifs actualisé annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Comité technique en date du 21 septembre 2021,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune de Francheville tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Francheville sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget, chapitre 012.

## ■ 2021-10-08 Mise en place du télétravail

Pris en application de la loi Sauvadet du 12 mars 2012, le décret n° 2016-151 permet la mise en œuvre du télétravail dans les trois versants de la fonction publique à compter du 13 février 2016. Depuis mars 2020 et le début de la crise sanitaire relative au Covid-19, la commune de Francheville a expérimenté cette nouvelle forme d'organisation du travail à laquelle les agents se sont rapidement adaptés. Fort de cette expérience, il est proposé aujourd'hui de mettre en œuvre le télétravail régulier (hors circonstances exceptionnelles) au sein de la collectivité. Ce règlement s'inscrit également dans le cadre de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021 entre l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations représentatives du personnel.

Pour mémoire, le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'un mode d'organisation du travail qui répond à des objectifs pluriels :

- Mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle ;
- Réduire le temps passé dans les transports ainsi que la pollution générée par les déplacements domicile/travail ;
- Adapter les conditions de travail d'agents en situation de handicap physique ou atteints de pathologies et ainsi faciliter leur maintien dans l'emploi ;
- Agir sur l'attractivité du secteur public en améliorant la qualité de vie et les conditions de travail des agents.

La commune de Francheville souhaite aujourd'hui mettre en place ce dispositif dans le respect des principes fixés par le décret n°2016-151 du 11 février 2016, modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature :

- Le volontariat : Le télétravail revêt un caractère volontaire. Il ne peut être imposé à l'agent par l'administration.
- La réversibilité : La situation de télétravail est réversible. A tout moment, chacune des parties peut y mettre fin par écrit, sous réserve du respect d'un délai de prévenance. Chaque décision doit être dûment motivée et signifiée à l'agent.
- La non portabilité : En cas de changement de fonction, l'agent doit déposer une nouvelle demande de télétravail.
- Le maintien des droits et obligations : Le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et avantages légaux que ceux applicables à ses collègues en situation comparable travaillant dans les locaux de l'établissement. Il est soumis aux mêmes obligations.
- La protection des données : Il incombe à l'établissement de prendre dans le respect des prescriptions de La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.

Le règlement, annexé à la présente délibération, précise les modalités d'organisation du télétravail. Il a été présenté pour avis au Comité technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 21 septembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le projet de règlement du télétravail annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 21 septembre 2021,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** d'approuver le règlement du télétravail annexé à la présente délibération.

**DÉCIDE** de mettre en place le télétravail régulier conformément aux modalités d'organisation fixées dans le règlement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

 **Cadre de vie - Urbanisme**

 **2021-10-09 Autorisation d'abonder au Fond d'Initiative Communale**

La Métropole de Lyon, réalise en tant que maître d'ouvrage sur le territoire communal de Francheville des travaux d'investissement pour l'amélioration des espaces publics (voiries/trottoirs) dont elle est propriétaire et gestionnaire. A ce titre chaque commune de la Métropole de Lyon dispose d'une enveloppe financière métropolitaine par an et par commune : le fond d'initiative communale (FIC). En application du code général des collectivités, les communes métropolitaines ont la possibilité d'abonder le fond d'initiative communale à hauteur maximale du montant de ce dernier afin de permettre la réalisation d'opérations complémentaires sur leur territoire.

Aussi, afin de répondre aux besoins 2021 de travaux de voirie souhaités par la commune mais pour lesquels le montant métropolitain annuel alloué n'est pas suffisant, la commune souhaite pouvoir abonder le fond d'initiative communal d'un montant de 60 000 € et ainsi cofinancer avec la métropole dans le cadre du FIC 2021 les travaux suivants :

- Sécurisation de différents carrefours (ex : angle Roches/Gareizin, Moulin du Got/Aubépine ...)
- Sécurisation de traversées piétonnes (ex : Grande rue au niveau Chardonnière)

Pour ce faire, il est proposé au conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération qui détaille les modalités administratives et financières de ce fond de concours, et de verser à la métropole la somme afférente, prévue dans le cadre du budget prévisionnel 2021 approuvé par délibération du 25 mars 2021.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Cadre de vie en date du 23 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'abondement au fond d'initiative communale avec la Métropole de Lyon pour un montant de soixante mille euros (60 000€).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fond d'initiative communale à hauteur soixante mille euros (60 000€).

■ **2021-10-10    Projet Nature Yzeron : conventions financières 2021-2022 avec les associations.**

Les communes de Francheville et Craponne avec la Métropole de Lyon mettent en œuvre depuis 1994 une politique de gestion et de valorisation de l'espace naturel sensible du vallon de l'Yzeron, à travers une démarche de Projet Nature.

Les objectifs du Projet Nature sont :

- préserver et entretenir la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels,
- valoriser les sites en les ouvrant au public.

Le rôle de commune pilote de la démarche Projet Nature Yzeron est dévolu, par période 3 ans et par alternance, à Francheville et à Craponne. Francheville a repris le pilotage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans le cadre des objectifs de connaissance et de valorisation de ses espaces naturels, le Projet Nature Yzeron met en place un programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et de découverte des milieux sur son territoire, via des animations destinées au public scolaire et au grand public des 2 communes. Cette mission est confiée à des structures associatives d'éducation à l'environnement, choisies à l'issue d'un appel à projet lancé en janvier 2020.

Les associations retenues sont :

- Arthropologia,
- Des Espèces Parmi'Lyons (DEPL),
- Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- France Nature Environnement (FNE),
- G'leine des prés – Cueille et Croque,
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE-69),
- Naturama.

Une convention cadre de partenariat a été signée en avril 2021 avec chacune des associations, définissant les modalités de fonctionnement entre chaque association et la commune de Francheville pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Elle prévoit qu'une convention financière, objet de la présente délibération, soit rédigée pour chaque année scolaire.

Cette convention financière précise le montant de la subvention versée à l'association et ses modalités de versement pour l'année scolaire 2021-2022.

Sur la base des animations programmées pour l'année scolaire 2020-2021, chaque association bénéficiera d'une subvention du montant maximum suivant :

Arthropologia	7 250 €
---------------	---------

DEPL	1 500 €
G'reine des prés	7 050 €
Fédération départementale de chasse	1 000 €
Fédération départementale de pêche	5 000 €
FNE Rhône	2 750 €
LPO	3 750 €
MNLE69	2 500 €
Naturama	1 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 050 €</b>

Ces sommes seront versées comme suit :

- 30 % à partir du 15 octobre 2021, après validation par la commune du planning transmis par l'association ;
- le solde après validation par la commune du planning des animations effectivement réalisées et après production par l'association du bilan annuel des animations de l'année scolaire achevée.

Il est précisé que la subvention sera recalculée au moment du paiement du solde, en fonction du nombre d'animations réellement dispensées.

La commune sollicitera le remboursement de ces subventions auprès de la Métropole qui finance intégralement le Projet Nature Yzeron.

Vu les projets de convention ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Cadre de vie en date du 23 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** l'attribution d'un montant total de 32 050 € maximum aux associations pour la réalisation des animations programmées pour l'année scolaire 2021-2022.

**DIT** que les crédits pour l'acompte de 30 % sont prévus au budget 2021 et que les crédits pour le solde des 70 % restants seront prévus au budget 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions 2021-2022 entre la commune de Francheville et chaque association, relatives au financement des animations pédagogiques du Projet Nature Yzeron.

■ **2021-10-11 Actions de sensibilisation à la trottinette électrique dans le cadre du programme MobiProx : autorisation de signature des conventions avec les partenaires**

L'entreprise Two Roule est spécialisée dans la prévention et la formation à la trottinette électrique. Sous un format événementiel, elle propose des actions qui visent à initier citoyens et salariés à la trottinette électrique comme nouvelle solution de mobilité. Sa mission est de contribuer à l'apprentissage des règles de sécurité et de bonnes pratiques à respecter pour un déplacement responsable.

Two Roule a été contactée par la Commune afin d'examiner ses propositions d'animations pour la Fête des Mobilités douces prévue le 7 mai 2022 pour sa 1<sup>ère</sup> édition.

Two Roule a proposé à la Commune de bénéficier gratuitement du programme « CEE MobiProx ». Celui-ci accompagne le développement des mobilités douces, en particulier des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) de type trottinettes électriques, dans l'objectif de mieux faire connaître les micro-mobilités dans toutes leurs composantes (prévention, réduction d'énergie, règlementation, usages). Les porteurs de ce programme sont l'Association de la Prévention Routière (APR) et la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM).

Afin que la Commune puisse en bénéficier gratuitement, le programme implique d'organiser :

d'une part une animation grand public de sensibilisation à la pratique de la trottinette électrique : elle aura lieu le 7 mai 2022 de 11h à 17h à l'occasion de la Fête des Mobilités douces (parking IRIS), sous la forme d'un stand d'information et d'une piste d'essais de trottinettes électriques ;

d'autre part une animation destinée aux seuls agents municipaux, sous la forme d'une session de formation webinaire en salle puis d'essais de trottinettes électriques sur un site dédié : elle aura lieu le vendredi 6 mai 2022 matin dans la salle Vacheron et sur le parking attenant.

Les 2 événements doivent se tenir sur 2 jours consécutifs afin de bénéficier de l'entière gratuité du programme (limitation des frais logistiques pour le prestataire).

Ce programme fait l'objet de 2 conventions, l'une relative à l'animation grand public, l'autre relative à la sensibilisation des agents municipaux. Elles précisent les conditions d'organisation des 2 événements. Elles autorisent également les porteurs de projet à réaliser, via le prestataire Two Roule, une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires des actions de sensibilisation et formation.

Vu les projets de convention ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Cadre de vie en date du 23 septembre 2021.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat, entre la commune de Francheville, l'Association de la Prévention Routière (APR) et la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM), relatives aux actions de sensibilisation du programme MobiProx.

2021-10-12 Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine

La commune de Francheville est engagée depuis 2011 dans un Plan Climat Energie Communal. Elle est en outre partenaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon. L'une des actions actées dans le Plan Climat Energie Communal consiste en un soutien à la prime air-bois métropolitaine.

Ainsi, dans sa délibération n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 et dans le règlement annexé à cette dernière, l'assemblée délibérante de la commune de Francheville a approuvé un abondement par la commune à la subvention métropolitaine dite « prime air-bois » versée aux particuliers, dans la limite de 20 subventions annuelles de 200 € chacune sur la période 2018/2021.

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, codifiée à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget. Le tableau ci-joint présente les subventions allouées aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 23 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.

■ **2021-10-12 Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine**

La commune de Francheville est engagée depuis 2011 dans un Plan Climat Energie Communal. Elle est en outre partenaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon. L'une des actions actées dans le Plan Climat Energie Communal consiste en un soutien à la prime air-bois métropolitaine.

Ainsi, dans sa délibération n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 et dans le règlement annexé à cette dernière, l'assemblée délibérante de la commune de Francheville a approuvé un abondement par la commune à la subvention métropolitaine dite « prime air-bois » versée aux particuliers, dans la limite de 20 subventions annuelles de 200 € chacune sur la période 2018/2021.

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, codifiée à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget. Le tableau ci-joint présente les subventions allouées aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 23 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.

✚ **Éducation**

■ **2021-10-13 Financement des Actions Pédagogiques Annuelles**

Vu la délibération n° 2019-05-07 du 23 mai 2019, relative aux Crédits fournitures scolaires,

Considérant la nécessité de réviser les modalités d'attribution et de versement des subventions octroyées aux OCCE pour soutenir les actions pédagogiques annuelles proposées par les enseignants au sein des établissements scolaires franchevillois,

Considérant la nécessité de permettre chaque année d'adapter le financement des actions en fonction des projets proposés,

Considérant le souhait de la commune de Francheville de privilégier le soutien aux actions proposées sur le temps scolaire,

Considérant la nécessité d'envisager les modalités de remboursement en cas de non réalisation ou de réalisation partielle d'une action pédagogique annuelle,

Il est proposé au conseil municipal de révision le calendrier selon les modalités suivantes :

- Mars à mai : rédaction des APA par les enseignants
- Juin : validation des projets par la circonscription et transmission des projets et demandes de subvention à la commune
- Octobre : vote des subventions allouées aux OCCE au titre de l'année scolaire en cours
- 31 décembre : date limite de versement des subventions

Il est également proposé de soutenir le financement des actions pédagogiques annuelles de la façon suivante :

Action proposée	Coût APA	Demande	Nb élèves	Subvention proposée
Création d'une œuvre par découpage et collage	868,00 €	200,00 €		139 €
Classe découverte	30 760,00 €	6 000,00 €		4 944 €
Pratique artistique Danse	988,00 €	300,00 €		159 €
A la découverte du corps et de ses émotions	1 090,00 €	450,00 €		175 €
A la découverte de son identité	1 140,00 €	400,00 €		183 €
Prendre soin de soi et des autres	870,00 €	200,00 €		140 €
La faune en milieu forestier	1 500,00 €	0,00 €		0 €
<b>Sous total Elémentaire Bourg</b>	<b>37 216,00 €</b>	<b>7 550,00 €</b>	<b>265</b>	<b>5 740,00 €</b>
Jeux mathématiques	600 €	500 €		500 €
Littérature Lecture en Réseaux	250 €	200 €		200 €
Théâtre et climat scolaire	4 320 €	1 500 €		1 500 €
Danser sur les extraits du conte Casse-Noisette	400 €	400 €		400 €
Créer des chorégraphies	400 €	300 €		300 €
Lire à haute voix	210 €	200 €		200 €
Lire avec les Incorruptibles cycle 2	850 €	520 €		520 €
Lire avec les Incorruptibles cycle 3	530 €	430 €		430 €
Bravo les CP	200 €	200 €		200 €
Prix littéraire Hé Lisez Moi	300 €	300 €		300 €
Jardin CP	250 €	250 €		250 €
Communiquer, échanger et partager avec l'ENT	250,00 €	250,00 €		250,00 €
Prix des incorruptibles	800,00 €	800,00 €		800,00 €
Découvrir les reptiles et les amphibiens	500,00 €	500,00 €		500,00 €
Potager	300 €	300 €		300 €
Rythme et percussions	1 415,00 €	1 215,00 €		1 215,00 €

Sous total Primaire Châter	11 575,00 €	7 865,00 €	475	7 865,00 €
Les incorruptibles	682,00 €	0,00 €		0 €
Ecole du dehors	1 600,00 €	1 200,00 €		356 €
Kangourou des Maths	300,00 €	0,00 €		0 €
P'tites bêtes	2 250,00 €	0,00 €		0 €
Spectacle de marionnettes	750,00 €	250,00 €		167 €
Spectacle vivant	900,00 €	165,00 €		165 €
Visite d'un musée ou d'une exposition culturelle	800,00 €	500,00 €		213 €
Cin'école	920,00 €	400,00 €		205 €
Classe flexible	2 000,00 €	1 500,00 €		586 €
Echecs	1 750,00 €	0,00 €		0 €
Prix littéraire	600,00 €	600,00 €		133 €
Découverte de la médiathèque	400,00 €	400,00 €		89 €
Cinéma	1 612,00 €	600,00 €		359 €
Découverte du monde animal	2 200,00 €	780,00 €		489 €
Musée	600,00 €	375,00 €		133 €
Classe découverte	20 860,00 €	4 500,00 €		4 500 €
Sous total Primaire Bel Air	38 224,00 €	11 270,00 €	341	7 395,00 €
Sacs à albums	500,00 €	0,00 €		0 €
Sous total Maternelle Bourg	500,00 €	0,00 €	151	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 515</b>	<b>26 685</b>	<b>1 232</b>	<b>21 000,00 €</b>

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Solidarité en date du 21 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** la révision du calendrier de soutien financier des actions pédagogiques annuelles telle que proposée ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions octroyées aux OCCE pour soutenir les actions pédagogiques annuelles,

**APPROUVE** la répartition des subventions telle que proposée ci-dessus.

■ **2020-10-14 - Organisation par la commune d'un séjour Hiver**

La Direction Enfance Jeunesse organise chaque année un séjour d'hiver à destination des enfants et adolescents.

Pour 2022, ce séjour d'hiver sera organisé à LANS-EN-VERCORS, en Isère.  
48 enfants pourront être accueillis :

- 20 à 28 enfants de 7 ans révolus à 11 ans
- 20 à 28 adolescents de 12 ans révolus à 17 ans

Ce séjour se déroulera du samedi 12 au vendredi 18 février 2022 au Domaine des GIRARDS. Les participants seront logés sur place, en pension complète, où seront proposées les activités suivantes : luge, ski, raquettes, patinoire, lasergame, découverte d'une ferme pédagogique... Ils seront encadrés de deux directeurs et 4 animateurs.

Depuis 2020, la commune de Francheville a souscrit au dispositif VACAF qui permet aux familles les plus modestes de bénéficier d'une prise en charge de 40% à 50% du montant du séjour pour chaque enfant, les démarches pour bénéficier du dispositif étant réalisées par la Direction Enfance Jeunesse afin de permettre à l'ensemble des familles dont les droits sont ouverts d'en bénéficier sans complexité administrative.

S'agissant de la participation des familles, il a été convenu de proposer des tarifs en adéquation avec le coût du séjour pour la commune.

Il est donc proposé d'appliquer le barème ci-dessous :

	TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS COMMUNE
Séjour enfants	26,2369 %	175 €	525 €	590 €
Séjour ados	27,7361 %	175 €	555 €	620 €

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 21 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation du séjour hiver dans les conditions déterminées ci-dessus,

**APPROUVE** la participation des familles telle que définie ci-dessus.

■ **Vœu de la commune de Francheville pour des solutions alternatives au barrage**

A Francheville, la protection des riverains de l'Yzeron contre les crues connues est attendue depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui, la stratégie initiale du Sagyrç n'est plus en adéquation avec les évolutions juridiques, environnementales et techniques depuis 2002.

C'est pourquoi la population de Francheville directement concernée par le projet d'un barrage sur le site de la Roussille, rejette majoritairement ce projet.

Aujourd'hui, après l'achèvement prochain et indispensable des travaux d'aménagements de la rivière, il est nécessaire de réexaminer le projet du barrage à Francheville au regard de ses 3 enjeux :

- **Enjeu Juridique** :

L'objectif initial d'un barrage qui protège jusqu'à la crue centennale ne répond pas à la réglementation en vigueur, mais à un choix politique. Il peut donc être réexaminé.

A contrario, depuis 20 ans, l'évolution législative priorise la protection de l'environnement, à l'exemple de la loi Climat et résilience qui sanctuarise les zones naturelles protégées et sensibles. L'artificialisation des sols est aussi plus contraignante.

- **Enjeu Environnemental :**

Le vallon de l'Yzeron, entièrement classé en EBC au PLU-H fait partie de la trame verte de la Métropole de Lyon. C'est un espace boisé riche en biodiversité qui constitue un îlot de fraîcheur à proximité immédiate de la ville de Lyon. Le projet de barrage entraînerait une déforestation de plus de 3 000 arbres sur 4 ha en zone boisée protégée, en contradiction totale avec les objectifs de reforestation de la Métropole de Lyon. La zone de sur-inondation de 15 ha en amont du barrage nécessiterait un déboisement technique supplémentaire pour sécuriser l'amont du barrage.

- **Enjeu technique :**

Depuis 20 ans, les approches ont évolué. Des nouvelles technologies améliorent la prévention des inondations. Le dérèglement climatique rend plus incertain les modèles de prévision et plus aléatoires les protections mécaniques.

Par ailleurs, le risque de pollution lié à la présence d'une décharge industrielle non stabilisée de plusieurs milliers de tonnes, dans la zone de sur-inondation du barrage doit être évaluée précisément dans l'étude d'impact.

Il faut rappeler qu'il n'existe pas en France de barrage de ce type et de ce gabarit en zone urbaine.

Le projet du barrage crée une illusion de protection avec une perte progressive de la conscience du risque sans l'appropriation des moyens de prévention.

La protection des riverains contre les risques d'inondation est un engagement partagé par tous.

Le Sagyre doit approfondir les solutions alternatives, mises en œuvre dans d'autres sites qui répondent aux nouveaux enjeux.

Le conseil Municipal de la ville de Francheville demande :

1. L'abandon du principe de la crue centennale au profit du principe de la meilleure protection possible des personnes, compte tenu des enjeux environnementaux.
2. L'étude de solutions alternatives au projet de barrage de la Roussille, après l'achèvement des aménagements en cours, qui garantissent une protection jusqu'à la crue trentennale, la plus importante recensée à ce jour.

En synthèse, la rédaction nécessaire d'un nouveau PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) laisse au Sagyre le temps nécessaire pour évaluer précisément les travaux réalisés jusqu'aux crues connues à ce jour et apporter les aménagements supplémentaires acceptables par tous, pour protéger les riverains au-delà de ce seuil.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉBATTU**

**SOUTIEN** ce vœu pour des solutions alternatives au barrage

■ **Factures de l'opération de communication concernant le barrage**

**MAIRIE DE FRANCHEVILLE**

Madame Amandine BURRET  
1 Rue du Robert  
69340 FRANCHEVILLE

**FACTURE**

N° : FAC00003538  
Date : 20/06/2021  
N° client : CLT00000762

**SAS OH MY COM**

87 rue Pasteur  
69300 - CALUIRE ET CUIRE  
FRANCE

**Siret : 51748805200039**

Tél. : 09.54.48.49.04

Port. : 06.08.28.23.62

Fax : 04.69.96.49.75

Email : nicolas@ohmycom.fr

Monsieur Nicolas STEINLE -  
Président

Libellé	Qté	Montant HT	TVA
DIGITAL <b>CRÉATION SITE INTERNET VITRINE</b>	1,00	1 590,00 €	20,00%
<b>Installation du thème</b> Propositions d'un thème Wordpress adapté à partir du briefThème responsive (s'adapte aux écran tablettes et portables)Compatible avec les dernières versions d'Internet Explorer, Google Chrome, Safari et Mozilla			
<b>Nombre de pages approx :</b> 10 dont accueil, contact, présentations des prestations...			
<b>Intégration :</b> Création graphique + Découpe + Intégration graphique + Mise en ligne			
<b>Aide à la rédaction de contenu + Fonctionnalités de référencement</b> Ajout des fonctionnalités de référencement naturel pour votre site : - SEO - Sitemap - Partage sur les réseaux sociaux - Cache - Liens cassés - Google Analytics			
<b>Formation à WordPress 2 heures</b>			
DIGITAL <b>Achat de Nom de domaine + hébergement</b> tousantibarrage.com + <b>Achat de Nom de domaine</b> tousantibarrage.fr	1,00	69,00 €	20,00%
DIGITAL <b>Maintenance et mises à jour des plugins et du CMS Wordpress</b> du 1/07 au 31/12/2021	1,00	588,00 €	20,00%

Les délais de livraison indiqués en J+ "temps de production" se calculent hors week-end et jours fériés. La production sera lancée après acceptation du bon à tirer (BAT) ou validation des fichiers par notre service PAO. Nous confions la livraison de vos commandes à des prestataires indépendants & qualifiés qui ne peuvent garantir à 100% les délais de livraison stipulés à titre indicatif du fait d'évènements extérieurs tels que de mauvaises conditions climatiques, problèmes de circulation, grèves...etc. Nous ne pouvons donc pas être tenus responsables pour d'éventuels retards de livraison. En signant ce devis, vous acceptez les Conditions Générales de Ventes disponibles sur [www.ohmycom.fr/cgv](http://www.ohmycom.fr/cgv)

RÈGLEMENT : À LA COMMANDE



**MAIRIE DE FRANCHEVILLE**  
Madame Amandine BURRET  
1 Rue du Robert  
69340 FRANCHEVILLE

**FACTURE**  
N° : FAC00003538  
Date : 20/06/2021  
N° client : CLT00000762

**SAS OH MY COM**  
87 rue Pasteur  
69300 - CALUIRE ET CUIRE  
FRANCE  
**Siret : 51748805200039**  
Tél. : 09.54.48.49.04  
Port. : 06.08.28.23.62  
Fax : 04.69.96.49.75  
Email : nicolas@ohmycom.fr  
Monsieur Nicolas STEINLE -  
Président

#### Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	2 247,00 €	20,00%	449,40 €

Total HT	2 247,00 €
TVA	449,40 €
<b>Total TTC</b>	<b>2 696,40 €</b>

#### Règlement

Chèque

#### Echéance(s)

2 696,40 € au 30/06/2021

#### Coordonnées bancaires

**Nom** CIC  
**IBAN** FR76 1009 6181 3700 0754 9970 165  
**BIC** CMCIFRPP

Le montant total s'élève à deux mille six cent quatre-vingt-seize euros et quarante centimes

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible - Paiement de la TVA d'après les encaissements - Pas d'escompte pour règlement anticipé - Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

MAIRIE DE FRANCHEVILLE  
 M. LE MAIRE - HOTEL DE VILLE  
 SERVICE FINANCES  
 1 RUE DU ROBERT  
 69340 FRANCHEVILLE

N° client	Date	N° Fact/Avoir
00006489	15/06/2021	75895

1 / 1

Echéance : 30/07/2021  
 45 jours date de facture

## FACTURE

Quantité	Désignation	Prix unitaire H.T.	Montant
13005 ex.	CARTES POSTALES 3 modèles 4245 ex. de Version 1 4245 ex. de Version 2 4246 ex. de Version 3 Format fini : 100 x 150 mm Base fournie : Fichiers prêts à imprimer Papier : 300 g/m2 - COUCHE SATIN Impression : Recto : quadrichromie - changement dans 4 couleurs Verso : noir (1 identique) - changement dans 1 couleur Finition : Pell brillant (1 face(s)) Votre réf. : SIRET 21690089400017 Votre cmde. : CM210045-MARCHE 20A011 LOT 01 Bon de livraison : 42088 (10/06/2021) / 42089 (10/06/2021)		588,00 €
Echéance : 30/07/2021 - 45 jours date de facture			
Montants nets soumis à la T.V.A.		Prix total brut (hors T.V.A.)	588,00 €
Base :	T.V.A. 20 %	Prix total net (hors T.V.A.)	588,00 €
	588,00	T.V.A.	117,60 €
	117,60	<b>A payer</b>	<b>705,60 €</b>





MAIRIE DE FRANCHEVILLE  
 M. LE MAIRE - HOTEL DE VILLE  
 SERVICE FINANCES  
 1 RUE DU ROBERT  
 69340 FRANCHEVILLE

N° client	Date	N° Fact/Avoir
00006489	15/07/2021	76168

1 / 1

Echéance : 29/08/2021  
 45 jours date de facture

## FACTURE

Quantité	Désignation	Prix unitaire H.T.	Montant
3000 ex.	FLYERS A5 R/V Format fini : 148 x 210 mm Base fournie : Fichiers prêts à imprimer Papier : 135 g/m2 - COUCHE SATIN Impression : Recto : quadrichromie - Verso : quadrichromie Votre réf. : SIRET 21690089400017 Votre cmde. : CM210064 MARCHE 20A011 LOT01 Bon de livraison : 42615 (30/06/2021)		228,00 €
Echéance : 29/08/2021 - 45 jours date de facture			
Montants nets soumis à la T.V.A.		Prix total brut (hors T.V.A.)	228,00 €
Base :	T.V.A. 20 %	Prix total net (hors T.V.A.)	228,00 €
	228,00	T.V.A.	45,60 €
	45,60	<b>A payer</b>	<b>273,60 €</b>





LA POSTE

**FACTURE**  
n° F2100037110  
Le 17/06/2021

LA POSTE ADV BO-SUD EST

CS 40001  
33915 BORDEAUX CEDEX 9  
Téléphone : 36 34  
Fax : 08 20 01 10 19

ADRESSE DU DONNEUR D'ORDRE

COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
1 RUE DU ROBERT  
69340 FRANCHEVILLE

390

COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
1 RUE ROBERT  
69340 FRANCHEVILLE

VOS INFORMATIONS :

N° Client : P0009600000059  
N° COCLICO : 76189  
N° Identifiant fiscal : 21690089400017  
Période de référence : du 11/06/2021 au 11/06/2021

**RECAPITULATIF DE LA FACTURE**

TYPE DE PRESTATION	QUANTITE	MONTANT
Mailing	12 736	1 093 ,56 €
<b>MONTANT TOTAL HT BRUT :</b>		<b>1 093 ,56 €</b>
REMISES / MAJORATION	TAUX	MONTANT
Montant Total « Remise volume DATA »	- 10,00 %	- 108 ,26 €
<b>MONTANT Total des remises :</b>		<b>- 108 ,26 €</b>
<b>MONTANT TOTAL HT NET :</b>		<b>985 ,30 €</b>
TVA	TAUX	MONTANT
Montant Total TVA	20 %	197 ,06 €
<b>MONTANT TOTAL TVA :</b>		<b>197 ,06 €</b>

**MONTANT TOTAL TTC DE LA FACTURE DU 17/06/2021**

**1 182 ,36 €**

Total des versements déjà effectués : 0 ,00 €

**RESTE A REGLER :** 1 182 ,36 €

Solde à régler avant le 17/07/2021 1 182 ,36 €  
Rappel des modalités de règlement : VIREMENT

Merci d'effectuer votre virement sur le compte ci-dessous

avant le 17/07/2021 :  
Nom de l'ETS bancaire : LA POSTE - Solutions comptabilités Rouen  
Adresse de l'ETS bancaire :  
CS 70022 76035 ROUEN Cedex 1  
Coordonnées bancaires  
IBAN : FR66 2004 1010 1479 2107 6U03 566  
BIC : PSSTFRPPROU

**IMPORTANT : coupon à joindre à votre règlement**

Cliant : COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
N° client : P0009600000059  
N° COCLICO : 76189  
N° de facture : F2100037110  
Date d'échéance : 17/07/2021  
Montant total TTC : 1 182 ,36 €  
Montant déjà versé : 0 ,00 €  
Montant restant dû : 1 182 ,36 €

TVA sur les encaissements - Prestation régie par l'art.196 de la Directive 2006/112/CE - Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé  
Le taux des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40€ (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012)



LA POSTE

LA POSTE ADV BO-SUD EST

CS 40001  
33915 BORDEAUX CEDEX 9  
Téléphone : 36 34  
Fax : 08 20 01 10 19

**FACTURE**  
n° F2100037110  
Le 17/06/2021

DETAIL DE LA COMMANDE N° 30000767191 DU 11/06/2021

DETAIL DES PRESTATIONS

Prestation Mailing : "LOCATION DE FICHER"

Produits	Quantité	Prix de base	Base *	Taux Remise / Majoration	TVA	Montant HT
Attitude Conso - Géo	12.736	85,00 €	M		20 %	1 082,56 €
Remise volume DATA				- 10,00 %		- 108,26 €
Téléchargement Routeur	1	11,00 €	F		20 %	11,00 €
MONTANT TOTAL HT NET :						985,30 €
MONTANT TOTAL TTC :						1 182,36 €

\*Base : M=Mille / F=Forfait / U=Unité



LA POSTE

LA POSTE ADV BO-SUD EST

CS 40001  
33915 BORDEAUX CEDEX 9  
Téléphone : 36 34  
Fax : 08 20 01 10 19

ADRESSE DU DONNEUR D'ORDRE

COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
1 RUE DU ROBERT  
69340 FRANCHEVILLE

VOS INFORMATIONS :

N° Client : P0009600000059  
N° COCLICO : 76189  
N° Identifiant fiscal : 21690089400017  
Période de référence : du 07/07/2021 au 07/07/2021

FACTURE  
n° F2100043348  
Le 15/07/2021

COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
20 JUL. 2021  
DIFFUSION :

789221 1594 797  
390 1 2 0

COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
1 RUE ROBERT  
69340 FRANCHEVILLE



RECAPITULATIF DE LA FACTURE

TYPE DE PRESTATION	QUANTITE	MONTANT
Sur mesure	-	1 345,00 €
Services Divers	-	4 037,31 €
<b>MONTANT TOTAL HT BRUT :</b>		<b>5 382,31 €</b>
<b>TVA</b>		<b>MONTANT</b>
Montant Total TVA	TAUX 20 %	1 076,46 €
<b>MONTANT TOTAL TVA :</b>		<b>1 076,46 €</b>

**MONTANT TOTAL TTC DE LA FACTURE DU 15/07/2021**

**6 458,77 €**

Total des versements déjà effectués : 0,00 €

**RESTE A REGLER :** 6 458,77 €

Solde à régler avant le 14/08/2021 6 458,77 €  
Rappel des modalités de règlement : VIREMENT

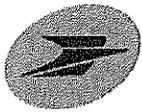
merci d'effectuer votre virement sur le compte ci-dessous  
avant le 14/08/2021 :

Compte de l'ETS bancaire : LA POSTE - Solutions comptabilités Rouen  
Adresse de l'ETS bancaire :  
§ 70022 76035 ROUEN Cedex 1  
Coordonnées bancaires  
AN : FR66 2004 1010 1479 2107 6U03 566  
C : PSSTFRPPROU

**IMPORTANT : coupon à joindre à votre règlement**

Client : COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
N° client : P0009600000059  
N° COCLICO : 76189  
N° de facture : F2100043348  
Date d'échéance : 14/08/2021  
Montant total TTC : 6 458,77 €  
Montant déjà versé : 0,00 €  
Montant restant dû : 6 458,77 €

Sur les encaissements - Prestation régie par l'art. 196 de la Directive 2006/112/CE - Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé  
Les pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40€ (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012)



LA POSTE

LA POSTE ADV BO-SUD EST

CS 40001  
13915 BORDEAUX CEDEX 9  
Téléphone : 36 34  
Fax : 08 20 01 10 19

DETAIL DE LA COMMANDE N° 20001131779 DU 11/06/2021

DETAIL DES PRESTATIONS

Prestation Sur mesure : "MAILING FRANCHEVILLE-975017-x-975016"

Produits	Quantité	Prix de base	Base *	Taux Remise / Majoration	TVA	Montant HT
AFFRANCHISSEMENT AVEC TVA	12 736	317,00 €	M		20 %	4 037,31 €
MAILING - IMPRESSION PRESTATION SUR MESURE <i>P. R. K. 2021</i>	1	1 345,00 €	F		20 %	1 345,00 €
MONTANT TOTAL HT NET :						5 382,31 €
MONTANT TOTAL TTC :						6 458,77 €



DETAIL DES AUTRES PRESTATIONS

Services Divers

Produits	Quantité	Prix de base	Base *	Taux Remise / Majoration	TVA	Montant HT
"MAILING FRANCHEVILLE-975017-x-975016" :	12 736	317,00 €	M		20 %	4 037,31 €
AFFRANCHISSEMENT AVEC TVA						
MONTANT TOTAL HT NET :						4 037,31 €
MONTANT TOTAL TTC :						4 844,77 €

\*Base : M=Mille / F=Forfait / U=Unité



LA POSTE  
SOLUTIONS  
BUSINESS

### Vos coordonnées

N° client : 00076189  
N° SIRET : 21690089400017

### Adresse de facturation

N° SIRET : 21690089400017

### Facturation et encaissement au nom et pour le compte de

La Poste  
9 rue du Colonel Pierre Avia  
75015 Paris  
RCS : 356000000 RCS PARIS  
N° SIRET : 356000000000048  
N° TVA intra : FR39356000000  
Capital : 5364851364 euros

### Vos contacts privilégiés

#### POUR TOUTE DEMANDE

Contactez votre Service Client



[www.laposte.fr/professionnel](http://www.laposte.fr/professionnel)

Service Client Courrier  
Entreprises 99999 LA POSTE

\*à partir d'un téléphone fixe depuis la France Métropolitaine

COMMUNE DE FRANCHEVILLE  
1 RUE DU ROBERT  
69340 FRANCHEVILLE

Vous trouverez ci-après :

**Votre facture n° F001AA003735300 du 02/07/2021**

	€ HT
Total Produits	51,84
Total net facture HT	51,84
Total TVA	0,00
Taux TVA %	€ HT € TVA
exonéré	51,84

TVA acquittée d'après les débits

**Montant net TTC à payer (en Euros) 51,84**

### Paiement comptant ESPECES. Facture acquittée le 02/07/2021.

Escompte pour paiement anticipé : néant

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

# Détail de votre facture F001AA003735300 du 02/07/2021

Commande n°103044818 du 02/07/2021

Date de la vente : 02/07/2021

Site de vente : 693110 - DARDILLY TECHLID PPDC

	Quantité	PU € HT	Taux TVA	Total € HT	Total € TVA	Total € TTC
<b>Produits</b>						
CORRESPONDANCE VERT CARNETS CA_12	4	12,96000		51,84	0,00	51,84
TP LV MOTIFS DE FLEURS 12 TP 20G						

La Poste société anonyme au capital de 5,364,851,364 euros - 356 000 000 RCS PARIS - Siège social 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris - N° TVA intra-communautaire FR 39 356 000 000 - ICS N° FR93COU111341



[laposte.fr/neutralitecarbone](http://laposte.fr/neutralitecarbone)

**ALAIN GILLES GROUP**

53 Rue Emile Decorps

69100 VILLEURBANNE

Tél 04 37 24 21 50

Fax 04 37 24 21 51

SIRET 33130155600089

Capital 110 000 €

**COMMUNE DE FRANCHEVILLE**

1 RUE ROBERT

69340 FRANCHEVILLE

Client : **COMMUNEDE**

Facture N°	Date	Votre Référence
FA050052	30/06/2021	CM210055

Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
<p><b>BL056846 06/29/21</b></p> <p>Amandine BURRET</p> <p>Bâches 5 *1.5 m x 2 ex - 1 ex format 5mx1,5 m : œillets tous les 50 cm impression R° sur bâche 270 g</p> <p>Bâches 1.8*0.9 m x 10 ex - 10 ex format 1.80 m x 90 cm : œillets tous les 50 cm impression R° sur bâche 270 g</p> <p>LIVRAISON GRAND LYON</p>	2,000	187,500		375,00	1
	1,000	405,000		405,00	1
	1,000	15,450		15,45	1

Code	Base	Taux	Montant
1	795,45	20%	159,09

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
795,45	0,00	954,54	0,00	954,54



N° 2150546



La marque de la gestion forestière responsable



Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle.



Virement : BNP PARIBAS AER LYON METROP - IBAN : FR76 3000 4034 0900 0101 4089 545  
BIC : BNPAFRPPXXX

*Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résoudre le contrat. Les traites sont à nous retourner dans un délai maximum de 8 jours. Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.*

Conditions de règlement :

954,54 Virement

30/07/2021

TVA ACQUITEE SUR LES DEBITS

Virement

N° TVA : FR00331301556





MAIRIE DE FRANCHEVILLE  
 M. LE MAIRE - HOTEL DE VILLE  
 SERVICE FINANCES  
 1 RUE DU ROBERT  
 69340 FRANCHEVILLE

N° client	Date	N° Fact/Avoir
00006489	31/07/2021	76311

1 / 1

**FACTURE**

Echéance : 14/09/2021  
 45 jours date de facture

Quantité	Désignation	Prix unitaire H.T.	Montant
3000 ex.	FLYERS A5 R/V Format fini : 148 x 210 mm Base fournie : Fichiers prêts à imprimer Papier : 135 g/m2 - COUCHE SATIN Impression : Recto : quadrichromie - Verso : quadrichromie Votre réf. : SIRET 21690089400017 Bon de livraison : 43181 (28/07/2021)		228,00 €
Echéance : 14/09/2021 - 45 jours date de facture			
Montants nets soumis à la T.V.A.		Prix total brut (hors T.V.A.)	228,00 €
Base :	T.V.A. 20 %	Prix total net (hors T.V.A.)	228,00 €
	228,00	T.V.A.	45,60 €
	45,60	<b>A payer</b>	<b>273,60 €</b>



**ALAIN GILLES GROUP**

53 Rue Emile Decorps

69100 VILLEURBANNE

Tél 04 37 24 21 50

Fax 04 37 24 21 51

SIRET 33130155600089

Capital 110 000 €

Client : COMMUNEDE

Facture cpta	N°	Date	Votre Référence
FA051302		31/08/2021	CM210084

Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
<b>BL058431</b> <b>08/31/21</b> Stickers : Format 14 cm de diametre impression quadri R° sur vinyle blanc brillant decoupe ronde Prix pour 500 ex :	1,000	372,400		372,40	1
Fichier PDF prêt à imprimer fourni apr vos soins  LIVRAISON GRAND LYON  cde : CM210084	1,000	15,450		15,45	1

**DEVIS VALABLE 60 JOURS**

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
1	387,85	20%	77,57	387,85	0,00	465,42	0,00	465,42

Virement : BNP PARIBAS AER LYON METROP - IBAN : FR76 3000 4034 0900 0101 4089 545  
 BIC : BNPAFRPPXXX



N° 2150546



La marque de la gestion forestière responsable



*Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résoudre le contrat. Les traites sont à nous retourner dans un délai maximum de 8 jours. Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera dûe au titre des frais de recouvrement..*

Conditions de règlement :

465,42 Virement

30/09/2021

TVA ACQUITEE SUR LES DEBITS

Virement

N° TVA : FR00331301556



**ALAIN GILLES GROUP**

53 Rue Emile Decorps

500 stickers

69100 VILLEURBANNE

Tél 04 37 24 21 50

Fax 04 37 24 21 51

SIRET 33130155600089

Capital 110 000 €

Client : COMMUNEDE

Facture	N°	Date	Votre Référence
FA051638		30/09/2021	N°CM210089

Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
<b>BL059031 09/30/21</b> Stickers : Format 10 cm de diametre impression quadri R° sur vinyle blanc brillant decoupe ronde Prix pour 500 ex :	1,000	200,000		200,00	1
Fichier PDF prêt à imprimer fourni apr vos soins  LIVRAISON GRAND LYON	1,000	15,450		15,45	1

**DEVIS VALABLE 60 JOURS**

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
1	215,45	20%	43,09	215,45	0,00	258,54	0,00	258,54

Virement : BNP PARIBAS AER LYON METROP - IBAN : FR76 3000 4034 0900 0101 4089 545  
 BIC : BNPAFRPPXXX



N° 2150546



*Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résoudre le contrat. Les traites sont à nous retourner dans un délai maximum de 8 jours. Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement..*

Conditions de règlement :	258,54 Virement	30/10/2021	TVA ACQUITEE SUR LES DEBITS N° TVA : FR00331301556
Virement			





# Facture

Facture N° : 573  
Date : 26/10/2021  
Échéance : 02/11/2021

Wefly  
6 chemin de Montjivet  
69340 Francheville  
SARL au capital de 10 500€  
TVA Intracommunautaire : FR6901159567  
SIREN : 801 159 56 RCS Lyon

Facturé à : Mairie de Francheville  
1 rue du Robert, Francheville

Réalisation Film corporate

Désignation	Qté	P.U HT	Montant
Film Sarrage	1	3 750,00 €	3 750,00 €

Sous-total 3 750,00 €  
TVA 20 % 750,00 €  
Total T.T.C 4 500,00 €  
PAYÉ 0,00 €

**NET À PAYER: 4 500,00 €**





**Facture payable par :**

MAIRIE DE FRANCHEVILLE  
RUE DU ROBERT  
69340 FRANCHEVILLE  
FRANCE

**FACTURE N°** : 2110004428 Du 29/10/21  
**Annonceur N°** : 9055272  
**CONTRAT(S) N°** : 2021Z-05-01241  
**Marque** : JCDecaux Mobilier Urbain  
**Produit Affiché** : VILLE DE FRANCHEVILLE Du 13/10/21 AU 19/10/21



622 - 3359

**Code campagne** : 2021Z22271 / JJUA

Récapitulatif	Quantité Faces Payantes	Montant H.T. €
PROVINCE Du 13/10/21 AU 19/10/21	52	3 776,76

**Nombre total de faces payantes : 52**

Prestation complémentaire	Quantité	Montant H.T. €
SE014 IMPRESSION D'AFFICHES / BANDEAUX	06/10/21 1	170,00

**DETAIL DES FRAIS (€)**  
Taxe locale sur la publicité et frais accessoires 30,76

**Montant Brut**  
**Montant Net AV. Frais Frais**  
**Montant Net Hors Taxes**  
**TVA sur encaissement**  
**Total Net à régler T.T.C.**

20,00%

Euros	
3 946,76	
3 946,76	
30,78	
3 977,54	
795,51	
4 773,05	

DETAIL FACTURE	VILLE DE FRANCHEVILLE
----------------	-----------------------

Descriptif	Quantité Faces Payantes	Montant H.T. €
<b>PRIVILEGE 2 GEO</b> Du 13/10/21 AU 19/10/21 PROVINCE LYON OUEST	52	3 776,76

**Nombre de Faces Payantes : 52**

Prestation complémentaire	Quantité	Montant H.T. €
06/10/21 SE014 IMPRESSION D'AFFICHES / BANDEAUX	1	170,00

Montant Frais (euros)	30,78
Montant Net HT avec frais (euros)	3 977,54
Montant Net T.T.C. (euros)	4 773,05
Date Echéance	15/12/21

Escompte de 1% pour paiement dans les 10 jours ouvrables suivant la date de cette facture.  
 En votre aimable Rglt 1 fois à fin de mois 45 j par VIREMENT BANCAIRE à partir du 15/12/21.

Attention : réglementation en matière de pénalités de retard (loi NRE n°2001-420-art-53 du 15 Mai 2001), complétée par la loi n°2012-387 du 22 Mars 2012, par laquelle une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € sera due par le débiteur en surcroît des intérêts de retard.

Merci de rappeler le N° DE FACTURE LORS DU REGLEMENT  
 Et d'adresser votre paiement à JCDecaux Recouvrement - ZA Ste Apolline - B.P. 11 - 78373 PLAISIR CEDEX  
 ou par Virement Société Générale : Code BIC : SOGEFRPP et Code IBAN : FR76 3000 3021 9000 0201 1104 765